

COMPTES RENDUS

du

GRUPE LINGUISTIQUE

D'ÉTUDES

CHAMITO-SÉMITIQUES

(GLECS)

TOME VIII

Années 1957-1960

GLECS

Ecole Pratique des Hautes Etudes

A la Sorbonne, 47, rue des Ecoles - Paris V.

C. C. P. Paris 7495-38

Séance du 26 novembre 1957



1. René LABAT. — *L'intercompréhension en Mésopotamie ancienne (esquisse du problème).*

I. — La Mésopotamie ancienne est un terrain propice à l'étude de ce problème en raison de son bilinguisme national (suméro-akkadien, puis akkado-araméen) et en raison des rapports étroits, militaires, commerciaux et culturels, que les Akkadiens ont eus avec presque tous les peuples civilisés ou barbares de l'époque.

Les Akkadiens, pour qui la notion de langue se confondait avec celle de nationalité (*lišānu* a les deux sens), n'ont pas été sans souligner la diversité foncière des parlers humains : seul le dieu Šamaš peut comprendre les pensées des hommes habitant tous les pays « dont les langues sont différentes les unes des autres » (*šūt šunnā lišānū*). Ils ont même défini clairement le problème de l'intercompréhension en opposant les langues ayant entre elles des correspondances, partant compréhensibles (*lišānu miḥartu*) et celles qui sont disparates, sans points communs, c'est-à-dire incompréhensibles entre groupes linguistiques différents (*lišānu lā miḥartu*) [cf. Sargon, XIV, 86; ZA III, 350].

A l'intérieur même de leurs frontières, ils ont posé en termes linguistiques la distinction Sumérien/Akkadien, différencié les dialectes (dialectes sumériens, dialectes religieux (*lišān ni-šak-ki*), jargon cosmopolite des matelots (*lišān malahhi*), etc. Ils se sont intéressés aux rapports entre leur langue et les langues étrangères (gloses, listes bilingues ou trilingues énumérant des correspondances de vocabulaire ou des équivalences grammaticales, rappel de l'origine de mots empruntés (cf. MAOG IV, 36-46).

A l'égard des langues étrangères, ils ont noté la complexité qui les rend inintelligibles (celle de Tukriš dont *lišān-šunu egru*, ZA 41, 170, n. 3), leur timbre insolite (les Sipirmancéens « qui piaillent » (*šapru*) comme des femmes », Asn. II, 76), la difficulté qu'elles peuvent présenter pour être transcrites au moyen du syllabaire akk. (*ša nibit šumi-šunu ana šaṭāri lā ṭabū*, Sargon, 8^e C. 364).

Ils se plaisent à mentionner le nom indigène, différent du nom akkadien, de villes étrangères (AfO, Bh. 9, 34, 28; etc.), de constructions exotiques (Sargon, Winckler, p. 92, 73, etc.), de plantes (DAB, p. 386, III), etc.

Du défaut d'intercompréhension, ils ont même tiré des effets littéraires (épisodes d'Išullānu et de la révélation du Déluge, dans l'épopée de Gilgameš; mythe d'Adapa; etc.).

Les rapports avec les étrangers étaient assurés soit par des scribes bilingues ou trilingues (langue et écriture), soit par de simples interprètes (EME.BAL; *bêl lišāni*, (*amīl*) *ša lišāni*, (*amīl*) *lišānu*, *targumannu*), à l'égard desquels on semble avoir nourri une certaine méfiance, surtout lorsqu'ils sont étrangers (interprète signifie souvent espion). Ce même sentiment se retrouve dans l'emploi de *lišānu nakritu* « langue ennemie », en variante de *lišānu ahītu* « langue étrangère ».

II. — *Contacts fortuits avec les étrangers* (campagnes militaires, etc.) : emploi d'interprètes, d'espions, d'agents de propagande, de détachements d'indigènes enrôlés; cf. Mari, II 22, 14, 15 (détachements de Souhéens et de riverains de l'Euphrate); I, 10, 14; 29, 5 ss. (ne pas garder les interprètes du Zalmaqum, les gagner à la cause assyrienne par des cadeaux, les renvoyer dans leur pays comme agents de propagande); IV, 17, 15 (rapport d'un espion de Tuttul); VS XVI, 82 (utilisation d'un interprète (espion ?) du pays d'Idamaras); 8^e C., 255 (espions-interprètes à la solde de Sargon en Urartu); ABL 262, 9 s., rev. 7 s. (interprètes ou espions parlant arabe), etc. — Donc, le plus souvent utilisation d'indigènes parlant aussi akkadien. Toutefois les Akkadiens eux-mêmes n'étaient pas sans parler les autres langues sémitiques, cf. dans II Rois, 18, 17 ss. (= Isaïe, 36, 1, 22), le *rab šaqê* de Sennachérib s'exprimant en hébreu et en araméen.

III. — *Contacts permanents avec les autochtones*. C'est le cas de colonies ou comptoirs assyriens ou babyloniens établis en pays étrangers. Exemple, les factoreries assyriennes en Cappadoce, vers 1800 av. J.-C. Rapports officiels au moyen d'interprètes (*tarkumannu*, Bilgiç, DTCFY 96, p. 59; AfO XV, 17, n. 123, etc.), formant une corporation (cf. « le chef des interprètes », BIN VI, 191, 1). L'intercompréhension était facilitée par les mariages mixtes : le fils d'un indigène porte fréquemment un nom assyrien, ou inversement (*Aššur-malik*, fils d'*Azusa*, CCT II 3, 20; les deux frères *Šu-Ištar* et *Gabazi*, EL 155, 10). Des documents de droit familial, de rédaction fautive, attestent l'usage par les indigènes de l'écriture et de la langue akkadiennes (*Landsberger*, AO 24/4, 32).

Il n'est pas question d'interprètes dans les textes traitant des rapports entre Assyriens et princes indigènes (KTP 6; 14; etc.). Mais, dans KTP 6, les envoyés du *Kārum* de Kaneš (qui vont tou-

jours par deux) portent, l'un, un nom assyrien, *Abiâ* (= *Abi-Aššur*), l'autre, un nom indigène, *Agua*.

Il ne semble pas qu'il y ait eu de difficulté de compréhension réciproque entre les deux groupes ethniques.

IV. — *Emploi de l'akkadien comme langue universelle*. La diffusion de l'écriture cunéiforme a favorisé l'emploi de l'akkadien comme instrument d'intercompréhension dans tout le Proche Orient ancien, notamment pour les relations diplomatiques et culturelles. Son usage plus ou moins correct dépend du degré de culture des scribes. Relativement correct dans les pays où les scribes disposaient de bibliothèques et d'une littérature écrite, de traduction ou d'inspiration akkadienne (Ugarit, Hattuša), il est fortement contaminé par les parlars locaux, là où les scribes sont de formation plus rudimentaire (certaines lettres d'El Amarna).

Mais qu'il soit correct, aberrant ou barbare, cet akkadien international a été, pendant des siècles, un excellent moyen d'intercompréhension pour les cercles cultivés du Proche-Orient ancien, dans des pays où cohabitaient souvent de nombreux groupes ethniques (8 langues, 5 écritures à Ugarit; interprètes égypto-akkadiens et égypto-hourrites en Canaan (EA 11, 6; 21, 25).

Sous les Achéménides, ce rôle sera dévolu à la langue araméenne.

2. Nada TOMICHE. — *Notes sur le dialecte de la Manûfiyya (Égypte)*.

Par certains traits ce dialecte (étudié ici sur la base de documents recueillis par M. J. Berque) se distingue de celui du Caire :

A) *La gémination* caractéristique de la 2^e forme verbale peut s'affaiblir. Ex. : [*heyya*] *tša'af* « [elle] applaudit » pour *tša'af*; '*ala* « il a élevé » pour '*alla*; *ħalūni* « laissez-moi » var. de *ħallūni*.

Ailleurs, la gémination apparaît, à plusieurs reprises, dans un verbe qui ne présente pas cette forme dans le dialecte du Caire : (*wa la*) *bakkēt* « et je n'ai pas pleuré » (dial. du Caire *bakēt*).

B) *L'imale y est plus fréquente*. — *Imale* de voyelle brève, ex. : *waħde* « une » (pour *waħda*), *baħħāle* « mauvaise » (= *baħħāla*); *imale* de voyelle longue : *gēh* « il est venu », pour *gāh*. Ailleurs l'*imale* est facultative et l'on entend tantôt '*aryān* et tantôt '*eryān*.

C) Dans un mot, répété deux fois dans le même vers, *ħ* est réalisée *h* : *hadaf* « il a renversé » pour *ħadaf*.

Outre ces traits facultatifs, le dialecte présente des caractères très généraux qui permettent de le rapprocher de celui du Caire.

1° *L'attaque vocalique* est soit originellement une occlusive glottale, *hamza* (ء) : 'abyaḡ « blanc », soit une réalisation dialectale du « q » de l'arabe littéral. Mais alors que l'attaque vocalique (= ء) peut-être, dans ce dialecte, sujette à un affaiblissement et avoir pour réalisation « zéro », ex. : ḡad « il a pris », class. 'aḡada, elle se maintient toujours quand elle est la réalisation de l'occlusive vélaire sourde q.

2° *La voyelle longue en syllabe fermée CVC* n'existe, dans ce dialecte, qu'en fin de mot (ou en syllabe isolée). Quand, à la suite et l'adjonction d'un suffixe, cette sorte de syllabe « ultra longue » ne se trouve plus en finale de mot, elle se modifie, la voyelle longue faisant place à une voyelle brève de même timbre. Ainsi 'a'ûl (clas. 'aḡûlu) « je dis », mais 'a'ol-lak « je te dis », šāyel « qui porte » mais šaylo « qui le porte ».

En conséquence de cet état de fait, le schème du fém. du part. act. et des substantifs du type fā'el est fa'la avec une voyelle brève : wāse' « vaste » fém. was'a. fa'la est donc à la fois le schème du fém. de fā'el et du fém. (et des noms d'unité) des noms masc. de type fa'l.

3° La place de l'accent tonique est déterminée, comme dans la plupart des dialectes arabes, par la structure syllabique du mot : l'accent porte sur la finale quand elle est surfermée (cvc ou cvcc) ou, dans tous les autres cas, sur la première syllabe longue qui précède la finale. Or, dans tous les cas où la voyelle longue n'est pas accentuée, dans le dialecte de la Manufeyya, elle s'abrège.

Aussi remarque-t-on parallèlement que :

a) deux voyelles longues ne se rencontrent jamais dans un même mot. Ainsi, bèn « entre » a pour doublet benāt (et non *bēnāt). La désinence du pluriel externe masculin étant in, quand elle est placée en finale de mot, elle forme une syllabe surfermée qui attire l'accent et suscite l'abrègement de toute voyelle longue qui se trouverait dans le schème singulier : Ex. šayyāl « porteur », pl. šayyalīn. Aussi n'y trouve-t-on pas de schème trilitère à deux voyelles longues de type fā'āl, fā'il, fā'ûl, fī'āl, fū'āl, etc.

b) par suite de suffixation, l'accent de mot peut se déplacer sans nécessairement porter sur un suffixe à voyelle longue. Dans ce cas également, la voyelle longue du schème initial fait place à une brève de même timbre. Ex. la 3^e forme verbale 'āšar « il a fréquenté » a pour première personne du singulier 'ašért.

Conclusion : La conjugaison : 1^{re} et 3^e formes verbales. — La 3^e forme verbale, qui se caractérise par sa première voyelle radi-

cale longue (class. *fâ'ala*), perd, à certaines personnes de la conjugaison et par suite du déplacement de l'accent tonique, cette voyelle longue. La 3^e forme se distingue pourtant encore de la 1^{re} forme par l'opposition *a/e* (et *a/-* à la 3^e pers. du fém. sg. et du pluriel) de ses deux premières voyelles radicales, les oppositions vocaliques des 3 types d'accomplis de la 1^{re} forme verbale dans ce dialecte étant *a/e*, *e/e*, *o/o* (et *a/a*, *el-*, *ol-* à la 3^e pers. du fém. sg. et du plur.).

Conjugaison de la 3^e forme verbale :

Sing. 1^{re} pers. *fa'elt* ('ašert « je fréquente », 'akest « je contrarie »); 2^e pers. masc. *fa'elt*; fém. *fa'elti*; 3^e pers. masc. *fâ'al*; fém. *fa'let* (ex. 'akset); Plur. 1^{re} pers. *fa'elna* (ex. 'akesna); 2^e pers. *fa'eltu*; 3^e pers. *fa'lu* (ex. safru).

Conjugaison des 3 types de 1^{re} forme verbale :

Type <i>fa'al</i> (ex. <i>darab</i>)	Type <i>fe'el</i> (<i>nezel</i>)	Type <i>fo'ol</i> (<i>zohor</i>)-rare
<i>fa'alt</i>	<i>fe'elt</i>	<i>fo'olt</i>
<i>fa'alt</i>	<i>fe'elt</i>	<i>fo'olt</i>
<i>fa'alti</i>	<i>fe'elti</i>	<i>fo'olti</i>
<i>fa'al</i>	<i>fe'el</i>	<i>fo'ol</i>
<i>fa'alet</i>	<i>fe'let,</i>	<i>fo'let,</i>
<i>fa'alna</i>	<i>fe'elna</i>	<i>fo'olna</i>
<i>fa'altu</i>	<i>fe'eltu</i>	<i>fo'oltu</i>
<i>fa'alu</i>	<i>fe'lu,</i>	<i>fo'lu,</i>

Séance du 13 décembre 1957



1. René LABAT. — *Le bilinguisme en Mésopotamie ancienne.*

a) *Sumérien et akkadien* : ce bilinguisme se devine dès les plus anciens textes (choix et place de certains idéogrammes). Lorsqu'il est clairement attesté, on constate que l'akkadien est assez fortement influencé par le sumérien (perte de laryngales, prédicat en fin de phrase, formations nominales, emprunts de vocabulaire). L'influence inverse n'affecte que le vocabulaire sumérien. La coexistence des deux langues ne paraît pas avoir donné naissance à une *Mischsprache* (pas d'emprunts verbaux, hormis peut-être la notation akkadienne du subjonctif).

Après sa disparition en tant que langue parlée, le sumérien survit comme langue religieuse, savante et technique : formules juridiques (cf. à Mari, *i-la-i* = *i-lá-e* (= *išaqal*); rituels chantés des prêtres kalous, incantations des exorcistes; termes savants des mé-

decins, des botanistes, des mathématiciens, des astronomes, etc.

Des œuvres sumériennes (littéraires, surtout religieuses et magiques) continuent à être composées par les lettrés akkadiens. Si ce sumérien écrit est plus correct lorsqu'il s'appuie sur une version akkadienne parallèle, l'exemple de l'hymne bilingue IV R 20, n° 1, montre que les scribes de l'époque des Sargpnides savaient encore manier avec aisance la langue sumérienne. Jusqu'à la fin de la civilisation babylonienne le sumérien est donc compris et probablement même parlé dans les cercles cultivés et religieux de Mésopotamie, comme l'était le latin par les lettrés du Moyen Age ou de la Renaissance.

b) *Akkadien et cassite* : Après l'invasion cassite, l'akkadien seul est attesté dans les documents. La crise provoque une évolution sensible de l'akkadien littéraire sous l'influence de la langue parlée. On constate en outre une vogue nouvelle et inattendue du sumérien dans la rédaction des inscriptions officielles.

c) *Akkadien et hourrite* : La coexistence des deux groupes ethniques, en terroir suméro-akkadien, aboutit, à Nuzi notamment, à la création d'une *koiné* : trame akkadienne (babylonien teinté d'assyrismes), nombreux mots hourrites non akkadisés, mots akkadiens pourvus de suffixes hourrites, prononciation altérée par la phonétique hourrite, qui ignore la distinction sourdes-sonores et les emphatiques (en ce domaine toutefois, faire le départ entre les faits phonétiques et les faits simplement graphiques). Noter que, hors des frontières, l'akkadien écrit par les scribes hourrites est relativement plus correct que celui de la *koiné* de Nuzi (Qatna, Alalakh, Ugarit, etc.).

d) *Akkadien et araméen* : A partir de l'époque des Sargonides (— 721) de nombreuses tribus araméennes sont implantées en Mésopotamie, où s'imbriquent de multiples groupes ethniques (Israélites, Soutéens, Chaldéens, Elamites, etc.). L'akkadien n'étant plus que la langue de la minorité gouvernante, l'araméen, dans la pratique, devient de plus en plus le meilleur moyen d'intercompréhension pour les différents peuples de l'empire.

Dès la 3^e dynastie d'Ur, l'existence d'interprètes amorrites était attestée en Mésopotamie (EME.BAL MAR.TU, Genouillac TD, 81). A partir de Sargon II, la chancellerie royale comprend des scribes araméens (A.BA *Ar-ma-a-a*), et apparaissent de nombreux documents économiques ou juridiques comportant des épigraphes araméens (noms des intéressés, brèves annotations ou résumé de l'acte). Certains concernent des transactions entre purs Assyriens.

Parallèlement, et sous l'influence de l'araméen, l'akkadien parlé

précipite son évolution et perd de plus en plus le contact avec l'akkadien littéraire (cf. les commentaires où le scribe ne comprend plus (*ul i-di*) des locutions pourtant claires (CT H1, 33 et 34) et le passage où, dans ses Annales, Assurbânipal fait allusion à « l'akkadien obscur difficile à mener correctement », *šu-ul-lu-lu Ak-ka-du-u a-na šu-te-šu-ri aš-ṭu*).

Finalement l'akkadien disparaît en tant que langue parlée, au profit de l'araméen, mais subsiste jusqu'aux abords de l'ère chrétienne, comme langue religieuse et savante.

e) *Akkadien et langues diverses des colonies étrangères implantées en Mésopotamie* : A titre de première indication, cf. ABL 238, rev. 6, etc. ; le passage de Sargon, Luckenbill, Ancient Records II, p. 44, § 86.

2. André CAQUOT. — *L'emploi de l'article dans le groupe substantif-adjectif en sémitique africain.*

Dans les langues sémitiques d'Asie qui possèdent un outil de détermination correspondant à notre article, celui-ci est, en règle générale, affixé au substantif et à l'adjectif qui l'accompagne. On constate cependant une tendance à faire économie de l'article devant le substantif en hébreu mishnique (voir M. H. SEGAL, *A Mishnaic Hebrew Grammar*, p. 182) et en arabe. Mais les grammairiens ont réagi pour maintenir la forme « correcte » (voir De Goeje dans WRIGHT, *Arabic Grammar*, II, p. 233 note). En araméen, l'usure de l'état emphatique aboutit en quelques cas à la perte de « l'accord de détermination » mais ce ne sont que des exceptions (voir NÖLDEKE-CRITCHTON, *Syr. Gram.*, p. 158 ; NÖLDEKE, *Mand. Gram.*, p. 300). En sud-arabe, A. JAMME (*J.S.S.*, II, 1957, p. 176-181) relève la nounation d'un adjectif (*hn'n*) après substantif déterminé.

Tout autre est la situation en sémitique africain : le geez ne possède pas d'outil de détermination, il y supplée par un emploi affaibli du démonstratif ou en faisant suivre le substantif déterminé d'un pronom suffixe de référence variable selon le genre du substantif. Ce suffixe, fonctionnant comme un article, s'applique naturellement au substantif seul : ex. : *Hénoch XIV, 18-19* : *ro'iku manbara lo'ula... wa'əmtāhta manbaru 'abiy...* Le tigrigna utilise pour la détermination du substantif les procédés du geez : 1) suffixe possessif variable, se rapportant non plus au même substantif précédemment exprimé mais au sujet de la phrase (voir LESLAU, *Documents tigrigna*, p. 38) ; 2) démonstratif affaibli préposé au groupe adjectif-substantif (type : *'əti šəbbuq 'om* « le bon arbre », *Matthieu VII, 17*).

Dans les langues éthiopiennes méridionales, l'outil de détermi-

nation n'affecte également qu'un des composants du groupe :

1) l'adjectif seul, en amharique et en gafat : l'amharique recourt à un élément suffixé d'origine pronominale *-u* (fém. *-itu* ou *-wā*) : l'adjectif déterminé attire à lui le suffixe *-n* des compléments d'objet : ex. *təlləqun bēt sarrā* « il a construit la grande maison ». Il en est de même du gafat dont l'article suffixé est d'origine toute différente (la particule d'insistance du geez *-sa*, amharique *-sə*) : ex. : *'əmmun-ša-n wəšša darashunni* « j'ai trouvé le grand chien » (LESLAU, *Etude descriptive et comparative du gafat*, p. 47).

2) le substantif seul en harari, qui utilise comme article le pronom suffixe de 3^e personne masc. sg. *-zo*. Ex. tiré du *Kitāb al farā'id* (CERULLI, *Studi etiopici* I, p. 293) : *wadāġ mumin-zo* : « le fidèle dévot ».

Les langues éthiopiennes méridionales considérées emploient pour marquer la détermination des éléments d'origine diverse mais régulièrement suffixés et dans le cas du groupe adjectif-substantif n'affectant de ce suffixe qu'un seul terme du groupe. Elles paraissent dans les deux cas avoir subi l'influence d'un substrat que nous entrevoyons par quelques parlars couchitiques :

1) En sidamo, le rôle de l'article est tenu par un élément *-ho* (démonstratif) ou *-te* (postposition), il se suffixe à l'adjectif : ex. *lowo-di* (< *-te + i*) *bietti* (cas sujet) « le grand garçon » (CERULLI, *Studi etiopici*, II, p. 141) ; comparer amharique et gafat.

2) En somali, les noms sont déterminés par un suffixe masc. *-k-*, fém. *-t-* dans le groupe substantif-adjectif, il affecte le substantif seul : *nāg-ta wēn* « la grande femme » (benâdir, voir M. MORENO, *Il somalo della Somalia*, p. 38) ; comparer harari.

On constate dans d'autres langues africaines la tendance à faire porter sur un seul composant du groupe substantif-adjectif un suffixe de détermination, ex. kanouri : *tata gana-tō* « enfant petit-le », méroïtique *dkrtri lḥ-l* « dekerteri grand-le » (Ce fait de syntaxe ne peut donc être invoqué pour rejeter l'appartenance du méroïtique au groupe chamito-sémitique, contre F. HINTZE dans *Afrikanistische Studien* de J. LUKAS, 1955, p. 370).

Résolvant d'une manière toute différente le problème de la détermination dans le groupe substantif-adjectif, le tigré s'avère également sous l'influence de son substrat couchitique. L'emploi de l'article préfixé *la* devant les deux termes (type *la'ənās lagəmuş* « l'homme pauvre », voir LESLAU, *J.A.O.S.*, 65, 1945, p. 183) reflète la construction du bedja : masc. *ū tām wū hamra* « le pain aigre », fém. *tū klāy tū sōtay* « l'oiseau gris ».

1. Ch

(

bn-il

bn-ad

Le

(héb.

109-1

de la

beau)

mes a

à Abr

et kn-

nb'm

ma-ra

ytrsp

« hon

A

(v. ci-

notre

— ou

F

tels q

ih et

mère)

I

tice (e

des et

tant c

(Genè

s'lb «

L

tain e

alkbl,

Séance du 22 janvier 1958

1. Charles VIROLLEAUD. — *Les noms de personnes à Ras-Shamra* (suite).

Aux noms en *il*, énumérés t. VII, pp. 108-110, on ajoutera *bn-il* « Fils de Dieu » et *bn-b'l* (Comp. en AT Ben-Haddad) et aussi *bn-ady* « Fils de ma Dame », c'est-à-dire « de ma déesse ».

Le nom divin qui apparaît le plus fréquemment, après *il*, est *'m* (héb. *'am*, accadien (*h*)*am(m)u*. Aux noms déjà cités (GLECS, VII, 109-110, n^{os} 6-7) ajouter :

'm-lbu « 'am est un lion », à rapprocher de *'bd-lbit* « serviteur de la (déesse) lionne » ; *'m-nr* « 'am est la lumière (ou le flambeau) », qui se rencontre aussi dans les lettres d'Amarna sous les formes *am-mu-ni-ra* et *ha-mu-ni-ri* et qu'on a comparé jadis, et à tort, à Abner (I *Sam.*, 14, 51, etc.) ; *šrš-'m* « Rejeton de 'am » ; *ykn-'m* et *kn-cm* « 'am est ferme » ou simplement « existe ». Peut-être aussi *nb'm* et *nr'm*, à rapprocher du nom de la ville *mr-il* (en syllabique *ma-ra-el*) et sans doute aussi de n.h. *mršp*, pour **mrršp* ; comp. *ytršp* pour **ytr-ršp* ; on écrit de même *adn'm* pour *adnn'm* et *bnšm* « hommes » pour *bn-nšm*.

A noter encore *hy-adt* « Elle (ilat ou 'anat) est la Dame » (v. ci-dessus *bn-ady*), et *hy-abn* qui signifie sans doute « Elle est notre père » ; comp. les noms *'štr-ab* et *'štr-um* : « 'štr est le père » — ou « la mère » (CRAI, 1955, p. 79).

Parmi les noms de personnes apocopés, des noms de parentés tels que *ahy* ou *ihy* « Il (tel ou tel dieu) est mon frère » (sur *ah*, *ih* et aussi *uh*, v. GLECS, VI, 67), ou bien *umy* « Elle est ma mère ».

Il y a aussi quelques noms composés, comme *šdq-šlm* « Justice (et) Paix » ou « Juste (et) pacifique », et apparemment *kd-gdl* ; des ethniques : *šdy* « Tyrien », *mšry* « Egyptien », *uškn* « Habitant de la ville d'Uškn » et peut-être aussi *šngrn* « de Šin'ar » (Genèse 10, 10, etc.) en h. Amarna : *Šanhar* ; des noms d'animaux : *š'lb* « Renard ou Chacal » ; *aylt* « Biche » *'glt* « Génisse ».

La plupart des noms de personnes sont d'ailleurs de sens incertain et de formes étranges, tels, par exemple, les noms d'hommes *akbl*, *kblbn*, *ga-la-na-a-ti-ti* et le nom de femme *trhy* sans parler

de ceux, très nombreux, qui sont nettement hurrites, comme *iwr-kl*, *iwr-pzn*, *ar-tsb*, *kl-tsb* et *wrt* qualifié « mitannien (*mtny*) », accompagné de sa femme : *prđny*.

2. Maurice SZNYCER. — *La langue des ostraca parthes de Nisa : du Pehlevi ou de l'Araméen ?*

Les ostraca parthes découverts, il y a quelques années, par les archéologues soviétiques sur l'emplacement de l'antique *Nisa*, présentent un grand intérêt du point de vue linguistique.

Les premiers éditeurs de ces textes, trois iranisans soviétiques MM. I. DIAKONOV, M. DIAKONOV et V. LIVSCHITZ, ont soutenu, dès 1951, que la langue de ces documents est le pehlevi. Pour M. I. N. VINNIKOV, professeur à l'Université de Leningrad, par contre, les ostraca sont rédigés en araméen.

J'ai publié moi-même, en 1955¹, et pour la première fois en dehors de l'U.R.S.S., les textes de *Nisa*, avec traduction et notes explicatives. Mon interprétation s'écartait radicalement de celle de MM. DIAKONOV et LIVSCHITZ et se rapprochait, sur certains points, de celle de M. VINNIKOV. La langue des inscriptions m'a semblé être plutôt l'araméen que le pehlevi. Indépendamment de moi, M. Franz ALTHEIM, professeur à l'Université de Berlin, dans un article paru en 1956, a publié sept textes de *Nisa*, et ses conclusions s'avèrent très proches des miennes. Enfin, MM. DIAKONOV et LIVSCHITZ ont publié, à la fin de 1956 (*Vestnik drevney istorii*, Nr. 4, pp. 100-113), un article intitulé *Sur la langue des documents de l'ancienne Nisa*, qui voulait être une réponse à M. VINNIKOV et à moi-même, dans lequel les auteurs se déclarent plus que jamais pour le pehlevi. Il faut cependant souligner que, dans leur copieuse réponse, ces auteurs n'ont rien apporté de nouveau qui soit convainquant.

Les ostraca de *Nisa* en écriture araméenne, qui datent du I^{er} siècle av. J.-C., sont, en grande partie, uniformes et ne présentent que des variantes, somme toute, peu considérables. L'inscription-type débute généralement par les mots : *bḥbt' znh* = « dans ce vase-ci (il y a) ». Et avant d'indiquer le nombre de mesures de vin (en chiffres) que contient le vase, on spécifie que ce vin provient de la vigne (*mn krm'*) appelée (*kry*) de tel ou tel nom et caractérisée

(1) Dans « *Semitica* », V (1955), pp. 65-98. — On trouvera dans cet article toutes les indications bibliographiques.

par
exa
l'an
enfi
terr

lign
du
il y

dan
tain
« ic
naît
moi
qu'
etc.
doc
il f
con
inse
ara
la 1
diff
les
logi
« ic
mée

en
peh
sou
tion
en
de
tère
mée
sim
Tar
sem

par un terme technique dont il est encore difficile d'établir le sens exact. Plus loin, on indique que ce vin provient de la *récolte pour l'année* (*hn'lt 'l šnt*) datée d'après l'ère arsacide. On mentionne, enfin, le nom de celui (« voiturier » ou « échanson », encore un terme technique difficile à déterminer) qui *a livré* (*hyty*) le vin.

Il y a également de très courtes inscriptions d'une ou deux lignes, comme par exemple : *bḥbt' znh ḥlh* (« dans ce vase-ci il y a du vinaigre »), ou : *bḥbt' znh 'nbyn hn'lt 'l šnt X* (« dans ce vase-ci il y a des raisins. Récolte pour l'année X »).

DIAKONOV et LIVSCHITZ affirment que les mots rencontrés dans ces textes — la très grande majorité des mots et, dans certaines inscriptions, tous les mots, admettent-ils, — n'étaient que des « idéogrammes ». Cependant, ils sont eux-mêmes obligés de reconnaître certaines difficultés dans cette interprétation. Ainsi, plusieurs mots araméens de ces inscriptions n'ont jamais été employés en tant qu'« idéogrammes » dans les textes pehlevi, par exemple *ḥbt'*, *hn'lt*, etc. D'autre part, « l'ordre des mots, dans certaines phrases des documents de Nisa, soulève des doutes chez les iranisans ». Mais il faut constater que : 1) les inscriptions de Nisa sont rédigées conformément aux exigences de la syntaxe araméenne; 2) ces inscriptions ne peuvent être comprises que d'après le vocabulaire araméen. Les quelques mots iraniens qu'on y rencontre sont, pour la plupart, des termes techniques locaux (p. ex. *'szbry*); 3) à la différence des autres textes parthes connus, les mots araméens dans les inscriptions de Nisa ne sont jamais pourvus d'indices morphologiques iraniens; ils ne peuvent donc être considérés comme des « idéogrammes ». Si la langue des textes de Nisa était donc l'araméen, ce fait ne soulèverait, historiquement, aucune difficulté.

A la lumière des trouvailles récentes, il apparaît de plus en plus urgent de reconsidérer entièrement tout le problème du pehlevi qui doit être maintenant traité d'une façon beaucoup plus souple qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. Tout un lot d'inscriptions nouvelles ont été, ces dernières années, trouvées en Asie : en Turkménistan, en Géorgie (inscriptions bilingues de Mçhet'a et de Bori), à Tang-I-Sarvak, à Suse, etc. Elles sont toutes en caractères araméens et renferment toutes de nombreux éléments araméens; certaines même sont incontestablement en araméen pur et simple, sans aucun mot iranien emprunté, comme l'inscription de Tang-I-Sarvak. Certaines autres, comme celles de Nisa précisément, semblent être rédigées en un araméen déjà un peu corrompu, truffé

des mots techniques iraniens. D'autres encore peuvent représenter le stade intermédiaire, qui a dû nécessairement exister, entre le passage de l'araméen au pehlevi. Pendant ce stade intermédiaire, elles auraient pu être lues *indistinctement* en araméen ou en pehlevi ².

C'est dans ce sens, croyons-nous, que doivent aller les recherches qui incombent d'ailleurs aussi bien aux sémitisants qu'aux iranisants.

Observations. — M. DUPONT-SOMMER félicite M. SZNYCER de faire connaître et d'étudier ces textes de Nisa. Il déclare pencher vers la thèse araméenne, comme M. SZNYCER, tout en réservant son jugement jusqu'au moment où serait connue la totalité des ostraca découverts.

Observation sur la communication de A. Caquot à la séance du 18 décembre 1957 (voir ci-dessus, pp. 7-8).

L'article amharique n'est pas un élément déterminant, mais la marque d'une détermination le plus souvent préalable.

La phrase amharique agglomère les déterminations et les marques en tête de groupe, l'élément déterminé suit.

La non-répétition de l'article dans un groupe comprenant un nom et un adjectif équivaut simplement à la suppression d'une marque pléthorique.

Le passage du suffixe possessif à l'article (en guèze et en amharique) est accompagné d'un changement remarquable : le suffixe possessif a le genre du « possesseur », l'article a le genre de ce qui serait le « possédé » (Joseph TUBIANA).

Note. — Au cours de la première réunion de l'année en cours, le Groupe a décidé de porter la cotisation annuelle à 800 francs.

Le prix des comptes rendus est fixé comme suit :

Tomes I, II, III (microfilms), chacun	1 000 F
Tomes IV et V, chacun	2 000 F
Tomes VI et VII, »	2 500 F

(2) Voir : Franz ALTHEIM und Ruth STIEHL, *Aramäisches aus Iran*, Baden-Baden, 1957, 122 pages.

Séance du 26 février 1958



1. Marcel COHEN. — *A propos de « gage, caution » dans les langues sémitiques.*

L'origine de la recherche rapide exposée ici est une question du latiniste Jacques André à propos du grec *arrhabôn* « arrhes, gage » et du latin (pris au grec) *arrhabo* et *arrha*, de même sens.

Un coup d'œil dans les dictionnaires des langues sémitiques a permis de supposer qu'il s'agit d'un mot voyageur ou mot-bouchon, à formes multiples, qu'il serait imprudent d'attribuer au fond chamito-sémitique ancien.

C'est une occasion de revenir sur la théorie des mots voyageurs esquissée dans *Bulletin de la Société de linguistique*, t. 27 (1926), pp. 83-85 (article « Sur le nom d'un contenant à entrelacs... » reproduit dans Marcel COHEN, *Cinquante années de recherches*, 1955, voir pp. 146-7). On va voir tout d'abord, et ceci devra servir dans d'autres occasions, qu'il ne suffit pas de renvoyer d'un mot grec (non rattaché apparemment à quoi que ce soit d'indo-européen) à un mot sémitique, sans examiner les entourages de celui-ci. (Voir : H. LEWY, *Die semitischen Fremdwörter im Griechischen*, 1895, date où n'étaient pas connues les langues asianiques, p. 120, avec mention d'une forme abrégée *arrha* dans un lexique grec).

Il sied de consulter tout d'abord les plus anciens textes que nous ayons en sémitique, soit les textes akkadiens, émis par une société où les relations d'affaires nous sont relativement bien connues. Le glossaire de Bezold-Götze (1926) donne à l'index six références sous *Pfand* « gage » ; une seule nous intéresse ici, p. 118 : avec les consonnes radicales *hbl* on trouve des verbes et des noms de sens quasi opposés, ce qui doit inciter à examiner si l'un de ceux-ci n'est pas attaché à un emprunt. A côté de *habālu* « maltraiter, détruire, endommager », on trouve *habālu* « prendre en gage » et *hebeltu* « gage », *hubūlū* « obligation pécuniaire, redevance ». Une res-

semblance avec *arrabo* n'apparaît pas du premier coup; mais si on pense aux nombreuses métathèses et aux échanges des liquides dans les langues sémitiques, et si on considère qu'il peut s'agir d'un emprunt ayant eu quelques aventures, il n'est pas absurde d'envisager un rapprochement sur la base : laryngale-liquide-labiale occlusive sonore.

Ainsi qu'il a été su postérieurement à la séance, les textes akkadiens trouvés à Ougarit apportent des exemples de *hubullu* et *habālu* apparemment avec le sens de « garantie », « hypothèque ». Mais d'autre part on trouve dans des textes en ancien assyrien du domaine excentrique de Cappadoce *erubatun* « gages mobiliers », et à Ougarit on rencontre aussi *urubānum* pour désigner une sorte de « garantie ». L'akkadien, au moins « périphérique », aurait donc eu deux formes de la racine, comme certaines langues occidentales dont il va être question ensuite. [Référence : *Palais royal d'Ougarit*, III, 1956, contribution de G. Boyer, pp. 281-308].

En ougaritique à côté de *erb* « entrer (dans) » on trouve *erb b* qui semble vouloir dire « gager »; dans un exemple il est précédé de *erbnm* qui pourrait désigner des « garants ».

D'autre part on a rencontré un mot *hpr*, associé à l'idée de « nourriture », qu'on a traduit hypothétiquement par « ration »; s'agirait-il d'une « redevance » ?

En nous tournant vers le sémitique occidental septentrional, il convient de chercher d'abord dans le maigre lexique à nous connu du phénicien : on y a relevé *erb* « caution ».

Pour l'hébreu, les dictionnaires modernes ont la bonne habitude de donner comme des racines présumées différentes les homonymes homographes présentant des sens nettement différents; on y a d'abord un verbe *ʿārab* « échanger, commercer, donner en gage, se donner comme caution » et nuances voisines pour diverses opérations juridiques. Avec les mêmes consonnes radicales, sens de : « doux au goût, agréable », « faire soir », « désert », « corbeau ».

Comme substantifs correspondant au premier sens on trouve deux formes de schème rare : *ʿārubba(h)* et *ʿerabōn* (où *e* dénonce un *rr* virtuel) « gage, caution ». C'est à la seconde forme que cor-

respond la forme grecque. Ceci ne veut nullement dire que l'emprunt a été fait à l'hébreu ; il peut provenir directement ou indirectement du phénicien, ou d'une autre langue où l'hébreu et éventuellement le phénicien aurait puisé. Noter que le verbe peut être dénominatif. Il faut tenir compte aussi de deux dérivés : *maeārâb* (attesté seulement avec des pronoms suffixes) « marchandise » et *tacārubâ(h)*, aussi avec suffixe, « le fait de donner caution ».

Comme correspondant phonétique exact de l'akkadien, on trouve plusieurs *ḥbl* avec les valeurs « lier », « mettre en gage », « maltraiter », « détruire », « enfanter », « ruse ». Le substantif de sens « gage » est *ḥābol*.

Suivant les considérations émises ci-dessus à propos de l'akkadien, il n'est pas absurde de supposer un « allomorphe » de *erb* incorporé à côté de lui au vocabulaire hébreu, en raison d'emprunts et éventuellement réemprunts dont l'histoire nous échappe. (L'ordre « laryngale [susceptible d'être représentée par une postpalatale dans une langue sans laryngales] + occlusve labiale [éventuellement assourdie] + liquide *l* ou *r* » se retrouverait dans l'italien *caparra* « arrhes » d'où provient le français *accaparer*).

L'araméen ancien fournit *erb* « gage », des textes plus récents (occidentaux) *ḥibbūlyâ*(²) « tribut ». Le syriaque a *erab* « fournir caution ».

Pour le sudsémitique, les documents les plus anciens, les inscriptions sudarabiques, ont *erb* avec le sens de « donner caution » et (dans d'autres dialectes) « apporter des marchandises », à côté de plusieurs autres valeurs : « offrir, consacrer », « se coucher (soleil) », « construire en pierres taillées », « arabe ». D'autre part on trouve *ḥbl* « tromper » et *ḥbl* « dévaster », qui sont à laisser de côté.

Le sudarabique moderne paraît ne rien donner pour la question traitée ici.

En arabe classique *erb* a différents sens énumérés sans discrimination par les dictionnaires, dont : « manger », « être dispos », et « être arabe ». Pour le verbe, des emplois apparemment dénominatifs, à l'intensif et au causatif, « donner des arrhes ». Le sub-

stantif est *earabūn* et *eurbūn*, *eurbān* (avec une variante à métathèse *raebūn*), dont la finale rappelle l'hébreu et le grec, mais où l'absence de gémation est étonnante. Il existe deux quadrilitères dénommatifs *earbana* et *earba(y)*. Le substantif *earbān* « arrhes, gages » se trouve encore en arabe moderne dans certains parlers.

Il existe d'autre part une variante *aurbān*, dont l'initiale paraît déceler un emprunt à une langue non sémitique (voir FRAENKEL, *Aramäische Fremdwörter*, 1886, p. 190).

Dès 1893, J. BARTH a indiqué la probabilité d'une origine commune avec *grm*, idée de « dette », « obligation », racine encore représentée dans les parlers modernes.

Pour *hbl*, sens de « lien » et de « conception » ; on trouve entre autres le sens de « nouer une alliance » ; le rapport avec le « gage » ne s'impose pas. Mais il ne faut peut-être pas repousser le rapport indiqué aussi par Barth avec *hbl* dont la forme causative veut dire « louer (des bestiaux) contre redevance en nature ».

En guèze le verbe de racine *erb* n'a que le sens de « se coucher (soleil) ». Mais on trouve *māerab* et *māerabt* « marché (emplacement) ». D'autre part on trouve (dans l'Évangile et les Pères de l'Église) *ʿarabōm*, *ʿarabōn*, *ʿarabō* « arrhes », « gage », qui est une nette réintroduction du grec dans une langue sémitique.

La revue qui s'achève ici permet d'insister sur l'intérêt qu'on a à examiner de près les racines à nombreux sens pour y déceler les emprunts éventuels.

Une autre remarque : les voyages de mots ne se bornent nullement aux objets matériels ; les « procédés sociaux » s'empruntent aussi avec leurs noms.

Pour les « arrhes », la présence d'une laryngale donne à la dénomination examinée (à côté de laquelle s'en trouvent diverses autres) un aspect « bien sémitique ». Celui-ci ne dispense nullement de regarder quelles formes on peut en retrouver ailleurs.

Jusqu'à présent le sumérien ne paraît rien donner. D'après Em. LAROCHE, on ne trouve rien non plus en hittite. Rien non plus n'a été signalé en hourrite.

Séance du 26 mars 1958

1. M.F. GHAZI. — *Les emprunts dans les parlers arabes de Tunisie.*

(Cette communication commencée à la séance du 26 février a été terminée au cours de la présente séance).

I. Chronologie. — Il y a peu à dire sur les emprunts divers charriés par les invasions arabes sinon qu'il apparaît possible de faire dans une certaine mesure un clivage entre la première « vague » (à laquelle sont dus les parlers citadins) et la seconde, la plus efficace, celle des Banu Hilal et des Banu Sulaym qui a arabisé du point de vue linguistique l'ensemble du territoire. Celle-ci, à la différence de la première à laquelle les parlers tunisiens sont redevables d'un grand nombre de mots de civilisation qui étaient alors courants dans tout le monde arabe (termes techniques, notamment d'architecture, noms d'ustensiles, de vêtements, de pierres précieuses, de parfums, etc.), ne semble pas avoir transmis de nombreux emprunts. Son influence sur les parlers des villes s'est exercée, dans certains cas, par la substitution d'une forme bédouine à une forme citadine : ainsi Tunis a une forme bédouine *bagra* pour désigner la « vache » et une forme citadine *baqri* pour la « viande de bœuf ».

Particulièrement remarquables parmi les emprunts anciens sont ceux qui témoignent d'une influence de substrat. On en relève de deux sortes : 1) les uns sont proprement berbères, en général noms d'animaux et de plantes : *gändūz* « veau très jeune », *säbbūz* « olives, oliviers », *fakrūn* « tortue » ; 2) d'autres sont romans introduits par l'intermédiaire du berbère : *fəllūs* « poussin », etc.

Une série romane plus récente est celle des emprunts espagnols andalous qui remontent au moins au XIII^e siècle : *bləž* « serrure », etc.

La profonde implantation des Turcs a laissé sur le lexique une empreinte très marquée. Parmi les termes d'un usage vivant encore aujourd'hui, il faut noter surtout les termes administratifs (*bāša*, *bāšāga*, *mufti*, *bašhamba*, *bäyy*, *ēādəl*, *šāwūš*, noms de dignitaires et de fonctionnaires, *nīšan* « médaille », *yāsāq* « interdit », militaires (*äläy* « régiment », *qišla* « caserne »), de cuisine (*bāzina* « bouillie », *košta* « hachis », noms d'instruments (*baqrāž* « cafetière », *burma* « grande marmite », *kamanža* « violon »), de vêtements (*šəzma* « guêtres », *farmla* « gilet », *bišmāq* « souliers de femme », *tmāq* « jambière »).

En même temps que les Turcs des Italiens (renégats ou juifs) ont apporté avec eux un certain nombre de termes de civilisation (*barnīta* « chapeau », *bakīta* « canne »).

Les influences les plus récentes sont européennes : italienne et surtout française. Les emprunts de cette couche sont contemporains du Protectorat ou immédiatement antérieurs. Les mots *baḥinda* « patente », *bāga* « paye », *brōva* « preuve », *būsta* « poste », *bānka* « banque » sont italiens. Le français a fourni un nombre incalculable de formes : *ardwāza* « ardoise », *krayyu* « crayon », *sartāfikā* « certificat d'études », *ṭablūn* « tableau », *ażūdān* « adjudant », *lasyān* « vétérán », *būlis* « agent de police », *tribunār* « tribunal », *grīfi* « greffier », *surti* « inspecteur de la sûreté », *lantirt* « retraite », *bnū* « pneu », *sambrīr* « chambre à air », *bidūn* « bidon », etc.

Phonétique. — L'occlusive bilabiale sourde est en général passée à la sonore correspondante *b*, et non à la spirante *f* comme cela a pu se produire ailleurs : *qubṭān* « capitaine », *baṭruy* « patrouille ». Le traitement de *v* est moins constant. Il semble que le traitement le plus ancien est le passage de *v* à *f* : *fītīs* « vitesse » le cas le plus fréquent aujourd'hui est la conservation du *v* qui semble donc sur le point d'acquiescer un statut de phonème normal dans le dialecte.

Un autre phonème qui n'était pas représenté dans l'arabe ancien des villes est maintenant fréquent à Tunis, c'est le *g*. On le relève soit dans des emprunts bédouins (où il correspond à un *ق* classique) : *gərbū* « outre en peau de chèvre », *gamṣa* « lune », soit dans des mots d'origine européenne où il correspond à un *g* : *lagār*, ou un *k* sonorisé : *gorbāta* « cravate ». Les voyelles des emprunts sont modifiées en fonction du système vocalique des parlers. Le schéma de ces modifications est le suivant : *o* donne *u* ; *e*, *i* ; *ē*, *ī* ou *ā* ; *ü*, *i*.

Morphologie. — Les parlers tunisiens connaissent de nombreux emprunts pluriéliques. On n'en constate pas moins une forte tendance à les réduire dans la mesure du possible à des schèmes existants : *automobile* devient par exemple *tūmbīl*.

Un autre fait remarquable est significatif du degré d'intégration de certains emprunts est la possibilité de les affecter de morphèmes arabes : par exemple de la marque *āt* des féminins pluriels : *bāsklatāt* « bicyclettes », *gāmīlāt* « gamelles ». D'autres mots font leur pluriel selon des schèmes à modification interne : *gamīla* « gamelle » plur. *gwāmāl* (à côté de *gamīlāt*), *garṣūn* « garçon (de café) » plur. *grāsən*.

Des verbes peuvent s'emprunter ou se former sur des noms empruntés s'ils peuvent être amenés à des schèmes verbaux nor-

maux trilitères ou quadrilatères : *gāža* « s'engager » (schème ae 3^e forme trilitère), *tafan* « téléphoner » (schème de quadrilitère).

2. Lionel GALAND. — *Quelques observations sur les emprunts du berbère à l'arabe.*

A l'exception du touareg, tous les parlers berbères présentent une forte proportion de mots étrangers dont l'arabe (dialectal ou même classique) est le principal fournisseur. Ce fait n'a suscité aucune étude particulière depuis l'article de R. BASSET, *Les mots arabes passés en berbère*, dans les *Mélanges Nöldeke*, I, pp. 439-443. Il appellerait pourtant une série de travaux étymologiques, statistiques et comparatifs. D'autre part, on doit se demander comment le système de la langue berbère a supporté cette dose massive d'éléments arrachés à un autre système : quelques remarques peuvent suggérer une orientation provisoire.

I. LES SIGNIFIÉS. — Les emprunts ont assurément modifié l'extension et la répartition des champs sémantiques. Si les mots qui accompagnent des choses ou des notions nouvelles enrichissent le lexique sans le bouleverser, plus graves sont les cas où le mot arabe se substitue à un mot berbère. Lorsque ce dernier résiste, une opposition sémantique peut naître : on la constate en kabyle pour *ag* et *hdəm*, *aru* et *ktəb*, *ira* (prét.) et *bju*, etc. Il serait superflu d'insister sur la situation religieuse, sociale et économique à laquelle l'arabe doit son succès, mais des circonstances particulières ont pu favoriser certains emprunts : c'est souvent l'arabe qui a fourni les substituts des mots tabous : *anəhdəm* (= *afəllun*) « plat à cuire le pain » (donc noirci et redoutable); c'est encore l'arabe qui parfois renouvelle le vocabulaire affectif vite usé : chleuh *iedəl*, *išwa*, *iħla*, à côté de *ifulki* « c'est bien ». Les tendances berbères ne disparaissent pourtant pas avec les mots : ainsi beaucoup de verbes provenant de « deuxièmes formes » arabes sont indifféremment transitifs ou intransitifs : *iəmməɾ lkas* « il a rempli le verre » ou « le verre est plein ».

II. LES SIGNIFIANTS. — A. *Phonologie*. On attribue aux emprunts : 1° des perturbations dans le fonctionnement de sons déjà connus du berbère; 2° l'introduction d'articulations nouvelles. Cette doctrine doit être nuancée. Exemples : 1° Le système fondamental ne connaît que *t̥* (long), réalisation de *d̥d̥* (cf. A. BASSET, *Langue berbère*, p. 6); pourtant *t̥* (bref) n'est pas confiné dans les emprunts : de nombreux parlers manifestent une tendance à l'abrègement des consonnes longues, d'où kabyle *tagat̥* (chleuh *tagat̥t̥*) à côté de l'emprunt *ləħtəgga* « amende ». On pourrait faire des observations

du même ordre pour *q* (bref). 2° *ε* et *h* sont le plus souvent d'origine arabe, mais pas toujours (cf. M. СОЕН, *Essai comparatif*, p. 85 et n° 96, 172). *h*, qui passe pour étranger au berbère, apparaît en touareg en dehors des emprunts.

B. *Morphologie*. 1° Conditions générales. — Les rôles respectifs des consonnes et des voyelles sont à peu près les mêmes en berbère qu'en arabe et les emprunts ont bénéficié de cette similitude. — Les mots arabes ont trouvé en berbère des schèmes communs aux deux langues : ainsi les verbes trilitères, ou encore les noms d'artisans, le type *aḥōddam* « celui qui travaille » ayant rejoint le type *asagg^wag* « celui qui est rouge ». — Certaines familles de mots paraissent appartenir à un fonds commun aux deux langues, ce qui a permis à des formes arabes de se glisser au côté des formes berbères : *mmāt* « mourir » n'a pas l'air d'un emprunt, mais *lmut* « la mort » en est un. — Enfin on a supposé que des mots arabes n'avaient pas eu de peine à supplanter d'anciens emprunts au punique.

2° Le nom. — Tous les emprunts n'ont pas été berbérisés ; beaucoup présentent, avec leur article, une initiale de structure assez nouvelle en berbère. Mais on a peut-être sous-estimé le nombre des noms berbères dépourvus de voyelle initiale (cf. T.F. MITCHELL dans *Mémorial A. Basset*) ; l'absence de la voyelle ne s'explique pas toujours par une chute (*laç* ; touareg *nunnya*, *əbbənən*). L'acceptation de deux consonnes à l'initiale a pu être facilitée par le sentiment d'une équivalence entre ar. *l-* et berb. *a-* : cp. chleuh *lmakan* et kabyle *amkan* « endroit ». Cette structure est si bien admise qu'A. BASSET a pu signaler au GLECS un « faux arabisme ». La morphologie y a gagné certains procédés d'opposition : chleuh *lluz - talluzt* ou encore *lkas - alkas / talkast*. Quant aux pluriels de type arabe, ils constituent en berbère des innovations.

3° Le verbe. — Les verbes empruntés ont toujours reçu les désinences berbères. Selon leur structure et selon les parlars, ils ont rejoint tel ou tel type de conjugaison. Le jeu des alternances berbères n'a pas été gravement altéré, mais l'afflux des emprunts a donné à certains types une importance qu'ils n'avaient pas : près de 20 % de verbes à deuxième radicale longue en kabyle contre moins de 2 % en touareg.

Au total, la pénétration du vocabulaire arabe en berbère a bénéficié de conditions extrêmement favorables : alors que des besoins nouveaux diminuaient la résistance du lexique berbère, l'arabe avait déjà des intelligences dans la place. Bien souvent il n'a eu qu'à souligner, pour modifier la structure du berbère, certains traits qui sans lui seraient restés dans l'ombre.

Séance du 4 avril 1958

H. CAZELLES. — *Conjonctions de subordination dans la langue de Qohelet.*

Conjonction de subordination n'est pas d'une terminologie très heureuse. Il s'agit ici de prépositions composées introduisant une proposition prédicat. Or on constate dans la langue de Qohelet un développement assez curieux de ces formes. On peut noter tout d'abord un développement inusité des particules avec 'šr. Non tant le m'šr qu'on n'a qu'une seule fois, mais le b'šr est proportionnellement plus fréquent qu'ailleurs (trois fois, 3, 9; 7, 2; 8, 4), on a k'šr avec le parfait (5, 14) ou l'imparfait (4, 17, 5, 3); 'ad 'šr en 12, 2. Il faut aussi tenir compte des locutions où 'šr est remplacé par le š si usuel dans Qohelet : 5, 14 kšëbbâ'.

Mais l'attention est attirée sur des locutions plus complexes où l'on voit d'habitude des aramaïsmes (*sic* GINSBERG), mais où récemment M. DAHOOD dans d'intéressants articles (*Biblica*, 33, 1952, p. 30-52 et 191-221) a proposé de reconnaître une influence phénicienne, voir surtout p. 47. De fait J. FRIEDRICH dans sa *Phönizisch-punische Grammatik* (n° 253), s'il note peu de choses sur les conjonctions, donne des cas assez curieux de prépositions composées. Par ailleurs si nous cherchons les attestations de ces prépositions-conjonctions composées dans l'araméen antique (cf. G. GARBINI, *L'aramaico antico*, Acad. dei Lincei, Rome, 1956, p. 239-283) notre enquête s'avère décevante.

Outre le besëkkebar de 2, 16, les principaux cas à retenir en Qohelet sont :

1° bsël 'šr de 8, 17, correspondant à l'araméen *bedil de*, traduit par la LXX en *osa an*, qu'on retrouve dans le Targum d'Onqelos (Gen. 6, 3) et dans le tarif de Palmyre. Le sens est sans doute « parce que » (PODECHARD).

2° kçël 'šr en 6, 12 et 8, 13 rapproché par TORCZYNER et GINSBERG (*Studies in Qohelet*, New York, 1950, p. 27) de l'araméen *miṭṭôl di* en admettant confusion du *m* et du *k*; vocalisé d'ailleurs *maṭṭul de* (Targ Esther II, 1, 7) avec sens de « parce que » qui semble convenir.

3° kol 'ummat š de 5, 15 correspondrait à l'araméen *kl qbl de* avec le sens de « correspondant à », mais DAHOOD fait remarquer ici que Qohelet a moulé l'expression dans une forme phénicienne avec le féminin 'mt assez typique du phénicien.

4° Cette expression doit en tous cas être rapprochée de 'al dibrat š de 7, 14 cf. 3, 18 sans š. L'expression est célèbre car on la retrouve dans le Ps. 110, 4, mais le sens n'est clair dans aucun cas. On doit en tous cas la rapprocher du 'al dibrat di de l'araméen de Daniel 2, 30 et 4, 14 et de l'araméen d'Eléphantine ou au masculin il signifie seulement « au sujet de », sans le sens causal qu'il semble avoir dans l'Ancien Testament, cf. COWLEY, 6, 6-16; 28; *Kraeling Brooklyn Museum aramaic Pap.*, 13, 2; on a aussi 'l dbr kn en COWLEY, 40, 3.

5° Plus complexe encore est le *mibbely 'šr lō'* de 3, 11. En principe nous n'aurions pas à chercher un aramaisme puisque *mibbeli* est hébreu et non araméen. GORDIS (*Kohelet, The man and his world in loco*) remarque que nous avons en Ex., 14, 11 *mibbeli* (οπως μη en grec LXX) devant négation (mais nominale, 'eyn). Le sens n'en reste pas moins douteux; on a cité des passages de Job qui donneraient le sens de « sans » mais ces passages ne comportent pas *bely* ou *mibbely* devant verbe et en hébreu nous n'avons jamais cette forme devant un imperfectif. En fait quoique *bely* ne soit pas araméen, notre locution évoque l'araméen, mais un araméen pour lequel notre documentation est postérieure au texte que nous étudions (approximativement III^e s. av. J.-C.). Pour dire « parce que » l'araméen a toute une série de formes de ce genre que nous donne le dictionnaire de DALMAN : *miggō de, min gab de, miššum de m'ahar de, min bigelal de, min begèyn de, min migelal de* et ces dernières formes sont singulièrement proches de la nôtre. Le traducteur targumique a employé *begeyn* en Koh 6, 6 pour « afin que » et *bèyn keyn* en 10, 10.

Il semble que nous avons donc un fait linguistique de l'ouest sémitique à partir du III^e-IV^e siècle au plus tôt. Visiblement ce n'est pas la langue grecque qui a poussé à ces constructions. Mais ce serait peut-être l'esprit hellénistique avec son goût pour l'analyse du rapport des propositions. A moins que dans d'autres langues sémitiques on ne constate également une semblable évolution interne.

2. Jean YOYOTTE. — *Anthroponymes d'origine libyenne dans les documents égyptiens.*

Les textes égyptiens gardent les plus anciens témoignages connus des langues parlées par les populations de la Libye. Il s'agit en l'occurrence de noms propres, désignations ethniques et surtout noms de personnes. Quelques essais ont été faits pour interpréter quelques-uns de ces mots à la lumière du libyque et du berbère

(MÖLLER, BATES, etc.), mais il est regrettable qu'aucun répertoire systématique n'en ait été dressé à l'intention des berbérissants.

Avant 1400 av. J.-C., aux époques où les Égyptiens fréquentent en Libye deux ethnies nommées respectivement *Čhnw* et *Čmhw*, les matériaux onomastiques ne sont pas très abondants. En dehors des noms portés par les chiens du roi Antef (où figure le targui *abai kur*, « lévrier »), on peut juste signaler quelques noms, rares et mutilés, dans les *listes d'envoûtement*, et peut-être, comme le signale G. POSENER, la série d'anthroponymes écrite au verso du papyrus contenant les *Hymnes aux couronnes royales*.

Après 1400, et jusque vers l'an 1000 avant J.-C., plusieurs tribus dont les deux principales sont les *Mšwš* (cf. MAXYES) et les *Lbw* (parrains de la Libye) menacent l'Égypte. Les *Lbw*, apparemment vivent aux confins de la Cyrénaïque et de la Marmarique, les *Mšwš* étant plus proches du Delta. Les textes historiques des pharaons Merneptah et Ramsès III conservent les noms d'un certain nombre de leurs chefs : pour les Meshouesh : *Mššr*, *Kpwr*; pour les Libou : *Mr'iy*, *Dd*, *Wrnr*, *Čtmr*, *Mškn*. *Ynn*.

À la fin du II^e millénaire, les deux tribus s'installent en Égypte. Les Meshouesh dominent tout le pays et donnent les deux dynasties « libyennes » : les Libou s'implantent sur le bord ouest du Delta. Formant l'aristocratie militaire de l'Égypte, ces gens s'égyptisent rapidement. Néanmoins, certains conservent des noms barbares. Il en résulte que ce sont les documents des XI^e-VII^e siècles qui nous transmettent le plus grand nombre d'anthroponymes libyens. Noter que les chefs des colonies libyennes se parent à l'occasion du titre *ms* = ég. *wr* « roi étranger » (cf. targ. *mess*, « maître ») et que les titres *mk* et *mtwhr* qui apparaissent à la même époque sont probablement d'origine libyenne.

On a parfois invoqué les noms royaux des XXII^e et XXIII^e dynasties, *Ššnq*, *Tkrt*, *Wsrkn*, *Nmrt* pour attribuer à ces lignées une lointaine origine assyrienne (BIRCH, RÉVILLOUT). On aurait là : Shoushinak (dieu susien), Téglatphalazar et Sargon (noms assyriens sous transcription biblique) et Nemrod ! Ces identifications hétéroclites sont philologiquement et historiquement impossibles à retenir. L'origine purement libyenne des Sheshonqides, ci-devant « grands rois des Meshouesh », est hors de doute.

*Tableau sommaire des anthroponymes libyens
connus par les monuments des XXI^e et XXII^e dynasties (1)*

(1) 'iwpwt	m.	(20) Nmtpd	l. (cf. 18)
(2) 'iwert	m. (cf. 19, 38)	(21) Ntmr	m.
(3) ywrhn	m. (cf. 22)	(22) Rywrhn	prob. m. (cf. 3)
(4) 'iawksr		(23) Ryts	prob. m.
(5) 'iknwš	m.	(24) Shr	nom de déesse (?)
(6) Wyhst	m.	(25) Srn	nom de déesse (?)
(7) Wykr	prob. lib.	(26) Šng	prob. lib.
(8) Wsrhrt	m. (cf. 16-17)	(27) Šhdd	nom de déesse
(9) Wsrkn	m. (cf. 8)	(28) Ššnq	m.
(10) Wsks	m.	(29) Škwr [.]	prob. m.
(11) Wštht	l.	(30) Kyhm	
(12) Wkrmm	prob. lib.	(31) Kn	l. (?)
(13) Bwywzw	m.	(32) Knmtwzh	
(14) Pwrm	m. (ou ég.?)	(33) Kr	l.
(15) Mwsn	m.	(34) Kr'm	m. (fém.)
(16) Mshrt	(cf. 8, 17)	(35) Krmn	m. (fém.)
(17) Msqhr	(cf. 8, 16)	(36) Krht	prob. lib.
(18) Mtpd	l. (cf. 20)	(37) Krč	m. (fém.)
(19) Nmrt	m. (cf. 2, 38)	(38) Tkrt	m. (cf. 2, 19).

Remarque sur le nom du « gage » (v. GLECS, VIII, p. 13). — *Le « gage » (erb) en égyptien.* Le copte connaît *arēb, erēb* « gage », « caution en argent » (CRUM, *A Coptic Dictionary*, I, p. 15). — D'autre part, dans des textes démotiques d'époque ptolémaïque, un terme *'rb.ti* désigne le tiers qui s'établit garant d'une convention financière (NIMS, *JEA*, 24, pp. 78-82; voir SEIDL, *Aeg. Rechtsgeschichte der Saiten- u. Perserzeit*, p. 29). Le même mot est déjà attesté aux VI^e-V^e siècles av. J.-C. par un anthroponyme « Le dieu-lune est mon garant » (deux exemples hiéroglyphiques : RANKE, *Die aegypt. Personenamen*, I, p. 270, n° 25; BIFAO, 52, p. 184; un ex. démotique : MALININE, *Choir de textes juridiques*, p. 130, n. 10). L'apparition du thème *erb* en Égypte résulte assurément d'un emprunt antérieur à l'époque perse. [J. YOVOTTE].

(1) m = meshouesh; l = libou; prob. lib. = nom qu'on peut légitimement considérer comme libyen d'après le contexte; (fém.) = nom féminin.

Séance du 23 avril 1958

1. J. TUBIANA. — *Les noms de Gondar et d'Aksum.*

Un certain nombre de toponymes de l'Ouest de l'Éthiopie septentrionale se laissent expliquer assez facilement par l'agaw occidental. Rien d'étonnant à cela dans la mesure où ils se situent dans le domaine de celui-ci.

Tel est le cas par exemple du fameux couvent de *mæg^wina*, en Amatchoho, dont le nom désigne en agaw occ. la plaque circulaire de terre cuite où l'on cuit le pain (amh. local : *mæg^wog^wo*; Choa : *məjad*). Conti ROSSINI (*La langue des Kemant*, p. 227) donne la forme *məguinā*, alors que le ms. d'Abbadie porte *mæg^wina*. Sans doute quelque particularité topographique est-elle à l'origine de ce nom.

Une montagne du pays kemant porte le nom d'*ank^wodəb*, soit « les cinq montagnes », de *ank^wa* (passant à *ank^wə*, prononcé *ank^wā* en raison de la labio-vélaire), « cinq » et *dəba* (plur. *dəb*), « montagne ». En effet la ligne de crête de cette montagne présente cinq sommets.

Un village falacha au sud-est de Gondar visité par W. LESLAU et par moi-même a vu son nom noté par le premier *uzaba* et par le second *ozaba*. La prononciation notée par LESLAU est plus proche du terme agaw occ. *wuzaba*, qui désigne l'espèce de sycomore appelé en amharique *šola*. Conti ROSSINI (*La langue des Kemant*, p. 269) indique par erreur *wuzəša*, pl. *wuzəwt*; mais sur le ms. d'Abbadie ont lit respectivement *wuzəša* et *wuzəbt*.

La région montagneuse au nord-ouest de Gondar où vivent les Kemant porte dans leur langue le nom de *kəkər*, « la [montagne] suspendue » (cf. amh. *təsaqqələ* et le toponyme *saqəlti*). Ce nom a été déformé en amharique en *kərkər* (sur un type 1.2.3.1.2.3).

Le couvent de *waldəbba*, non loin du fleuve Takkazé, c'est *wal(i) dəba* : « la montagne des gazelles » en agaw occ.; de *wala* (ou *walya*, ou *walye*), « capra *walya* » de RÜPPEL (pouvant donner comme premier terme d'état construit *wali* ou *wal*) et *dəba*, « montagne », agrémenté en amh. d'une gémination arbitraire.

Une montagne de la région de *Kərkər* est désignée par ceux de ses habitants qui ne savent par l'amharique sous le nom de *ḡanahoy*; mais ceux qui savent encore le kemant l'appellent ainsi quand ils parlent amharique, et la nomment plus correctement *ḡan-ag^wəy* ou *ḡan-ag^wāy*, « tête d'éléphant », de *ḡana* « éléphant » et *aq^wəy* « tête », lorsqu'ils parlent kemant. Il paraît en effet que

vue sous un certain angle elle représente le profil d'une tête d'éléphant. Le cas ne serait pas unique (cf. le *Ras-el-Fil* de BRUCE).

Il semble qu'on puisse de la même manière tenter d'expliquer, par l'agaw, le nom de la ville de Gondar, qui est au cœur du domaine agaw. Ce nom est écrit en amharique tantôt *gondar*, tantôt *g^wandar*, les deux graphies correspondant à la même prononciation *g^wondar*. En agaw occ. *g^waŋ* signifie « fossé, puits, précipice » (le nom a été donné à une rivière qui coule près de Tchelga, en pays kemant). Il est attesté également sous la forme *g^waŋ* (*g^wāŋ*). L'autre élément du nom fait davantage difficulté. A l'amharique *dar*, « bord, limite » correspond généralement en agaw occ. une forme *day*. Une forme *dara* est attestée une fois par REINISCH en qwara. Il n'est pas invraisemblable que la forme amharique elle-même soit d'origine agaw. La difficulté rencontrée pour l'explication du nom de Gondar constitue un problème de phonologie historique de l'agaw : passage de *a* à *æ* (dans un seul ou les deux éléments constituant le toponyme). La traduction « bord du ravin » est conforme à la situation topographique de la ville, dominant le confluent de deux rivières, le *Qaha* et l'*Angarab*. Le type de dénomination n'est pas sans rappeler celui de la ville de *Bahar-Dar*, « bord du lac », sur la rive sud du lac Tana.

Le savant Taamrat Emmanuel avait attiré mon attention sur l'existence dans le nom de la ville d'*Aksum* de la séquence *ks* parfaitement extraordinaire en amharique. En fait à côté de la graphie *Aksum* existe une graphie *Ak^wəsəm*, correspondant semble-t-il à une prononciation locale *Ak^wusum*. La forme *Akusəm*, qui peut être à l'origine de cette seconde graphie permet de remonter à l'agaw occidental. Le toponyme serait composé de *aḱ^w* (*aḱu*), « eau » et de *səm* qu'on peut rapprocher soit de *sīm*, « chef » (amh. *šum*) soit d'un radical verbal *səm* ou plus souvent *səmb*, « rester, demeurer ». Il existe effectivement à Aksum un site dénommé *may šum*, « l'eau du chef », mais *aḱu səm* en agaw ne peut signifier que « le chef de l'eau » ; or le nom de *may šum* s'applique à une ancienne citerne, qui n'a jamais été étudiée par les archéologues, et à qui le nom agaw de « l'eau qui demeure » convient parfaitement. *May šum* pour désigner ce réservoir serait donc un calque de l'agaw agrémenté d'un contresens facilement explicable.

(2) Parvenu trop tard à l'organisateur, le compte rendu de la communication de M. Jean Lecerf paraîtra ultérieurement.

Séance du 4 juin 1958

1. Ch. VIROLLEAUD. — *Questions de vocabulaire ougaritique.*

Un fragment de lettre (RS 18, 75) fournit un double exemple de ce qu'on appelle en grammaire hébraïque le waw d'apodose; on lit, en effet :

mnm iršt k ḥsr̄t w ank aštn l ihy

w aḫ ank mnm ḥsr̄t w uhy y'msn t̄mn w [u]hy al yb'rn

« Tout (ou : quel que soit) ton désir de ce qui (te) manque, eh bien ! moi je le mettrai à (la disposition de) mon frère,
« Et, en retour, moi, tout ce qui (me) manque, eh bien !
mon frère l'amassera là-bas (où il est), et que mon frère ne le détruise pas ».

On comparera ces deux phrases à la lettre en accadien de Ras-Shamra, publiée par J. NOUGAYROL : *Palais royal d'Ugarit*, t. IV, p. 133.

Pour *ihy* et *uhy*, v. GLECS, VI, 67. Pour *t̄mn*, comp. *t̄mny*, qui est fréquent dans les lettres, en opposition avec *hlny* « ici »; v. GORDON, *Ug. Manual*, p. 84, § 11, 3.

La racine 'RŠ « désirer » qui ne se rencontre qu'une fois en A.T., dans 'arēset (Ps. XXI, 3) « désir », en accadien *erīštu*, se rencontre souvent à RŠ, ex. : *iršt aršt* « le désir des désirs (= le plus cher désir) » et *aršt alpm lk w ly* : « le désir (de posséder) des bœufs (nous est commun) à toi et à moi ».

Aux exemples de 'rb b « se porter garant pour », cités en GLECS, VII, 45 et VIII, 13 ss, on peut ajouter ce passage, extrait d'un texte énigmatique (RŠ 18, 25) :

hmš mat arb'm kbd ksp anyt d 'rb b anyt l mlk gbl

« 540 sicles lourd(s) d'argent (représentant la valeur du) navire qui a été mis en gage pour le (ou : un) navire (appartenant) au roi de Byblos ».

Le sens de « bronze », qui a été proposé déjà (GLECS, VI, 43) pour le subst. *tlt*, est maintenant confirmé par rapprochement avec les textes accadiens de *Palais royal d'Ugarit*, t. III, p. 208-9, où *erū* occupe exactement la place de *tlt*.

mlk signifie tour à tour "roi" et "royaume", et, dans ce second sens, *mlk* est souvent en parall. avec *drkt*. On trouve aussi *mlkh* « son royaume » || *drkth* « sa royauté » (Poème AB VI, 5-6 et VI, 34-35); et il est tentant de rapprocher *drkth* du nom ou surnom de la

Déesse syrienne de Lucien, qu'on pourrait traduire par « Sa majesté ».

2. H. ZAZA. — *Problèmes linguistiques concernant le serment chez les anciens Sémites.*

Le compte rendu de cette communication n'est pas parvenu à l'Organisateur.

A propos de t. VII, p. 105 (15 mai 1957)

D'après une lettre de Enno Littman, peu de temps avant sa mort, le tigré *wal-* « fils » est employé avec suffixe possessif; mais dans les noms propres on emploie *wad* « fils de ». D'autre part; on trouve une forme pleine *walād* « fils, fille ».

COMPTE RENDU SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE PENDANT L'ANNÉE 1957-58

Le groupe compte à la date du 18 juillet 1958, 108 membres dont 9 nouveaux adhérents. La moyenne des présences aux séances a été au cours de l'année de 22 membres contre 17 l'an dernier.

Le budget de 1957-58 s'établit comme suit :

RECETTES :	
Reliquat 1956-57	28 528
Cotisations 1957-58 et arriérés	42 800
Ventes des comptes rendus	28 104
	<hr/>
TOTAL	99 432
DÉPENSES :	
Frais d'impression	75 035
Frais d'organisation	18 475
	<hr/>
TOTAL	93 510

Soit un excédent de 5 922 francs. Mais il convient d'ajouter aux dépenses notées ci-dessus la facture encore à régler pour un tirage de microfilms (14 030 francs). De plus le montant des frais d'impression des dernières séances ne nous a pas encore été communiqué. La balance sera donc en fait nettement négative. Il faut souligner que ces difficultés proviennent pour une grande part du retard, atteignant quelquefois plusieurs années, dans le règlement des cotisations. Elles sont atténuées, comme chaque année, par la subvention de l'Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger, que nous savons devoir nous arriver bientôt.

S. STRELCYN. Sur quelques types de composés nominaux amhariques. (Communication lue, en l'absence de l'auteur, par Joseph TUBIANA à la séance du 18 novembre 1959).

L'observation de l'amharique moderne permet de constater une extension des composés nominaux.

1. Type amharique moderne complément-complété (voir Cohen, Traité, pp. 87-88). C'est le type complément-complété sans particule d'appartenance qui semble décidément l'emporter sur le type avec ya-. Dans l'extension de ce type il faut prendre en considération l'influence des composés anglais du type Haymaster Theatre, Immigration Office. A côté d'un grand nombre d'emprunts et de calques ou de composés pouvant être considérés comme tels (par exemple harar əstəʃən = Harar Station, nom d'une pompe à essence "Sheel" à la place du Théâtre à Addis-Abeba ; məlaya paspor "identity card" en concurrence avec matawāqiya ; ʃor gənbar "front militaire" ; fəras gəbiya "course de chevaux") on note une multitude de composés purement amhariques de ce type (exemples : bərd ləbs "couverture", masriya bet "atelier").

De l'avis des lettrés abyssins avec lesquels j'ai discuté le problème, l'emploi de la construction avec ya- doit être limité à l'expression de l'appartenance proprement dite.

2. Parmi les composés nominaux de type ancien, mais avec l'ordre amharique (complément pourvu du suffixe -ə + complété, voir Cohen, Traité, p. 89) il faut signaler une série avec second élément gəb. Ce mot ne paraît pas être employé seul. Guidi, Suppl., col. 217 indique pour gəb le sens "che entra, che è entrato" et cite un exemple : addis gəb "giunto da poco". Or, voici les exemples que j'ai relevés : gana gəb "genre de tribut (ce qui entre en gan)" ZN, p. 124 ; dəra gəb "divorce (ce qui intervient en fait de décision ou en fait de coutume)", YMQ, p. 61, dər = əddər, voir Guidi, col. 494 ; Baet., col. 947 et 620 ; wəha gəb "golfe (ce qui entre en fait d'eau)" YMQ, p. 61 ; gəbra gəb "devoir (ce qui entre en fait de tribut)".

3. Petites phrases verbales qui fonctionnent comme composés nominaux. Cohen (Traité, p. 91) en cite trois : wasyallaš "(tu n'a pas de garant) prix de louage payé à l'avance (pour des bœufs de labour)" ; manzərraš "(qui t'a enfanté ?) voyou" ; mattubbəš ou mattubbən "(il t'est ou il m'est venu du monde) petite plaque pour cuire rapidement les crêpes".

Il faut noter que cette formation terminée par le suffixe personnel de la 2ème p. sg. du féminin -š est très productive.

Du point de vue de leur structure, ces petites phrases peuvent être classées en trois catégories distinctes :

a. composés de type : nom (complément) + yallaš "tu (f.) n'as pas". A was-yallaš, cité plus haut, ajoutons :

gədd-yallaš "(tu n'a pas d'obligation) chose sans importance, bagatelle". Peut être employé comme adjectif. Est cité par Baet., col. 1012 "froid, indifférent, qui se moque de tout" et par Agostino da Hebo, Grammatica amarica, Asmara 1955, p. 55 "cura-non-hai = noncuranto".

səm-yallaš "tu n'as pas de nom", nom d'une plante, voir S. Strelcyn, Prières magiques éthiopiennes, p. 370.

ləbb-yallaš "(tu n'a pas de bon sens) étourdi". Cité dans Fedele da Valdieri, Il verbo amarico in tavole sinottiche, Rome 1945, p. 49 : "senza testa, sventato".

b. Composés de type : nom (sujet) + verbe à la 3ème p. sg. m. du parfait + pronom suffixe -š en fonction de complément :

* wof-arraš "(un oiseau t'a évacuée) plante dont l'ensemencement se fait par des oiseaux (qui avalent les graines et les évacuent ensuite dans leurs excréments). [Ce nom n'est pas seulement employé pour le café comme le suggère Guidi, Suppl., col. 172.]

wof-zarraš "un oiseau t'a semée", même valeur que wof-arraš. Informateur : Gidai Tafaye.

qan-amaṭṭaš "(le jour t'a fait venir) nouveauté". Informateur : Bæmnat Gabra Amlak.

saw-amaṭṭaš "(un homme t'a fait venir), chose artificielle, artificiel". Bæmnat Gabra Amlak, Yaand q^Wanq^{Wa} ədḡat, Addis Ababa 1947 (= 1954/1955), p. 33.

saw-sarraš "(un homme t'a faite) chose artificielle, artificiel". Ainsi, le "spounnik" se dit saw-sarraš čaraqa "(un homme t'a faite lune) lune artificielle". Avec le nom ṭagur "cheveux" saw-sarraš désigne la perruque. Taddasa Liban, Maskaram, Addis Ababa 1949 (= 1956/57), p. 28.

C'est à cette catégorie qu'il faut joindre l'exemple man-zarraš cité plus haut où l'on a un pronom à la place du nom.

c. Composés de type : verbe + pronom suffixe régime (simple ou médiat) -š.

A l'exemple matubbəš cité plus haut, on peut ajouter : yəluš "(on te dit) bavardage, raconter". Cité par Fedele da Valdieri, Il Verbo amarico, p. 49 : "diceria, 'si dice'."

assəruš tabattabhuš "je t'ai liée, je t'ai enroulée", nom d'une plante utilisée dans un jeu qui consiste en ceci qu'on prend une tige assez longue et on cherche à en entourer la tête et les épaules de ses amis ou amis, en prononçant le nom de la plante (quel que soit le sexe de la personne brimée, on emploie le suffixe féminin).] Voir Griaule, Le Livre de recettes, p. 154.

L'emploi du féminin dans tous ces composés reste difficile à expliquer. Le féminin ayant en amharique aussi une valeur dépréciative, on pourrait supposer que ce suffixe s'est implanté d'abord dans les composés avec yallaš et a gagné ensuite, par extension, les autres types de composés, analysés plus haut.

4. Voici enfin deux petites phrases verbales servant de noms composés, de construction différente : prohibitif au pluriel + suffixe régime de la 1ère personne du singulier :

atəkuñ "(ne me touchez pas) intouchable", nom donné aux falachas à cause de la sévérité des règles de pureté qu'ils observent. Leslau, Falasha Anthology.

attərsuñ "(ne m'oubliez pas) memento", rappel fait par l'empereur pour qu'on ne l'oublie pas dans les prières avant la fête commémorative du couronnement. Titre d'un chapitre dans ZN, p. 545 : səla zawd baʿal attərsuñ.

Abréviations : ZN = Maḥtamə Səllase Wālda Masqal, Zəkra-nagar, Addis-Ababa 1942 (=1945/50).

YMQ = Məsəfən Ləsanu, Yaamarəñña maṣṣeta qalat, Addis-Ababa 1946 (= 1953/54).

S. STRELCYN. Formules de défense amhariques

Voici quelques observations faites par un usager des autobus urbains à Addis Ababa :

1) Dans chaque voiture, on trouve la formule classique sigara mates kəlkəl nəw "Il est interdit de fumer le tabac"/"défense de fumer".

2) Au-dessus de la porte d'entrée, on lit : ba-magbiya la-maṭṭabab aygəbam "Il ne faut pas se faire serrer dans l'entrée"/"Ne pas stationner dans l'entrée".

Au-dessus de la porte de sortie "mawçawən maṭṭabab aygəbam "ne pas gêner la sortie". A noter que sur un écriteau se trouvant à côté de ce dernier et indiquant la porte, le mot "sortie" est écrit mawçiya.

3) La défense de cracher est, elle, formulée d'une manière encore différente : məfat yasəwral "cracher déshonore/Il convient de ne pas cracher".

Observations. - M. Comba a relevé en janvier 1959 à Addis Ababa, sur des panneaux, les conseils suivants aux automobilistes : bə-trumbah fanta ḥafrenəḥ taṭaqam "Fais bon usage de ton frein, plutôt que de ton claxon". malkatoč dohnənatən yarəgʿtalu "Les signaux assurent la sécurité".

Séance du 26 novembre 1958

Publication des comptes rendus - En raison de la cherté croissante des impressions et de l'exiguïté de ses ressources le GLECS décide de renoncer au moins provisoirement aux comptes rendus imprimés et de tenter l'édition sous une forme différente dans le même format, avec un nombre de pages accru.

Ce système doit permettre la parution régulière dans l'intervalle des séances et l'envoi du compte rendu d'une séance avec la convocation suivante, ce qu'on ne peut pas obtenir avec des retards d'imprimeur.

COMMUNICATIONS

1. N. TOMICHE. L'accent de mot dans le dialecte arabe du Caire.

Contrairement à ce que Jean Cantineau avait noté dans les parlers du Ḥōrān et de Palmyre, l'accent est bien marqué dans les dialectes du Caire. Sa place est déterminée par la structure syllabique du mot.

1. La syllabe surlongue (CVC ou CVCC) attire nécessairement l'accent quelle que soit la composition syllabique mot : ḍarābt "j'ai (ou tu as) frappé", ḍarabūh "ils l'ont frappé" (et également ḍarabū, h final n'étant pas prononcé mais demeurant présent dans la conscience du sujet parlant).

2. Syllabes brèves.

a - Dans les mots à deux ou trois syllabes, quand la finale n'est pas surlongue et qu'il n'y a pas de syllabes longues ailleurs, l'accent tombe sur la première syllabe : bāla "il a atteint", rāma "il a lancé", ḍarabet "elle a frappé", bā'ara "vache".

b - Dans les mots à quatre syllabes et plus, quand la finale n'est pas surlongue, c'est toujours la pénultième qui est accentuée : ba'arēti "ma vache", ḍarabetak "elle t'a frappé".

3. Syllabes longues dans les mots à 3 syllabes ou plus.

a - La syllabe fermée CVC
1°) quand elle est pénultième (à condition que la syllabe finale ne soit pas surlongue) attire toujours l'accent : ḍarabēthom "elle les a frappés", markābkom "votre bateau".

2°) partout ailleurs l'accent tombe toujours sur la syllabe brève qui la suit : maktāba "bureau", iltāzamu "ils ont dû", istālamet "elle a reçu" (et tous les inaccomplis des 2ème et 3ème personnes du pluriel tadrābu "vous frappez", yedrābu "ils frapperont").

Le fait que l'accent ne tombe pas sur la syllabe fermée quand celle-ci n'est pas pénultième n'a pas été noté clairement par les linguistes qui se sont intéressés au dialecte du Caire. Ainsi BIRKELAND (Stress Patterns in Arabic, p. 12) note en égyptien un káhraba "électricité" qui me semble étonnant. Je ne connais et n'ai entendu que kahrába (káhraba serait une prononciation syrienne pour des oreilles cairotés).

Pour VOLLERS par contre (Grammar of modern arabic), en règle générale, l'accent tombe toujours sur la pénultième quand celle-ci est précédée d'une syllabe longue.

Mais il ne mentionne pas le cas des mots de plus de trois syllabes dont la première serait longue, ex. en álabet "elle s'est retournée" et où l'accent ne tombe pas sur la première syllabe. Enfin le cas de mahkáma n'est pas plus étonnant que celui de kélebna "notre chien" ou de kéréstek "ton estomac" notés par Cantineau (Palmyre, p. 101) et où l'accent ne tombe pas sur la syllabe fermée longue.

b - La syllabe ouverte longue CV

Si cette syllabe ouverte se trouve en position de porter l'accent, c'est-à-dire si elle se trouve en position pénultième dans le mot : káteb "qui écrit", "écrivain", gazzáru "son boucher", 'emteháni "mon examen", elle reste longue.

Mais si cette syllabe ouverte longue ne se trouve pas en position de porter l'accent, elle s'abrège toujours : kátbín "qui écrivent", gazzárin "les bouchers", 'emtehánat "examens" (pour des singuliers káteb, gazzár, 'emteháni).

C'est pourquoi, en règle générale, le dialecte arabe du Caire ne présente jamais deux voyelles longues dans un même mot.

Par ailleurs, une voyelle originellement longue, abrégée de par sa position non accentuée dans un mot, retrouve sa longueur si elle reçoit l'accent et si elle ne se trouve pas en syllabe fermée non finale : ex. đarabu "ils ont frappé" mais đarabúh "ils l'ont frappé", ráma "il a jeté", mais ramá-ni "il m'a jeté", ramá-h "il l'a jeté", ramúk (cl. ramauk) "ils l'ont jeté", etc...

Parfois même le h de la 3ème personne est réduit à zéro. En dépit de ce fait, l'effet de la laryngale subsiste dans la conscience du sujet parlant et on a đarabú "ils l'ont frappé" (pour đarabúh) où la finale vocale ne s'abrège pas, ce qu'elle fait toujours quand elle n'est pas en syllabe fermée (ramá, géri, etc...), meskú "ils l'ont attrapé", etc...

La suffixation a donc un rôle capital dans la place de l'accent.

a - On l'a vu la suffixation d'une syllabe consonantique à une forme à finale originellement vocalique restituée à cette finale jusque là abrégée par position sa quantité longue : yérmi, yermūh, yermūh, yermūk, 'abadū, 'abadūh ; ma yegīs

b - Le suffixe consonantique peut s'ajouter à une forme à syllabe finale CVC, celle-ci devient pénultième devant finale qui n'est pas sur longue et reçoit l'accent ḍarab, - ḍarāb-ni

c - Si le suffixe fait d'un mot de trois syllabes un mot de quatre syllabes, l'accent se déplace, ḍarabet, ḍarabētu.

d - La suffixation du -ā de la négation outre qu'elle peut restituer à une voyelle finale abrégée sa longueur originelle (ma-yetrabbās) peut faire d'une syllabe fermée finale et non accentuée une syllabe doublement fermée, sur longue et donc accentuée : ma tsa'ā "n'applaudis pas".

En conclusion

Le dialecte arabe du Caire connaît un accent de mot bien marqué et déterminé par la structure syllabique du mot. Quand par suite d'affixation, la structure syllabique change, la place de l'accent varie en fonction de l'économie syllabique à la différence de certains parlers d'Afrique du Nord (Ulad Brahim). On peut toutefois souligner la prépondérance de la syllabe finale sur longue qui toujours attire l'accent. Après elle l'accent a tendance à porter sur la pénultième. En fait deux exceptions : trilitères cv cv cv, quadrilitères cvc cv cv cvc.

Dans certains cas enfin, l'accent influe sur la quantité vocalique : une voyelle originellement longue et perdant l'accent s'abrège. Elle redevient longue si par suite de variations syllabiques, l'accent porte à nouveau sur elle.

Il arrive même que des voyelles originellement brèves (si l'on en croit le témoignage du classique) s'allongent dans le dialecte parce qu'elles portent l'accent : kōra (cl. kūratun) "balle", rāgel (cl. rāḡul) "homme".

Observations

Il faut s'en tenir au principe posé au début : la constitution syllabique appelle l'accent à certaines places dans certaines conditions, ce n'est pas l'accent qui cause des conservations ou déplacements de voyelles. Il semble qu'on peut dire que le dialecte considéré ne connaît pas d'emplacements d'accent plus loin que l'antépénultième (comparer le latin). D'autre part, il serait intéressant de rechercher s'il n'y a pas une règle d'accentuation différente pour le verbe et pour le nom comme en guèze et en grec (Marcel Cohen).

- Une certaine analogie avec le grec est frappante. Je me demande si ici aussi l'accent n'a pas tendance à remonter jusqu'à la troisième more, mais pas au delà. (Joseph Tubiana)

- Ces formes dialectales kōra et rāgel peuvent s'expliquer aisément sans recours à l'accent ; kōra est une retrilitéralisation secondaire après chute du hamza du classique ^jukrat - rāgel interprété comme un participe actif en a emprunté le schème. (Georges S. Colin)

2. Georges DOSSIN. Une alternance G/L en sumérien

Le résumé de cette communication ne nous est pas encore parvenu. Nous espérons être en mesure de le publier avec les comptes rendus d'une de nos prochaines séances.

Séance du 7 janvier 1959

1. Georges S. COLIN. Les voyelles I et U dans le dialecte arabe de Tanger

Depuis longtemps l'on a reconnu l'action modificatrice - ouvrante - qu'exercent les consonnes postérieures (vélarisées, vélaires, laryngales) sur les timbres vocaliques fermés : I, U, dans les parlers arabes modernes d'occident. Au contact de telles consonnes, les voyelles I et U tendent, respectivement, vers φ fermé et φ fermé ; ajouter -O, en finale absolue.

D'autre part, on a déjà remarqué que certaines consonnes favorisaient le maintien - ou même l'apparition -, à leur contact, de voyelles des timbres I ou U.

La présente note a pour objet de signaler quelques cas de modification ou de conservation de timbres vocaliques I, U dans le parler arabe de Tanger.

Influences exercées sur le timbre U :

- Action légèrement ouvrante des nasales M, N, avant ou après voyelle (= U, Ū) : mudd "boisseau", kunt "je fus", qlūm "calames", qmūl "poux", mūjūd "existant", ʿyūn "yeux", hānūt "boutique".

- Action légèrement freinante des labiales B, F, M, atténuant l'action des laryngales et emphatiques - burj "tour fortifiée", fuqyān "maître d'école", ḥalqūm "gorge", šəlgūma "moustache à pointes", ḥumma "fièvre", məjmu "réuni".

- Action faible des vélaires Q, Ḥ, Ġ : luqma "bouchée", səndūq "caisse", quffa "couffin", arqūb "tendon du jarret", duḥḥan "fumée", dhul "entre I", ḥubz "pain", juḡma "gorgée", qudda "chagrin", šḡul "travail".

- La voyelle I, sensiblement plus fermée que U, est normalement ouverte par les consonnes postérieures. Ce n'est qu'exceptionnellement - non accentuée - qu'elle est ouverte par un N subséquent : tājən "casserole", l-fmən "la droite", -fyen "pluriel d'adjectifs ethniques".

D'autre part, un i bref (en fait un e) se relève - par conservatisme ou innovation dialectale - après des vélaires Q, Ḥ, Ġ, les laryngales H, Ḥ, H, c'est-à-dire dans des conditions particulièrement anormales : wāḥed "un", dāḥel "entrant", nāʿes "endormi", mtāḥen "meules à olives",

mlāseb "hippodromes", māher "latrines", yəthek "il rira", yilseb "il jouera", qənnəb "chanvre".

Cette conservation, par contre, se comprend beaucoup mieux au contact de la prépalatale ʕ : ʕeld "peau", ʕezra "arbre", reʕlo "son pied", ʕedyān "chevreaux".

- Enfin, commune à I et à U est la différenciation relevée pour les diphtongues homogènes : īi, ūu, qui sonnent ēi, ōu, ḥēibo "ils ont jeté", mēita "morte", zōulət "elle a été", msōusa "mangée aux vers".

2. Paulette GALAND-PERNET. Préposition et subjonction. Quelques faits berbères.

On peut distinguer en berbère deux types de prépositions. D'une part des éléments brefs, formés d'une seule ou de deux consonnes avec ou sans voyelle et dont l'origine est obscure, d'autre part des termes plus étoffés, d'origine visiblement nominale ou verbale. Cette distinction repose sur des critères morphologiques et sur des critères syntagmatiques (nature du pronom personnel qui suit la préposition).

Au premier type appartiennent par exemple n (détermination, appartenance), s (provenance, direction), g, ḡ "dans, de", ar "jusqu'à", gər "entre"; au deuxième ddaw "sous" (ancienne 3ème personne, masculin singulier d'un prétérit de verbe de qualité), ou t-tama "à côté de" (origine nominale).

Les remarques qui suivent concernent seulement les prépositions "brèves", bien qu'on puisse relever telle ou telle des prépositions du deuxième groupe dans les emplois exposés ci-dessous. Mais l'étude n'en est pas assez avancée pour en faire état ici (Voir A. Basset, La langue berbère, London New-York Toronto, 1952, pp. 39-40)

Préposition préposée. Dans la majorité des cas (80 à 90 %) des relevés exhaustifs que j'ai faits dans deux textes chleuhs pour g "dans, de" la préposition est employée devant un nom ou un pronom auquel elle est étroitement soudée.

Postposition et emploi absolu

A. Définition - C'est en essayant de préciser ce qu'on entend par ces deux termes de postposition et d'emploi absolu que nous aborderons la question de savoir si les prépositions brèves peuvent ou non, dans certains emplois, être considérées comme des subjonctions (conjonctions de subordination). Dans ses descriptions Laoust n'emploie que le premier terme (Cours ... Sous, Haut et Anti-Atlas, Paris, 1936, par. 147), A. Basset

et A. Picard font la distinction entre les deux (Eléments de grammaire berbère, Alger, 1948, par. 135, 389, 700), - M. Pellat ne la fait pas (Textes... des Aït Seghrouchen de la Moulouya, Paris 1955, pp. 134, 150, 162, s.v. s, g, h); Stumme (Handbuch des Schilhischen von Tazerwalt, Leipzig, 1899, par. 147, 149, 198) oppose Präposition... postponiert et Verhältniswort.

1. Basset et Picard remarquent que la postposition est rare dans le parler des Irjen (Kabylie). Ils réservent cette appellation aux quelques complexes formés du démonstratif aj suivi d'une préposition : aj-gër, aj-gəf "pourquoi ?" en tête de proposition interrogative. Il peut y avoir aussi à la fois préposition et postposition - (s-way-es "avec quoi ?", səf-faj-dəg "sur quoi ?", d-aj-mi "c'est pourquoi" :

(I) aj-gër id-dəgğəəd gur-i ? "pourquoi as-tu envoyé quelqu'un chez moi ?"

2. Ils réservent le nom d'emploi absolu (chapitre des "propositions à valeur relative" aux cas où "l'antécédent représentant un complément circonstanciel de la proposition à valeur relative, celle-ci est introduite par la préposition adéquate employée absolument" (par. 700)

(II) həddəmən tibhirin dəg zərrən akubal, dəg tazzun afəqqus "ils font des jardins dans (lesquels) ils sèment du maïs (et) dans (lesquels) ils plantent des melons".

(III) a-t-a wajn ġar abbwədən ləqbajl "voilà ce à (quoi) sont arrivés les Kabyles"

(IV) ġ ur-sən agusən t-tadutt s-ttagəsətt tilawin "ils ont des ceintures de laine dont se ceignent les femmes".

Ajoutons-y ces exemples des parlers du sud-ouest marocain (notes personnelles inédites) :

(V) yi-nn s-təfta nna ġi-nn a-ġ ran-ntahəl "là vers (où) elle va (la coccinelle), nous disons : lu-bas ce dans nous nous marierons - c'est là que nous nous marierons".

(VI) da-d-uk^w an kəssağ imug^w ayn g-iyi-d inğa irifi "J'étais en train de paître les vaches sur (ce) m'a pris la soif".

(VII) da-ttirig at-ttasiğ lğa s-iyi iqqən umggard. "Je voulais chanter sur (ce) ma gorge s'est serrée".

B. Analyse -

1. Postposition. Il faut avant tout remarquer que la forme nominale ou pronominale qui précède la préposition n'est jamais modifiée alors que, lorsqu'il y a préposition, l'initiale du nom ou pronom suivant est modifiée si elle est apte à subir cette modification (état d'annexion). Ce cas est différent de l'anastrophe en grec ou en latin où l'on peut dire, à un certain stade de la langue, même s'il y a postposition, que le nom est le régime de la préposition. Il faut noter d'autre part que le nom de postposition quand il est distingué d'emploi absolu est réservé à des complexes figés en outils grammaticaux. On reconnaît dans l'élément qui précède la préposition un démonstratif, chleuh a, kabyle aj, précédé d'un morphème interrogatif m- en chleuh. Cet élément peut être considéré comme étant à l'origine un premier énoncé formant un tout, que vient compléter un second énoncé suivant la préposition (v. L. Galand, "L'anticipation renforcée" et "l'interrogation en berbère", Mémorial A. Basset, pp. 34-5)

2. Préposition et subordination. On notera en outre :

a - que la préposition semble être encore, en cas d'emploi absolu, un enclitique ou un proclitique, ce qui n'est pas sans poser de problèmes.

b - que la préposition est toujours placée avant le verbe du deuxième énoncé (soit immédiatement, soit séparée de lui par des affixes ; v. infra) ;

c - que l'ordre du deuxième énoncé, qu'il soit considéré comme proposition à valeur relative ou subordonnée circonstancielle (A. Basset, Langue berbère, p. 41) s'établit selon le schéma suivant, après la préposition : affixes du verbe (pronoms régimes, particules de localisation), verbe, sujet, autres compléments. Les exemples VI et VII ne doivent pas être dissociés des autres comme on le fait d'ordinaire. Les différences de traduction ne recouvrent aucune différenciation syntactique en berbère. Dans tous les cas, la préposition berbère a la même fonction : elle établit un rapport entre deux termes ; l'un de ces termes est le deuxième énoncé, l'autre peut être un nom, un pronom (exemples I-V) du premier énoncé, ou le premier énoncé tout entier (VI, VII).

De l'avis de A. Basset et A. Picard (par. 698) la position des affixes avant le verbe indique qu'il y a "subordination effective". Je ne suis pas sûre que le critère soit ici suffisant. En effet on connaît également des propositions indépendantes où les affixes précèdent le verbe : ce sont celles qui contiennent la négation ou bien une de ces particules verbales (ar, la, da...) qui expriment telle ou telle modalité du verbe. On ne peut pourtant pas penser à un emploi "adverbial" de la préposition ; le cas est différent du grec ancien où l'élément adverbial, autonome, n'avait pas de place assignée ; ici le fait que la place de la préposition soit fixe indique qu'il y a déjà un mécanisme grammatical ; mais s'il y a rapport entre tout

ou partie du premier énoncé et le second, s'il y a dépendance du deuxième énoncé qui ne peut pas, sous cette forme à préposition initiale, avoir d'existence autonome - alors que le premier peut exister sans le second, je crois qu'on ne peut pourtant pas dire que dəg, g ou s des exemples cités appartiennent à la catégorie des subjonctions.

Observations -

1. A propos de la communication de M. G.S. Colin : Il peut toujours arriver que des faits singuliers soient cantonnés à un petit district linguistique.

Il se peut que les choses se passent à Tanger et environs comme si les phonèmes laryngaux n'agissaient pas sur les phonèmes buccaux dans le sens habituel dans la plupart des parlers.

2. A propos de la communication de Mme P. Galand-Pernet : il y a intérêt à adapter le mieux possible la nomenclature à la réalité des faits, sans se laisser brider plus par des errements récents que par certaines traditions (notamment classiques). Entre les prépositions ou postpositions accompagnant des noms compléments circonstanciels et les subjonctions introduisant des propositions subordonnées complétives ou circonstancielles, il y a place pour d'autres éléments d'attache - en particulier les relatifs. Pour les cas décrits par Paulette Galand-Pernet, il semble qu'on pourrait adopter un terme traduit de celui que Stumme avait introduit. (Marcel Cohen)

La communication suivante avait été présentée au GLECS le 23 avril 1958, mais le texte du compte rendu ne nous était pas parvenu à temps pour être inséré à sa place normale

Jean LECERF. Rythme syllabique en arabe dialectal égyptien.

Le manuel de T.E. Mitchell An Introduction to Egyptian colloquial Arabic, Oxford Un. Press, London 1956, décrit en réalité le parler du Caire, pour des raisons pratiques développées au début de l'introduction. Il condense en trois appendices A, B et C, pp. 110, 111, 112 et 113-116 un exposé complet et suffisamment assimilable du rythme syllabique, de l'accentuation et des chutes de voyelles brèves intérieures. Les remarques suivantes ne se placent pas au même point de vue pédagogique.

Spitta-bey, Grammatik des arabischen vulgärdialectes von Egypten, Leipzig 1880, rendait compte des mêmes faits avec une terminologie singulière, appelant longues ou brèves les syllabes uniquement d'après

leur voyelle, et les qualifiant en outre de (longue ou brève) ouverte ou fermée. L'exposé de Mitchell reprend une classification de K. Vollers, Lehrbuch der Aegypto-arabischen Umgangssprache, Kairo 1880, par. 6, pp. 11-14 (traduction anglaise sans changement notable Vollers and Burkitt, Cambridge Un. Press, 1895 même par. 6, pp. 22-24) qui répartit les syllabes entre cinq types et trois quantités : 1. CV (consonne voyelle) unique type bref ; 2. CVC fermée à voyelle brève, et 3. CVV ouverte à voyelle longue qui forment la catégorie "demi-longue", enfin 4. CVCC (doublement fermée) et 5. CVVC (fermée contenant une voyelle longue) formant la catégorie "longue". Les voyelles longues sont notées par deux brèves dans la transcription adoptée par le manuel.

La distinction entre trois degrés quantitatifs a été critiquée par Jean Cantineau dans une discussion avec C.A. Ferguson, cf. The Phonemic System of Damascus Arabic (Word, vol. 12 N° 1, 1956, pp. 116-124 en réplique à Language 60 (1954) 564-570), comme ne répondant aux exigences ni de la phonétique ni de la phonologie. Pour la phonétique elle est insuffisante et il faut distinguer un minimum de cinq durées, tandis qu'au point de vue "phonémique" il n'y a jamais qu'une opposition à deux termes entre brèves et longues. Bien que la discussion citée se rapporte uniquement aux voyelles, on peut étendre la même remarque à la quantité syllabique dans le cas envisagé. Une remarque simple déjà faite par Spitta-bey (op. cité, p. 56, par. 22 b, alinéa 4) se retrouve dans le tableau des structures syllabiques chez Probst Arabischer Sprachführer, Giessen, 1892, p. 14, par. 13, mais ne ressort chez Vollers et dans le manuel de Mitchell que comme corollaire des règles posées : c'est que les types de syllabes 3 et 4 (CVCC et CVVC) sont réservés à la finale et n'apparaissent pas dans le corps des mots. Si l'on rapproche cet autre fait, noté aussi par Spitta-bey (p. 37 fin et p. 67 par. 29 a) que l'opposition entre voyelle brève

et longue est neutralisée en finale absolue, on constate que l'opposition ne fonctionne jamais qu'entre les types bref et moyen dans le corps du mot, et d'autre part moyen et long en finale. On se trouve devant une situation familière : la fin de mot se distingue par un traitement particulier, cas si général qu'A. Meillet semble l'avoir considéré comme universellement valable. Finalement, l'opposition entre deux quantités, brève et longue, se réalise par des structures différentes suivant que la syllabe est ou n'est pas finale. Il va sans dire qu'on ne suggère nullement ici cette formule pour un manuel destiné aux débutants.

Sur un autre point, dans l'appendice C, le manuel de Mitchell apporte un fait réellement nouveau. Sous l'appellation "d'élision" il traite des chutes de voyelles brèves, et en certains cas du hamza initial. Un type de ces "élisions" signalé par lui ne se trouve mentionné nulle part chez Spitta-bey ni ses successeurs et je n'en ai relevé que des exemples aussi douteux que rares dans les textes de la grammaire de Spitta-bey. C'est le type qui syncope Ali efendi en Al-efendi et nawi arūh ou hallīni arawwah en naw-arūh et hallīn-arawwah. Ces exemples contrastent de façon tranchée avec les correspondants d'arabe de Syrie et de Palestine, où selon la formule posée par Feghali le hamza initial est tombé avec sa voyelle dans toutes les premières personnes singulier de l'inaccompli de verbe concave lère forme et de verbe quelconque 2ème forme, ce qui donne bōddi-rūh et hallīni-rawwah. Il s'agit certainement d'un fait de langage populaire qui est resté masqué dans le niveau de langage où ont puisé les précédents observateurs.

L'arabe égyptien se singularise également par toute sa structure syllabique et notamment par le principe que toute syllabe commence par une seule consonne (Spitta-bey, p. 56, par. 22b, N° 1, cf. Vollers Lehrbuch, p. 11 avec des exceptions notées en note 1, et les mêmes dans la traduction anglaise Grammar of the modern Egyptian Dialect, par. 6, N° 1, p. 22). La formule de Mitchell, p. 110 : "En admettant que chaque syllabe doit commencer par une consonne et contenir une voyelle" se maintient sur un terrain axiomatique, correct et simplificateur. La règle ne vaut plus pour les parlers syro-palestiniens même si tous ne sont pas allés dans cette voie aussi loin que celui de Kfar Abida, décrit par Feghali, qui tend vers une structure analogue au maghrébin. Cette structure de l'égyptien dialectal doit néanmoins être distinguée de celle du classique, où les types syllabiques Nos. 4 et 5 n'apparaissent qu'à la pause, c'est-à-dire en fin de clause et non pas en fin de mot.

On conçoit facilement que ce soit la forme pausale qui se soit étendue à toutes les fins de mots au cours du développement historique. Mais les deux systèmes syllabiques n'en sont pas moins profondément différents au point de vue synchronique, et la tendance aux chutes de voyelles brèves manifeste cette différence de façon suffisamment sensible.

Séance du 4 février 1959

1. G.S. COLIN. Pourquoi les Arabes ont-ils fait des dictionnaires ?

Ni durant la période des quatre califes successeurs immédiats (de Mahomet, ni sous le règne des califes umayyades de Damas, les Arabes ne paraissent avoir manifesté d'intérêt pour la lexicographie.

Les lettrés qui gravitaient autour des milieux gouvernementaux étaient à peu près tous des Arabes de race, demeurés en contact étroit avec leurs contribuables, aussi bien avec ceux qui n'avaient pas quitté la Péninsule arabique qu'avec ceux qui étaient venus constituer les corps d'armée (gund-s) de Syrie. Le milieu était d'ailleurs purement sémitique, et la bādiya syrienne avait été profondément arabisée bien avant l'Islam.

La situation change du tout au tout avec l'avènement de la dynastie abbaside au milieu du 8ème siècle de notre ère.

Le centre du nouvel empire se déplace largement vers l'est. L'activité administrative et culturelle va se polariser à Basra, à Kūfa et à Bagdad, dans la Mésopotamie méridionale.

Là, le milieu ethnique et linguistique est bien différent de ce qu'il était à Damas. La bādiya est bien parcourue par des Arabes bédouins, du groupe des Bakr et des Thaghlib ; mais la langue de ceux-ci est depuis longtemps corrompue du fait de leurs relations avec des Non-arabes.

La population des trois grandes villes était extrêmement cosmopolite. On y entendait parler persan, kurde, turc, arménien, nabatéen, grec, nègre (Zandj). Et, par le biais de la clientèle et des mariages mixtes, de très nombreux individus ayant l'un de ces idiomes comme langue maternelle, s'incorporaient aux arabophones d'origine.

En outre, de bédouine qu'elle avait été primitivement, la civilisation arabe devenait citadine, avec tout ce que cette évolution comporte de modifications dans l'activité matérielle et intellectuelle, et aussi d'évolution dans les modes d'expression touchant la grammaire et le vocabulaire.

Pour ces Néo-arabes, en partie débédouinisés, donc désarabisés, la compréhension des textes nationaux : Coran, Hadith, poésie bédouine, devint difficile.

Le monde islamo-arabe courait alors le risque d'être coupé de ses sources religieuses et culturelles ; et cela, au moment précis où les étrangers arabisés protestaient énergiquement contre la prétendue supériorité de la culture arabe sur celle de leur pays d'origine.

La seconde moitié du 8ème siècle de notre ère voit paraître coup sur coup le premier dictionnaire arabe, le Kitāb al-ʿAin de Al-Khalīl et le premier grand traité de grammaire : le Kitāb de Sibawaihi.

A cause de son classement illogique et mal commode des rubriques, le premier dictionnaire n'eut pas grand succès. Au contraire, le traité de Sibawaihi a été d'emblée considéré comme capital. Après l'insuccès du Kitāb al-ʿAin, les lexicographes du 9ème siècle, se consacrent à des travaux monographiques. Ils recueillent et étudient les mots "étranges" (gharīb) qui se trouvent dans le Coran et les Ḥadīth-s ; les mots rares (nawādir), les mots à deux sens contraires (aqḍād), les mots terminés par un simple -ā ou par un -ā suivi d'une hamza.

Le genre "analogique" a aussi un vif succès. On y réunit et étudie l'ensemble des mots relatifs à une même notion : parties du corps humain, vocabulaire du chameau, du cheval, des animaux sauvages, des végétaux en général, du palmier en particulier, de la pluie, du jour et de la nuit, du harnachement, des divers jeux, etc., etc., etc.

Al-Aṣmaʿī (m. 831) et Al-Kfsāʿī (m. 860) se sont particulièrement attachés à de tels travaux, pour lesquels ils ont effectué de nombreuses tournées d'enquête parmi les tribus de Bédouins conservateurs.

Ibn Duraid (m. 934) condense tous ces travaux dans sa Djamhara, dont l'ordre le classement est malheureusement encore très incommode.

Et il faudra atteindre le 11ème siècle pour voir apparaître des dictionnaires complets et d'une utilisation relativement pratique : As-Sahāh d'Al-Gauhārī (m. 1002), où les mots sont classés par ordre alphabétique de la dernière radicale ; puis les deux ouvrages monumentaux de l'hispanique Ibn Sīdah (m. 1066) : Al-Muḥkam, alphabétique, et Al-Muḥaṣṣaṣ, analogique.

Au milieu du 11ème siècle, la lexicographie de l'arabe classique a atteint son apogée. Les dictionnaires postérieurs seront des compilations critiques (Lisān-al-ʿArab, Tādj al-ʿArūs) ou des abrégés (Qāmūs).

Les lexicographes arabes n'ont pas fait de dictionnaires bilingues. Au contraire, le Qāmūs arabe a été traduit en persan, en turc, en latin et en français.

Les dictionnaires arabes correspondent à une crise linguistique interne : l'usure normale de l'arabe classique des bédouins de la belle époque, usure normale mais accélérée par l'incorporation d'éléments étrangers au monde arabophone primitif.

Observations

Les lexicographes juifs ont adopté eux aussi, dès le 12ème siècle, le procédé arabe de classement des termes par la dernière radicale. (Wolf Leslau)

Les auteurs de dictionnaires arabes, et à leur suite les lexicographes éthiopiens, ont utilisé simultanément, dans leur classement, deux procédés logiques qui peuvent paraître contradictoires. Les termes sont rangés d'abord suivant leur dernière radicale, mais ensuite, c'est la première radicale qui est prise en considération. (Joseph Tubiana)

Le procédé de classement est sans doute commandé par les besoins des auteurs de poèmes. Ces premiers dictionnaires ont dû être des dictionnaires de rimes. Les traditions éthiopiennes peuvent nous éclairer : tout clerc doit être en principe capable d'improviser un poème à l'occasion de certaines cérémonies. En fait, des dictionnaires de rimes doivent être d'un grand secours pour de telles "improvisations". Par ailleurs, pour ce qui concerne les dictionnaires bilingues, les premiers qui nous soient connus semblent être les glossaires akkado-sumériens. (Marcel Cohen)

On vient de découvrir à Ras Shamra un dictionnaire quadrilingue du 14ème siècle. Pour les dictionnaires monolingues, il faut penser aux "onomastica" égyptiens. (Henri Cazelles)

L'extraordinaire fortune de la prose rimée dans la littérature arabe peut avoir contribué à donner aux dictionnaires la forme en question. (Maxime Rodinson)

2. Wolf LESLAU. Les homonymes en gouragué (Ethiopie méridionale)

Le système phonétique du gouragué très réduit par rapport au proto-sémitique et proto-éthiopien et la faiblesse des consonnes aboutissent soit à la disparition soit à l'échange entre différentes consonnes expliquant l'existence d'un nombre considérable d'homonymes.

Un article sur cette question paraîtra dans le Journal of the American Oriental Society.

Observations

Dans l'étude du problème de l'homonymie, il serait intéressant de déterminer à quel point les rencontres de mots peuvent faire obstacles à la compréhension. (Georges S. Colin)

En arharique langue moins usée, le problème se pose de façon moins aiguë. Les collisions sont cependant nombreuses, en particulier du fait de la chute des laryngales. Elles sont éliminées dans une certaine mesure par un choix entre les formes dérivées des verbes, ainsi pour la rencontre de trois anciennes racines en un radical mār, on trouve māra "pardonner", asmāra "faire pardonner", tandis que le sens d'"étude" est représenté par tamāra "apprendre", astamāra "enseigner", la forme de causatif amāra veut dire "plaire". (Mais tamāra veut dire aussi "être pardonné", homonymie supportée).

Il se trouve qu'en arharique on prononce səna fətrāt "création" (titre d'ouvrage, pour guize səna fətrāt "beauté de la création"; on peut se demander si la prononciation avec n simple ne provient pas d'une différenciation par rapport à sənn "dent".

Il faut noter d'ailleurs que les calembours sont d'une grande fréquence aussi bien dans la conversation que dans la littérature. (Marcel Cohen)

Les faits signalés dans cette communication sont un indice de l'état de stagnation dans lequel se trouve le guragó. La langue ne réagit plus à la dégradation de son système phonologique. (Joseph Tubiana)

Ch. VIROLLEAUD. Notes de lexicographie ugaritique.

1.- kmsk, qui s'est rencontré deux fois dans ce difficile passage de Palais royal d'Ugarit (= PRU) t. II, N° 79, 1-4 :

arb^c ʿsrh šd/w kmsk d Iwrkl

šlš šd d Ben-mlkky

kmsk šd ihmn

se retrouve dans la tablette (inérite) RS 21.184, où on lit, 1. 18-19 :

bd šb^cm kkr / hlb b šql w kmsk :

"dans la main (ou : les mains) de šb^cm (v. GLECS VII, 110), (on a mis) (un) talent de "lait", pour (un) sicle et (un) kmsk.

hlb "lait" désigne ici une des variétés de ce métal : šlš (GLECS, VIII, 27), d'après PRU II, N° 135, où šlš hlb š laiteux (c'est-à-dire d'aspect laiteux) s'oppose à šlš šmn š, huileux.

Le prix de ce talent de hlb est donc de "(un) sicle et (un) kmsk", kmsk paraissant représenter une fraction du sicle (on connaît déjà ngp "demi" et rb^ct "quart"). Cependant on ne voit pas - ou : on ne voit pas bien - comment ce sens de nombre fractionnaire pourrait convenir au passage cité ci-dessus de PRU II N° 79. On peut dire seulement que kmsk paraît emprunté à quelque langue non-sémitique et que le sens de ce terme étrange ne pourra être précisé que le jour où il se rencontrera dans quelque texte plus explicite.

2.- mlth. La même tablette RS 21.184 présente d'ailleurs plusieurs autres difficultés, celle-ci notamment (1. 7-8) :

w kšm sbbyn / b mlth rb^ct

"et un kšm (ou (duel) deux ks) de sbbyn, pour un mlth et quart".

sbyyn est le nom d'une denrée qui figure plusieurs fois (ll. 4.9.16) au N° 12 des tout premiers textes de Ras-Shamra (année 1929).

mlth qui se rencontre aussi dans un passage obscur de PRU II N° 79, 14 est ici suivi de rb't "quart", comme on a b šqlm w rb^et "pour deux sicles et quart", en RS 21.184, l. 11.

Le rapprochement de mlth avec héb. meltâh (ou h) âh "vestiaire" de II Rois 10, 22 ne fournit évidemment aucune indication utile ; mais il convient d'observer que lth figure dix fois au N° 12 de 1929, comme unité de mesure pour le sésame (ššmm) et autres denrées végétales, et aussi que lth (qui représente, en certain cas un nom de personne) a été jadis rapproché de letek, hapax biblique (Osée, 3.2) qui est également un nom de mesure pour céréales, valant la moitié d'un kôr.

3. - kwt, dans RS 20.10 (inédit), 1.6 : št kwtyñ "deux k. de vin" est un mot nouveau. Partout ailleurs, l'unité de mesure pour le vin et l'huile est kd ou bien kbd, abrégé de kd kbd "kad lourd".

4. - hpr bt signalé déjà en GLECS, VII, 86 N° 5, d'après PRU II N° 98, l. 6 ss et N° 99, 1, est évidemment l'équivalent d'acd. ep-ru bñi : "Vivres (pour les gens) de la maison"; mais il reste encore à en déterminer l'étymologie.

Séance du 18 mars 1959

1. J. G. FEVRIER. L'orthographe néopunique.

Au sens strict du mot, le terme de "néopunique" devrait être réservé à l'écriture. L'écriture néopunique est dérivée de la cursive phénicienne. Elle a coexisté avec l'écriture dite punique jusque vers le milieu du I^{er} siècle avant notre ère et lui a survécu au moins jusqu'au début du III^{ème} siècle après. Cette écriture néopunique a souvent une orthographe particulière.

Écriture et orthographe néopuniques ont mauvaise réputation. On leur reproche d'être flottantes, arbitraires, difficiles. L'opinion prévaut encore, selon laquelle, après la chute de Carthage, en 146 avant notre ère, langue et écriture seraient allées à vau l'eau. La réalité est différente.

Jusqu'en - 146 le maintien de l'écriture et surtout de l'orthographe traditionnelle masque la décomposition du système phonétique (disparition des gutturales, confusion des sifflantes et chuintantes, etc...). Le système des matres lectionis se constitue déjà.

De ce point de vue l'orthographe néopunique n'implique donc aucune solution de continuité. Ce qui fait son originalité, c'est, bien plus que la nouvelle écriture qu'elle utilise, son effort, d'ailleurs infructueux, pour concilier deux tendances opposées : d'une part le maintien de l'orthographe traditionnelle phénico-punique (toutes les consonnes, rien que les consonnes),

d'autre part la notation des voyelles, à l'imitation des écritures grecque et latine. Mais ni l'une ni l'autre de ces tendances ne réussit à l'emporter, d'où parfois une extrême confusion. Le seul résultat positif est le développement et la systématisation de l'emploi des matres lectionis, grâce à "l'utilisation des restes" (gutturales).

Il y a lieu d'ailleurs de distinguer les régions. En Tripolitaine l'orthographe traditionnelle se maintient mieux et l'emploi des matres lectionis a surtout un rôle distinctif. Au contraire en Afrique Mineure on note un développement beaucoup plus grand de l'orthographe phonétique. Cette dernière est riche d'enseignements pour notre connaissance de la phonétique et de la morphologie. Les latinistes eux-mêmes peuvent parfois en tirer parti.

2. A. DUPONT-SCMMER. Remarques linguistiques sur un fragment araméen de Qoumrân ("Prière de Nabonide").

La grotte IV de Qoumrân a restitué les premières lignes d'un écrit juif araméen originaire du second ou du premier siècle avant J.C. et qui était resté inconnu : la "Prière de Nabonide" ; ce texte a été publié récemment par J. T. Milik (Revue Biblique, 1956, p. 407-411, 415, planche I). Dans cet écrit, le roi Nabonide (N B N Y) racontait comment il avait été miraculeusement guéri par le fameux Daniel. Le texte, en dépit de fâcheuses lacunes, reste dans l'ensemble intelligible. Voici d'abord la traduction que je propose pour les trois premières lignes :

"(1) Paroles de la prière que prononça Nabounaï, roi du p[ays de Ba]bylone, [le grand] roi, [quand il fut frappé] (2) d'une inflammation maligne par ordre du D[ieu Très-Hau]t à Teiman.

"[D'une inflammation maligne] (3) je fus frappé durant sept ans, et [mon] vi [sage] (?) n'était plus semblable à celui [des fils d'homme (?) ...]".

A la ligne 4, on lit ceci : WHȚ'Y ŠBQ LH GZR WHW' [GBR] YHWDY M [N BNY GLWT' ...]. Milik rattache le premier mot WHȚ'Y ("et mes fautes") à une proposition précédente, et il corrige le troisième mot, LH ("à lui, pour lui"), en LY ("à moi, pour moi") ; il aboutit ainsi à cette traduction : "[Mais quand j'eus confessé mes péchés] (4) et mes fautes, (Dieu) m'accorda un devin ; c'était [un homme] Juif d' [entre les exilés...]" . La dernière phrase, que Milik a bien comprise, explique que le "devin" auquel Nabounaï a affaire est un Juif de la déportation babylonienne (la suite de l'histoire devait préciser que ce Juif était proprement Daniel). Mais la traduction proposée par Milik pour la première phrase nous semble tout à fait insoutenable :

1°) La correction de LH en LY, requise par l'interprétation de Milik, est arbitraire ; elle ne saurait être admise que si toute autre interprétation se montrait impossible.

2°) Il est non moins arbitraire de suppléer le mot "Dieu" comme

sujet du verbe š^ebaq.

3°) Le verbe š^ebaq signifie proprement "abandonner, laisser", et non pas "accorder", comme traduit Milik ; dans la phrase telle que la comprend cet auteur, il faudrait un verbe comme y^ehab "donner", ou mieux š^elah "envoyer".

4°) Le sens de "devin" pour le mot gāzir est très incertain ; Milik a sans doute adopté ce sens parce qu'il lui a semblé que, dans la suite du récit (lignes 6 ss.), le personnage ainsi qualifié expliquait au roi ce qui lui était survenu ; mais cette interprétation est erronée : en réalité, c'est le roi lui-même qui, d'un bout à l'autre, raconte sa propre histoire.

En réalité, le mot gāzir, qui se rencontre quatre fois dans Daniel (II 27, IV 4, V 7, 11), a un sens sensiblement différent. Les anciens traducteurs, de même que les commentateurs modernes, ont beaucoup hésité sur sa signification véritable : "haruspice", "devin", "astrologue", "faiseur d'horoscopes". Récemment, G. Furlani ("Aram. GAZRIN = scongiuratori", dans Atti della Accademia nazionale dei Lincei, Classe di scienze morali, storiche e filologiche, serie ottava, vol. IV, 1948, p. 177-196), a proposé le sens de "conjurateur, exorciste" ; à l'appui de cette interprétation, il allègue plusieurs passages du Talmud de Jérusalem et diverses formules d'exorcisme inscrites sur des coupes magiques araméennes et mandéennes, passages d'où il ressort que le verbe g^ezar (dont le nom gāzir est manifestement dérivé) est passé du sens de "couper, tailler" et, par suite, de "décider, commander" à celui de "prononcer une conjuration". Cette étude vraiment magistrale nous semble fixer définitivement le sens de ce mot énigmatique : dans notre Prière de Nabonide, tout comme Daniel, le gāzir est un exorciste ; et si un gāzir intervient dans l'histoire de Nabonide, ce n'est pas en tant que devin, mais proprement en tant qu'exorciste qui délivre le roi de sa maladie.

La phrase tout entière, selon nous, ne peut être traduite, du point de vue linguistique, que de la façon suivante : "et un gāzir (c'est-à-dire un exorciste) remet mes péchés" ; le complément d'objet précède le verbe, comme fréquemment dans la phrase verbale araméenne, et le sujet est placé après le verbe. Le sens de "remettre, pardonner" pour le verbe š^ebaq est tout à fait courant. Quant au mot LH "pour lui", inutile de le corriger : il se réfère au sujet du verbe en tant que dativus ethicus, suivant une tournure bien connue en araméen comme en hébreu ; pratiquement, ce mot est ici explicatif.

Conformément aux idées antiques sur la maladie et le péché, il va de soi que l'exorciste juif, en remettant les péchés du roi, le guérit du même coup de son mal. À la fin de la ligne 3, nous suppléerions volontiers dans la lacune : "[Mais je priai le Dieu Très-Haut]", à quoi fait suite tout naturellement, au début de la ligne 4 : "et un exorciste remet mes péchés". Cette dernière phrase est ainsi très claire : il n'y a rien à corriger, rien à ajouter, il n'est que de la lire telle qu'elle est.

Notons qu'elle trouve un parfait parallèle dans un autre écrit d'origine juive, un peu postérieur à notre "Prière de Nabonide" : dans l'Évangile selon Marc (II 5), Jésus, s'adressant à un paralytique pour le guérir, lui dit simplement ces mots : "Enfant, tes péchés sont remis" (de même, Évangile selon Matthieu, IX 2 ; dans Évangile selon Luc, V 20 : "Tes péchés te sont remis"). La version syriaque a ainsi traduit cette phrase : ܫܘܒܩܝܢ ܠܟ ܗܘܫܐܬܟ ; ce sont exactement les mots qui figurent dans la formule de notre écrit araméen.

Séance du 22 avril 1959

1. Janine SOURDEL-THOMINE. Écriture utilitaire et écriture ornementale de l'arabe.

Parmi les divers éléments qui conditionnent l'évolution d'une écriture, celui de lisibilité peut, selon les cas, tenir une place plus ou moins importante. Examiner sous cet angle, autrement dit sous celui des rapports entre lecture et écriture, ainsi que me l'a demandé M. Marcel Cohen, le cas de l'écriture arabe est particulièrement intéressant. On se trouve en effet en présence d'une écriture aux multiples aspects, au développement, foisonnant dans le temps comme dans l'espace, commandé par des nécessités variées qu'il est peut-être possible de réduire à quelques notions simples, sans se laisser abuser par les termes empruntés aux auteurs arabes eux-mêmes.

1. Une première distinction s'impose alors entre ce que nous pouvons appeler l'écriture arabe des trois premiers siècles, au plein âge d'or des empires omeyyade ou abbaside, et l'écriture postérieure.

A l'origine la notion d'utilité immédiate ne semble faire aucun doute. L'écriture répond à des besoins définis dont certains s'étaient fait sentir avant l'apparition de l'Islam (usage commercial et diplomatique rudimentaire, lettres brèves, graffiti commémoratifs) et dont d'autres tenaient à de nouveaux impératifs d'ordre civil ou religieux (besoins croissants de l'administration dans un Etat régissant de vastes territoires, développement de l'épigraphie monumentale faite pour accompagner l'architecture islamique naissante, surtout conservation intégrale du texte coranique dont recensions officielles et copies allaient se multipliant). D'où un évident effort de précision et de clarté dans la notation alphabétique des sons, effort voulant combler les déficiences de l'écriture sémitique "usagée" dont les Arabes du Nord avaient hérité, l'adoptant et la transformant dans les principaux centres de civilisation qu'avaient été pour eux l'Irak d'une part, le Hijaz de l'autre.

C'est ainsi qu'un système quelque peu confus, où un même signe représentait un grand nombre de lettres, s'enrichit successivement de lettres nouvelles, déterminées par les points diacritiques (peut-être antérieurs à l'Islam, imités du moins du syriaque et attestée déjà sur des papyrus datés de 22 et 30 H.), et de signes notant les voyelles brèves (signes sans doute moins anciens, mais vraisemblablement employés au II^{ème} siècle pour les Corans sous la forme de points de couleur), tandis que de véritables réformes orthographiques, poursuivies à l'époque omeyyade aboutissaient à la notation progressive des voyelles longues. Cet alphabet pouvait s'exprimer

dans une écriture soignée anguleuse (qualifiée parfois improprement de "lapi-daire" ou de "coufique", réservée en tout cas aux inscriptions monumentales et aux textes sur parchemin, en grande majorité Corans) et dans une écriture courante arrondie (qualifiée parfois de "naskhî" ou de "coufique-naskhî", utilisée pour les graffiti et surtout pour les pièces administratives ou missives privées, écrites sur papyrus avec un calame de roseau). Mais il s'agissait chaque fois du même type d'écriture volontairement lisible qui supportait d'être tracée rapidement tout en demeurant déchiffirable et qui devait, dans les plus beaux spécimens, ses qualités esthétiques à sa régularité d'exécution et à la simplicité de ses stylisations.

Tout au plus doit-on observer que ses possibilités de lecture restaient réservées à un milieu restreint, celui des gens cultivés de l'époque, allant des fonctionnaires de l'administration (scribes et parfois calligraphes de métier) aux érudits et savants (le plus souvent lecteurs et commentateurs du Coran en même temps que grammairiens), sans oublier les marchands auxquels leur profession imposait de tenir des registres et d'échanger des lettres d'affaire (c'est aux marchands mekkois par exemple que l'on fait crédit du relatif développement de l'écriture au Hijaz au moment de la prédication de Mahomet). Ce fait explique sans doute les répugnances et les lenteurs avec lesquelles se répandirent toutes les améliorations orthographiques. Non seulement on les critiqua par méfiance des innovations dans certains cercles religieux rigoristes, mais on s'abstenait de les utiliser par orgueil de lettré et ce sentiment devait ne jamais disparaître complètement, sinon pour les points diacritiques, du moins pour les voyelles brèves qui resteront, encore à l'époque moderne, étrangères à l'usage normal. La place même que tenait la "lecture à haute voix" dans la culture islamique ancienne, qu'il s'agît de la lecture du Coran ou de la lecture d'ouvrages scientifiques sous la direction de maîtres (étape nécessaire de la formation savante que sanctionnait l'octroi de véritables "certificats de lectures"), doit en être partiellement responsable.

2. Cette écriture arabe primitive, si bien adaptée aux exigences de la société qui l'utilisait et qui en faisait un abondant usage (l'abondance de la littérature écrite dès les débuts de l'époque abbaside en témoigne et dut s'accompagner de la naissance d'une véritable "industrie" du livre, avec ses copistes, ses libraires, faisant circuler les épîtres des auteurs à succès, et ses bibliothèques publiques ou privées), ne devait cependant pas tarder à se transformer par le développement d'une notion d'abord secondaire, celle de la valeur esthétique de l'écriture, faite pour être admirée et non plus pour être lue. On voulut à partir du III^{ème} siècle mettre plus systématiquement en œuvre les ressources ornementales des caractères arabes et cette tendance, qui ne pouvait pas régner seule, ne tarda pas à rompre l'unité première.

On vit d'une part s'affirmer un type d'écriture uniquement utilitaire dont la lisibilité par des spécialistes continuait d'être le principal objet et qu'il ne faudrait pas croire réservée aux seules copies sur papier (exemples fournis par les décrets mamlouks gravés sur pierre). Fidèlement transmise, de génération en génération, par les tenants d'une classe professionnelle traditionnelle, elle dut à cette habitude la fixité du tracé qui en constituait le trait le plus remarquable (en dépit d'écoles régionales ou de modes passagères) et l'habilitait à véhiculer une langue savante et figée.

D'autre part se ramifièrent divers types d'écriture ornementale qu'il est possible de classer selon leur degré de lisibilité sans éviter toutefois les risques d'erreur (comment affirmer par exemple que telle inscription monumentale ou que telle épitaphe, apparemment illisible dans sa complexité décorative, ne gardait tout de même pas valeur d'inscription ?)

Dans cet ensemble complexe, une première catégorie paraît être celle des textes calligraphiés dont il ne fait pas de doute qu'ils étaient destinés à la lecture aussi bien qu'à l'exposition. Ce sont les textes d'apparat, tels ces actes de chancellerie dont nous ne possédons pas d'exemple, mais que certains auteurs nous signalent comme des modèles de calligraphie, et surtout ces livres de belle qualité qui enrichissent encore nombre de collections. Ils présentent des rapports certains avec les spécimens d'écriture utilitaire.

Les bandeaux épigraphiques et autres inscriptions lapidaires constituent ensuite une seconde série, celle de textes traités d'abord comme des œuvres d'art, où le souci de l'effet paraît s'être substitué à celui de la lisibilité. D'une part leur économie générale répond à des besoins esthétiques que traduit souvent leur emplacement. D'autre part les tracés des caractères eux-mêmes y subissent des déformations qui en rendent le déchiffrement difficile tout en les embellissant. La variété des moyens auxquels on eut recours selon les époques et les régions a déjà retenu bien souvent l'attention. On peut y voir l'illustration de quelques principes simples répondant au souci de remplissage des surfaces et de raffinement du détail si caractéristique de l'art islamique : ainsi furent utilisés l'élargissement ou la prolongation de certains traits, le fleurissement des extrémités, le tressage des éléments linéaires, l'adjonction d'ornements adventices destinés à créer l'illusion d'entrelacs floraux ou géométriques. Cette richesse inventive des décorateurs s'exerça d'abord sur l'écriture anguleuse, écriture monumentale par excellence ; d'où le coufique fleuri ou plus exactement feuillu, le coufique tressé, le coufique à rinceau ondulé et le coufique à bordure, qui paraissent être nés en Iran pour se répandre ensuite dans toutes les provinces du monde musulman. Mais elle ne manqua point d'embellir également l'écriture arrondie lorsque l'emploi s'en répandit dans les monuments, à partir du VIII^e siècle H. (non par souci de lisibilité, mais plutôt sous l'influence d'une sensibilité esthétique nouvelle, portée vers les formes molles) : d'où un naskhî en relief d'arabesques florales ou un naskhî touffu à hampes entrecroisées, aussi difficiles à lire que les coufiques ornés avec lesquels souvent ils voisinaient.

Enfin viennent les inscriptions mobilières qui ajoutaient une valeur magique à leur rôle ornemental et connurent la même évolution tout en l'exagérant : exemples d'inscriptions devenues de véritables rébus (parmi lesquelles les inscriptions à lettres anthropomorphes décorant des objets de cuivre), pseudo-inscriptions des céramistes.

S'il y eut donc, à partir d'une certaine époque, dualité profonde de l'écriture arabe, il ne faut pas la symboliser par une artificielle opposition entre le coufique et le naskhî, ou entre les habitudes des lapicides et celles des copistes, mais bien en chercher la cause dans une croissante méconnaissance, par certains, de son utilité pratique au profit de qualités décoratives exploitées d'une manière toute formelle.

2. M. RODINSON. Note sur une expression safaïtique.

On rencontre assez souvent dans l'épigraphie safaïtique la formule r̄gm mny. Il faut lire en effet ainsi même aux endroits où G. Ryckmans a lu rsm mny (une partie des passages où le terme apparaît dans le Corpus) (cf. déjà Littmann, Safaïtic Inscriptions, p. 348 et F.V. Winnett, J.A.O.S., 73, 1953, p. 40-43) et très probablement aussi là où il a lu rzm mny (Amman 4 : Vivre et penser, 1ère série, 1941, p. 258).

On a proposé pour cette expression diverses traductions. G. Ryckmans a séparé, dans les inscriptions où il a lu rsm, les deux mots, faisant de rsm un substantif complément du verbe wgm qui précède : wgm ʕl x rsm "il a apposé un signe pour X" et traduisant mny par "il est mort" ; cependant il a traduit rsm par un verbe dans l'inscription C. (= C.I.S., V) 2526 où l'expression revêt une forme exceptionnelle : rsm h.mny "il a apposé un signe (pour) le (?) défunt". Dans l'inscription Amman 4 où il lit rzm mny, il traduit : "et il s'est éteint (arabe razama "mourir"), il est mort".

Dans deux autres inscriptions du Corpus (C. 301 et 305), G. Ryckmans lit r̄gmt (il s'agit de femmes) et, séparant les deux mots, traduit : "elle a eu de la répugnance. Mort !" (Fastidivit. Mortem.). Littmann a donné une traduction analogue, en liant cependant les deux mots : "détestant la mort" (disliking death) (dans l'appendice de son livre, Safaïtic Inscriptions, p. 348, corrigeant les traductions peu satisfaisantes qu'il avait données dans le Corpus aux inscriptions LP 254, 567). Il pense à un adjectif comme r̄āgm ou r̄āgm à sens actif s'appliquant au défunt. Harding, NST. 2, 3 (New Safaïtic Texts, Annual of the Department of Antiquities of Jordan, 1, 1951, p. 25-9) suit Littmann en substance et traduit : "she was reluctant (to die), i.e. die, reluctantly" (même texte que le 102 dans Harding, Some Thamudic Inscriptions, ... Leiden, 1952, N° 522). Dans son édition des textes du "cairn de Hani" (Annual of the Department of Antiquities of Jordan, 2, 1954, p. 8-56), il traduit toujours "disliking death". Son commentaire du texte Hani 52, laisse supposer que c'est celui qui pose la pierre (wgm), et non le défunt, qui déteste la mort, à son avis. F.V. Winnett (Safaïtic Inscriptions from Jordan, University of Toronto Press, 1957) de même traduit "loathing death (qui a de la répugnance à mourir)", mais, dans son commentaire, déclare préférer un sens passif tel que "abaissé, humilié par la mort (humbled in death)" (N°s 319, 516, cf. p. 164).

La formule est toujours (sauf une ou deux exceptions) placée après le nom d'un défunt sur lequel on s'est affligé ou sur la tombe duquel on a placé une pierre (les deux traductions proposées du verbe wgm ʕl) ou sur lequel "on a bâti" (bnv ʕl). Quand elle suit immédiatement le nom du défunt (ou sa désignation par l'indication de sa parenté avec le scripteur), elle n'y est pas liée par la conjonction w-. Elle s'adjoint donc à la phrase où il est question du défunt (sauf deux exceptions qu'on verra ci-dessous). Au contraire, lorsqu'elle suit, comme il est fréquent, la formule trh(t) elle y est le plus souvent liée par un w- (exception : LP 254). Elle s'accorde avec le sexe du défunt (fōminin r̄gmt mny et, une fois avec le nombre, r̄āgm mny (C. 4988) (mais on a r̄gm, Winnett 319, Hani 100, 101, là où il semble pourtant bien s'agir de plusieurs défunts).

Notons que la formule trh (fém. trht) semble devoir être traduite par "qu'il (qu'elle) repose !" et comprise comme une forme réfléchi simple de la racine ruh (peut-être à lire *'itrāḥa, comp. les dialectes arabes d'Égypte et du Maghreb). C'était la traduction proposée par H. Grimme, repoussée ensuite par E. Littman. et G. Ryckmans en faveur de traductions qu'un examen soigneux révèle inacceptables (cf. Rodinson, communication à la Société de Linguistique, 25 avril 1959, paraîtra sous une forme développée).

Dans deux cas, la formule rḡm mny revêt une forme inhabituelle et se détache de la phrase principale : w.rḡm h.mny (ou w.rḡm.h mny) C. 2526, w.rḡm mny ḡl-hm Hani 34.

La traduction habituelle du Corpus est difficilement soutenable ; on ne peut séparer les divers passages où se trouve la formule ; on a très souvent l'expression wḡm ḡl... sans complément et il est invraisemblable qu'elle ne puisse se comprendre, dans des cas que rien ne distingue des autres, sans un complément du type : "il a apposé un signe". De même sont invraisemblables la lecture rzm et la traduction "il s'est éteint ; il est mort" sans w !). La traduction "détestant la mort, ayant de la répugnance pour la mort" est possible grammaticalement, mais assez étrange au point de vue du sens. La traduction "humilié(e) par la mort" de Winnett semble peu vraisemblable du point de vue de la construction.

De l'examen soigneux des contextes, on peut tirer les conclusions suivantes. D'abord il s'agit certainement d'une formule funéraire. Il est donc vraisemblable qu'elle met en scène, comme cela a été bien vu, al-manāyā (ou le singulier al-manā, al-maniyya, etc...) "le destin" et tout particulièrement "la Mort". Dans les deux cas où elle se détache de la phrase principale, rḡm doit être un parfait. Ailleurs, la position sans conjonction de liaison après la désignation du défunt suggère qu'il s'agit d'un parfait de sens optatif, comme l'est probablement trh(t), ou d'un adjectif verbal (participe). La liaison avec trh ferait pencher en faveur du parfait de sens optatif, mais le pluriel en -n, si l'attestation en est sûre, pourrait emporter la décision en faveur d'un participe. Celui-ci pourrait d'ailleurs être aussi à sens optatif comme, en arabe, marhūm "puisse-t-il être l'objet de la miséricorde de Dieu", maḥrūsa "puisse-t-elle (la ville) être bien gardée". Pourtant il faut remarquer que 1°) si l'on veut rester fidèle à l'idée que le safaitique est, dans une large mesure, conforme à l'arabe classique, il faudrait supposer qu'il s'agit d'un participe actif (sans doute en saf. de forme qātil comme en ar. cl.) et non d'un participe passif (qui paraît être d'ailleurs de forme maqṭūl) puisque seulement ainsi on aurait un pluriel en -n : qātilūn ; 2°) si l'on estime, avec C. Rabin (art. 'Arabiyya, Enc. de l'islam, 2ème ed., t. I, p. 581 a) que la conformité avec l'arabe classique a été exagérée, on peut interpréter le pluriel en -n comme un pluriel de type syriaque soit du parfait (qāṭalūn), soit du participe passif (qāṭūl, plur. en ūn) ; d'ailleurs on peut trouver dans les dialectes arabes des formes de parfait en -n à la 3ème pers. du pluriel et, même en classique, des pluriels en -ūn des adj. verbaux. Le fait que, quand il s'agit de plusieurs défunts, on ait une fois une forme en -n et plusieurs fois des formes sans -n peut indiquer des variantes dans les formes employées.

Le sujet du verbe ou le substantif auquel se rapporte l'adjectif est certainement le défunt. L'expression fait intervenir le Destin ou la Mort dans une position qui en fait un complément grammatical. S'il s'agit d'une affirma-

tion, on peut donc s'attendre à des sens comme "victime du Destin, humilié par la mort, détestant la mort", s'il s'agit d'un souhait à des vœux comme "puisse la divinité d'outre-tombe lui être favorable".

L'examen des possibilités étymologiques est délicat. Le verbe ragama "avoir de la répugnance pour quelque chose" donne un sens, on l'a vu, peu vraisemblable. Sous sa forme ragima, il signifie "forcer, contraindre" ; au passif, comme le suggère Winnett, le sens "forcé, contraint, humilié par la mort" est possible (ragama peut vouloir dire aussi "être humilié") mais la construction (ragim Manayā ?) est assez peu vraisemblable ; on attendrait ragima-hu l-manayā. Surtout, il est impossible d'appliquer ce sens aux deux cas où la formule semble avoir pour sujets des personnages vivants (C. 2526, Hani 34).

Force est donc de recourir à des correspondants étymologiques de rgm dans les langues où on a un ʿayn à la place du gayn. Le syriaque raʿem "avoir de la pitié pour" est seul à fournir un sens acceptable (samaritain rʿm "aimer").

On peut penser ainsi, s'il s'agit d'un nom verbal, à un participe passif de forme qatfl, qatfl : "pitoyable, qui inspire de la pitié (à)" et, au sens optatif, "puisse-t-il inspirer de la pitié (à la Mort)". Comp. ar. rahīm "compatissant" au sens actif, mais aussi au sens passif "qui inspire de la compassion ; défunt, c. à d. à qui on souhaite qu'il inspire de la compassion (à Dieu)" (rahīm faʿil bi-maʿnā fāʿil : Tāg al-ʿarūs, VIII, 307, l. 16, a. i., Lisān al-ʿarab, XV, 122, l. 9). Noter que le sens du samaritain et du syriaque rʿm est visiblement influencé par celui de la racine rhm. Nous avons même en syriaque, sur un schème habituellement réservé aux noms d'agent, raʿōmā "plaintif, lamentable" (cf. Payne-Smith). De même, en arabe, le participe actif ragim signifie "humilié, contraint" (wa-d-dahru rāgimū "et le destin a été humilié" Mutanabbī, choix de F. E. Bustāni, Rawāʿi, fasc. 11, p. 57, l. 11'). S'il s'agit d'un verbe au parfait, on peut penser à un thème verbal qui inverse le sujet et le complément comme ar. šaffaqa, "inspirer à quelqu'un (accus.) de la pitié, de la sollicitude" de šaffaqa ʿalā "être touché de pitié, s'attendrir pour quelqu'un".

Dans ce dernier cas, on a une construction normale avec le complément direct d'objet Mny. S'il s'agit d'un participe, il faut penser à des constructions comme ʿinna llāha samiʿun duʿāʾa man daʿā-hu "Dieu écoute la prière de celui qui l'invoque" (Wright, Arab. Gr., II, p. 70 D).

Mny est la personnification arabe du Destin et, singulièrement, de sa manifestation la plus remarquable, la Mort. Le nom est en arabe al-manāʾiy ou al-maniyya, souvent employé au pluriel al-manāyā. Dans la poésie pré-islamique, elle est souvent représentée avec des ciseaux zaw, zaww, du grec ζεύξω "joug, paire" par l'araméen zawwā (Wellhausen, Z. D. M. G., LXVI, 697 ss. ; Fischer, ibid., LXVII, 113 ss. ; W. Caskel, Das Schicksal in der altarab. Poesie, Leipzig, 1926, p. 33). Elle est donc assimilée aux Parques. La parenté est étroite avec la déesse Manāt (Wellhausen, Reste² 25 ss.) qui apparaît chez les Arabes aramaisés sous la forme (pluriel ?) Mnwt en palmyrénien et thamoudéen, Mnwtw en nabatéen, Manawat en transcription latine (C. I. L., III, 7954). Cette déesse est identifiée à Némésis dont

un attribut est la coudée qui mesure (cf. heb. mānāh, aram. mānā, etc... "compter") la vie humaine (Starcky dans Brillant et Aigrain, Hist. des religions, IV, 214 s. et dans Studi orientalistici in onore di G. Levi della Vida, II, 516 s.). Il s'agit en tous cas de déesses ayant rapport avec les morts (cf. les Nemeseia, fête funèbre dont parle Démosthène). Or, on trouve beaucoup d'invocations grecques et latines appelant les dieux inférieurs à être irrités, vengeurs, impitoyables envers les défunts pêcheurs : "et, cum mortuus fuerit, inferi eum non recipiunt" (Dessau, 8184), "et, qu'après la mort, il subisse les dieux infernaux vengeurs et irrités" (C.I.G., 3915) (cf. Parrot, Malédiction et violations de tombes, Paris, 1939, p. 136, 157 s.), "puisse-t-il (ou : elle) ne jamais trouver Perséphone favorable !" (S. Reinach, Traité d'Épigr. grecque, Paris, 1885, p. 151). On conçoit qu'à l'inverse on ait appelé la faveur des dieux de la mort sur les défunts. A noter que de telles malédictions frappent en particulier les violateurs de tombes et que, dans les inscriptions nabatéennes, on invoque contre eux la malédiction (l'n) entre autres de la déesse Mnwtw (C.I.S., II, 197, 198, 206, 217). Les coutumes relatives aux morts dans l'Arabie préislamique supposent la croyance en une survie au moins temporaire de l'âme (d'où l'invocation lā tab'ud, "ne t'éloigne pas") et, par conséquent, en une influence possible des divinités sur leur sort (cf. Lammens, L'Arabie occid. avant l'hégire, Beyrouth, 1928, p. 203 ; Nöldeke, Encycl. of religion and ethics, I, 572 a ; Wellhausen, Reste², p. 183 ss.). D'anciennes formules, attestées à l'époque musulmane, appellent Al'āh à favoriser ou non l'oiseau ou l'écho (sadā) qui représente, chez les Arabes préislamiques, l'âme du mort (Agānī et Maydānī, ap. Chelhod, Le sacrifice chez les Arabes, Paris, 1955, p. 116, 206).

Nous proposons donc de comprendre la formule en question "puisse-t-il rencontrer la compassion du Destin !". Dans les deux cas où le sujet semble être un personnage vivant, il faut supposer qu'il s'agit d'une assertion et on pourrait comprendre, à un thème verbal dérivé (le thème II sans doute et au parfait : "il a imploré la compassion du Destin" pour lui (à l'accusatif C 2526 si on lit r̄gm.h mny) ou pour d'autres (l.hm, Hani 34) ou plutôt l'on pense au sens fréquent en arabe de la IIème forme : "il a prononcé la formule optative r̄gm mny en sa, en leur faveur".

Addition

Il faut ajouter aux références ci-dessus données, l'occurrence de formule étudiée ici sur le graffiti du musée de Damas, Damas 13094 (G. Ryckmans, Museon, 64, 1951, p. 90). Sur le rebord de ce plateau à mouture (?), on trouve une inscription d'un certain 's bn hy où il faut certainement restituer comme l'a fait G. Ryckmans la formule courante wgm ⁶¹... Après l'énumération des gens sur lesquels on s'est affligé ou sur lesquels on a posé une pierre, se trouve notre formule w.r̄gm mny (avec, au début, w- omis dans la transcription de G. Ryckmans, mais bien visible sur la photographie de l'estampage). Cela nous fait donc un troisième exemple de cette formule introduite par w- et semblant, par conséquent, avoir pour sujet l'auteur de l'inscription, personnage vivant.

Séance du 27 mai 1959

1. H. CAZELLES. Mamlekèt et ses compléments en hébreu.

H. Cazelles fait au groupe une communication sur le sens actuellement très discuté de mamlèkèt hakkòh^{an}nm (Ex. XIX, 6). mamlèkèt (royaume) se trouve plus de 20 fois à l'état construit singulier en hébreu. Le complément désigne toujours le gouvernant et non le gouverné. Il y a un cas douteux, I Sam XXIV, 21, où il est question du royaume d'Israël transféré à David. Mais Israël semble conçu non comme un pays, mais l'ancêtre éponyme dont David va tenir la place. De fait le Livre des Rois évite l'expression, devenue pour nous courante, de "royaume d'Israël". Comme le montrent les inscriptions phéniciennes (cf. Cooke, North semitic inscriptions, passim) mmlkt est un nom de fonction, pouvant même désigner le titulaire de la fonction et non la société qui lui est soumise. Il semble donc qu'il faille conserver l'ancienne traduction de Holzinger pour Ex. XIX, 6 "royaume gouverné par des prêtres", expression de l'originale théocratie aaronide postérieure à la chute de Jérusalem au milieu des royaumes du temps.

2. J. YOYOTTE. Les Bousiris et les Abousir d'Egypte (Toponymie de l'Egypte pharaonique I).

Le passé égyptien fournit au toponymiste une masse considérable de matériaux. Les documents s'étagent en effet dans le temps depuis environ 3.000 avant J.C. jusqu'à nos jours. Déjà, les processions symboliques de domaines ruraux qui sont sculptées dans les "mastabas" permettent de dresser une liste très fournie de noms de lieux remontant au moins à l'Ancien Empire. Les énumérations de bourgades qui sont faites dans les papyrus didactiques (Onomastica hiératiques, glossaires démotiques) et les documents administratifs de toute époque, les précieuses stèles de donation de XXII-XXVIème dynasties, les fréquentes allusions géographiques des rituels vivants ou funéraires, les mentions sur les monuments royaux ou privés de divinités définies comme "seigneur" de tel ou tel endroit, enfin l'énorme corpus de géographie traditionnelle que contiennent les inscriptions des temples grecs-romains, etc..., on peut grâce à l'abondance et à la variété de ces sources suivre l'évolution de la toponymie égyptienne tout au long de l'histoire pharaonique. Les Classiques, les papyrus et les ostraca grecs mentionnent les noms prêtés par les Hellènes aux localités anciennes ou nouvelles et transcrivent couramment les noms indigènes. Puis les hagiographies et les documents d'affaires coptes, les historiens et géographes arabes, les anciens cadastres constituent autant de couches nouvelles de matériaux. Enfin la carte même de l'Egypte contemporaine conserve quantité de souvenirs toponymiques des temps pré-arabes (noms de villages existant encore ou noms de bassins d'irrigation ayant gardé le souvenir de localités disparues).

D'importantes études ont été consacrées à la topographie proprement dite de l'Egypte pharaonique, mais, en règle générale, on s'est surtout soucié de la localisation des lieux importants, plutôt que de considérer en eux-mêmes les noms de lieux célèbres ou obscurs et de les utiliser comme des témoins directs de l'histoire politique, économique, religieuse et linguistique de la vallée du Nil.

Une série d'enquêtes méthodiques portant sur les divers types de noms géographiques permettra, petit à petit d'enrichir nos connaissances sur des points assez divers. Le cas des Abousir et des Bousiris d'Égypte fournit un exemple assez révélateur.

Le nom primitif du principal centre de culte que le dieu Osiris possédait en Basse Égypte était Ddw (Gauthier, Dict. Géogr., VI, 135-136). Au cours des âges, selon un usage qui est fort bien attesté dans la toponymie égyptienne, la ville reçut un nom plus développé : "la Maison d'Osiris, seigneur de Ddw" (cette forme est attestée pour la première fois sous la XXI^{ème} dynastie, Montet, La nécropole royale de Tanis II, fig. 31, mais elle remonte certainement à l'époque ramesside). Puis, par une abréviation toute naturelle, on en vint à dire simplement "la Maison d'Osiris", en ég. Pr-Wsîr, passé très tôt à P-usir/Busir, d'où l'assyrien Pusiru et le copte Pousiré, Pousiri, Bousiri. Les Grecs ont parfois transcrit Poseiris (REG 24, 319-320), Boseiris, mais le plus souvent Bousiris (latin Busiris). De nos jours, la métropole du culte osirien est connue en arabe sous la forme Abusîr / Abu Sîr (et plus exactement Abu Sîr Banâ, par suite d'une sorte de synécisme avec le village proche de Banâ).

Cependant Abusîr Banâ n'est pas, tant s'en faut, le seul lieu d'Égypte que les Grecs aient connu sous le nom de Bousiris ; elle n'est pas non plus la seule Abu Sîr existant dans l'Égypte aujourd'hui. On a pu compter en effet 7 villages de ce nom et relever au moins une demi-douzaine de Bousiris dans les sources classiques ou papyrologiques (voir notamment Pauly-Wissowa, RE III, 1, 1073-4 ; Maspero et Wiet, Matériaux, pp. 53-6 et indices). Il convient donc de chercher si les Abousir modernes ne correspondent pas à une Bousiris grecque et de rechercher les origines égyptiennes de ces différentes "Maisons d'Osiris

1°) Abu Sir el-Melek, sur la côte, à l'ouest d'Alexandrie est certainement identique à la grande Taposiris (ég. *T; i3t n Pr-Wsîr ?) d'époque hellénistique (Ball, Egypt in Classical Geographers, Index). Je n'ai pu en retrouver le prototype égyptien. Par sa position même, cette localité vouée à Osiris devait compter parmi les "forteresses de la mer" dont les garnisons étaient chargées d'empêcher les infiltrations de pirates et de contrebandiers. Il serait tentant d'imaginer que le rôle stratégique de cette ville est à l'origine de la fable grecque faisant d'un roi Bousiris un tyran cruel et xénophobe. Le cas serait parallèle à celui de Thôné, le seul port par où les navigateurs grecs pouvaient pénétrer en Égypte et dont ceux-ci firent le mythique roi Thônis, gardien des bouches du Nil (cf. Notes de Toponymie égyptienne dans MDAIK, 16).

2°) Abu es-Sîr, située à 5 km. au sud-est de l'ancienne Mendès, correspond sans doute à l'égyptien Pr Wsîr Hîpy, "la Maison d'Osiris-Hapy" (Hapy étant le génie du Nil) qui est mentionnée comme une dépendance de Mendès dans deux inscriptions de la XXVI^{ème} dynastie (KEEs, ZAeS 72, 40 sq. et statue inédite de Eshor dans une collection particulière).

3°) Abu Sîr Banâ, voir plus haut (consulter Gardiner, Onom. II, 176* - 180* ; Montet, Géographie de l'Égypte ancienne, I, 97-102).

4°) Abu Sîr, sur la rive orientale du "Lac des Pèlerins", au

nord-est de l'ancienne Héliopolis, paraît inconnue en grec. Cependant les documents pharaoniques invitent à localiser un culte d'Osiris dit "de la Grande Hutte" (ḥt' wr) dans la région d'Héliopolis (cf. Wb I, 144, 3 et Sethe, Übersetz. u. Komm. Pyr. II, 164-165) et plus précisément au nord de la ville, puisque, dans certains des contextes où Osiris ḥt' wr est mentionné, il est fait allusion au taureau Mnévis (adoré à "Arab et-Tawīl) et au "Cercle de la Lustration" qui paraît avoir été constitué par la banlieue septentrionale d'Héliopolis et avoir inclus le "Lac des Pèlerins". Le prototype de l'Abu Šfr héliopolitaine serait donc peut-être * Pr Wsir ḥt' wr.

5°) Busiris, mentionnée par Pline l'Ancien (XXXVI, 76) comme étant un village sis au pied des grandes pyramides et désignée dans une inscription grecque trouvée devant le grand sphinx de Gizah (CIG 4699) sous le nom de "Bouseiris du nome létopolite". Connue sous le nom de R' st'w, "l'Entrée des Galeries souterraines", elle était anciennement consacrée au dieu funéraire Sokaris. Sa position est indiquée par différentes trouvailles faites in situ et précisée par les coordonnées topographiques que fournissent la "stèle de la fille de Chéops" (RT 30, 1-10) et la stèle inédite Caire J. E. 66612 : R' st'w s'étendait immédiatement à l'est du grand sphinx de Gizah. Une fois le dieu Sokaris identifié au célèbre Osiris, le lieu prit le nom de Pr Wsir nb R' st'w, "la Maison d'Osiris, seigneur de l'Entrée des galeries" (voir, par exemple Caire CG 667 ; Petrie, Memphis I, pl. 32 etc...), abrégé à basse époque en Pr Wsir, d'où Bouseiris. Le village disparut à la fin de l'Antiquité ; son nom n'a donc pas été conservé en arabe (les villages actuellement installés au pied des pyramides correspondent à une implantation bédouine très récente).

6°) Abu Šfr dont le nom a été adopté par les archéologues pour désigner le groupe de pyramides royales de la Vème dynastie, qui est situé à 2 km. au nord-ouest du village. Abd el-Latif employait le nom de cette "Būsīr" pour parler du cimetière, situé au sud et qu'on appelle aujourd'hui "nécropole de Saqqara". De fait le lieu est plus proche du secteur nord de la "nécropole de Saqqara" que des pyramides de la Vème dynastie, dont il est d'ailleurs séparé par un vaste étang ; il se trouve à moins de 1.500 m. du complexe monumental que formaient, dans l'Antiquité, le Sérapeum (temple d'Osiris-Apis), l'Anubieion (temple d'Anubis) et l'Asclépieion (temple d'Imhotep). Or, différentes inscriptions de Basse Époque associent étroitement ces trois édifices et un lieu de culte d'Osiris-Sokaris nommé Rwt-ḥswt (Wb. II, 404, 4-5 ; voir Brugsch, Thesaurus 916, 918, 940, 944, 946, 948, etc...). Trompés par certaines graphies d'époque tardive, beaucoup d'auteurs (notamment Gauthier, Dict. Géogr. III, 128 et 130) ont transcrit R' kd et ont bizarrement confondu notre localité memphite et la ville R' kdw, "la Bâtisse", grec Rhakôtis, c'est-à-dire la future Alexandrie. Il s'agit en fait d'un vieux nom remontant à l'Ancien Empire et désignant une sorte d'entrepôt ou d'ergastule. Après l'identification de Sokaris à Osiris, la bourgade fut connue sous le nom de Pr Wsir m Rwt-ḥswt, "la Maison d'Osiris à Rwt-ḥswt" (cf. Gauthier, Dict. Géogr. II, 70), d'où vient très probablement, par abréviation en Pr Wsir le nom actuel d'Abu Šfr.

7°) Abu Šfr el-Melek, un peu au nord de l'entrée du Fayoum, en égyptien Pr Wsir ou plus exactement Pr Wsir ḥr-ḥrw, "La Maison d'Osiris-Ḥreré [qualificatif de sens inconnu]" (Gauthier, Dict. Géogr. II, 69) C'est peut-être le grec Bosirara (Et. Byz. s. v.).

8°) Abu Šīr Defenu, dans le Fayoum (Salmon, BIFAO, I, 64-65). On a proposé de l'identifier à la Bousiris / Bouseiris des papyrus grecs du Fayoum (Grenfell et Hunt, Fayoum Towns, index et Tebtunis Papyri, p. 374, etc...). Le grand Papyrus du Lac Moeris (fragment Hood) fait connaître l'existence dans le Fayoum d'une colonie de la grande Bousiris (l'Abu Šīr Banà d'aujourd'hui) et celle d'un autre lieu osirien nommé "la Prairie Pure" (Lanzone, Les Papyrus du Lac Moeris, pl. VI, N° XXVIII et pl. IV, N° XLVI); ces lieux n'étant pas identifiés, l'hésitation est permise.

9°) Bousiris Psinarkhébéôs (c'est-à-dire "du nommé Psenharkhebi") dans le nome hermopolite (papyrus grecs, Corpus Pap. Raineri II, 204, 4); en copte "Pousiré du nome de Shmoun" (Gauthier, Dict. Géogr. II, 69). Le souvenir de son emplacement a été conservé par le nom d'un bassin d'irrigation, le hod Abu Šīr, près Beni Khaled el-Qadīm (Daressy, ASAE 19, 153-158).

10°) Bousiris de Thébaïde qui aurait été détruite lors d'une insurrection sous le règne de Dioclétien (Pauly-Wissowa, l. c.), reste à identifier.

Séance du 24 juin 1959

1. G. PRASSE. L'accent des mots et des groupes accentuels en touareg.

I - L'accent berbère n'a jamais fait l'objet d'une étude sérieuse. Les données suivantes, touarègues, ont été obtenues pendant mon séjour au Hoggar l'automne 1958. Il en ressort que :

1. La position de l'accent ne joue pas de rôle morphologique (pas de paires de mots ou de formes distinguées par l'accent seul).

2. La position de l'accent varie selon la structure des unités accentuelles qui demande le déplacement de l'accent d'un mot vers son complément pour marquer l'enclise.

3. L'accent est du type mélos (variations d'effort dynamique peu prononcées).

4. On distingue trois accents :

- L'accent principal (ton haut, légère augmentation de l'effort dynamique).
- L'accent secondaire (ton moyen, effort moyen).
- L'accent tertiaire (ton bas, effort moyen).

Définition : "porter l'accent" : "porter l'accent principal" (syllabe, voyelle).

5. On distingue deux rythmes :

- Le rythme égal (montée ou descente progressive).
- Le rythme creux (suite d'accents principal - tertiaire - secondaire (ou inv.), l'accent tertiaire constituant le creux).
- Il n'y a pas de rapport entre l'accentuation et les trois quantités vocaliques établies par de Foucauld - et par conséquent entre celle-là et la versification basée sur ces quantités.

II - 1. Au sing. les noms portent ordinairement l'accent sur la pénultième.
Ex. : ābāyo "outre" ; āmis "chameau", ālas "homme". Deux types font exception :

- a) āB^o CCvD : āmazzāy "campement" ; tānəqqist "conte" (rythme creux).
b) Noms à finale vocalique postradicale -a ou -e et insertion de -w- devant la désinence du pl. : āgənnā (pl. igənnawan) "ciel" ; ēherē (pl. ihərwān) "troupeau de menu bétail" (rythme creux).

2. Les pluriels en -ān, et à infixe -a- font reculer l'accent sur l'antépénultième : ibəkrān (sg. ebəkər) "jeunes moutons" ; tinəqqās "contes" ; ībyay "autres". Les pluriels en -ən conservent l'accent du sg., sauf ceux à insertion de -w- (v. 1 b).

A l'état d'annexion, l'accent conserve sa position de l'état libre, sauf quand il y a chute de la voyelle d'état accentuée, ce qui fait avancer l'accent : gīr-məzzāyan "entre les campements".

3. Le parfait s'accentue : əktəbəy (sans préfixe), iktəb, təktəbəd (avec préfixe) < əktəb "écrire" (1^o, 3^o, 2^o sg.). L'aoriste et le parfait négatif, toujours précédés d'une particule (ed-, ur-), ont toujours l'accent sur la voyelle initiale.

4. Dans les formes intensives à voyelle allongée celle-ci est accentuée : iktāb, iktāttāb (pf. et aor. intensifs de əktəb). Dans les aor. int. (d'autres conjugaisons) à plusieurs voyelles allongées la première de celles-ci est accentuée, et le rythme est creux, s'il y a voyelle ə à la pénultième : itākəməz "il est (souvent) contusionné à l'œil" (aor. int. de kəməz).

III - 1. L'accentuation des composés d'un verbe précédé de complément(s) (particule(s)), comporte le recul de l'accent (cp. I 3). Ex. : ur-ē-təktəbəd (aor. nég.) "tu n'écriras pas" ; e-hāk-əktəbəy "je t'écrirai".

De même, il y a recul de l'accent dans les relatives à antécédent pronominal, celui-ci prenant l'accent principal : tākūte ā s iddār "aumône (est) ce au moyen de quoi il vit" i. e. "c'est en demandant l'aumône qu'il vit".

2. L'accentuation des composés d'un nom ou verbe suivi de complément(s) (particule(s)) comporte l'avancement de l'accent (cp. I 3). Ex. : Nom + pronom suff. : āmis-in, āmis-ənnək, āmis-nənəy "mon, ton, notre chameau (isolé : āmis). Nom (+ particule génitive) + nom : tərə-m-mān (< təra + ən + (i)mān "volonté de la personne" i. e. "fait de disposer de soi-même" ; ak tāllit "chaque mois" ; kərad haqān "trois nuits" (NB. aussi isolé : kərad "trois"). Verbe + pronom suff. : iktəb-āk "il t'a écrit" ; mais : īkrəs-t "il l'a noué".

3. Les pronoms isolés portent tous l'accent sur l'initiale. Ex. : nəkkuṇān "moi" ; šnta "lui"

4. Accentuation des groupes prépositionnels : Prép. + pronom suff. : dāḡ-i "dans moi", etc. . . "Prép." + pronom isolé : hund-nək "comme moi" etc. . . Prép. + nom : dāḡ- ābāyo "dans l'outre", etc. . .

Un certain nombre de problèmes reste toujours en suspens, et

même les données exposées ici auraient en partie besoin d'un contrôle ultérieur, bien qu'offrant une conception cohérente et exacte dans ses grandes lignes.

2. M. X. LAMBERT. Quelques aspects de la formation du syllabaire mésopotamien.

Le syllabaire mésopotamien, commencé avec l'écriture 3400, était achevé au début de la dynastie d'Agadé, vers 2350.

1. - (3400-3000). Un petit nombre de signes très simples et facilement reconnaissables : tête de bœuf, de vache, de chien, oiseau, poisson, épi, homme, etc... va en augmentant au cours des premiers siècles. C'est cette augmentation, plus exactement son évolution, au cours des périodes suivantes, qui sera esquissée ici.

2. - Textes de la ville d'Uruk (3000-2800). - D'Uruk nous sont connus des billets portant au plus une dizaine de signes : notes de service, memoranda. C'est une période de création intense : les signes se multiplient, mais restent toujours simples, faciles à reproduire et à comprendre parce que toujours clairs.

3. - Textes de Jemdet-Nasr (2800-2600). - Quelques générations plus tard, les scribes de Jemdet-Nasr durent, à leur tour, augmenter le vocabulaire écrit. Rompant avec la technique de la création de signes, ils utilisèrent le procédé de la superposition ; ils semblent avoir appliqué le principe suivant : un signe représente un mot, donc un mot doit être représenté par un signe. De ce fait ils insérèrent plusieurs signes l'un dans l'autre et écrivirent "cruche de bière" : "signe BIERE dans signe CRUCHE", panier de poissons" : "signe POISSON dans signe PANIER", etc...

Pour plus de clarté, ils employèrent une autre invention : le "cadrage", et enfermèrent chaque mot dans un carré. Les mots comprenant un nombre variable de signes, les carrés furent plus ou moins grands et, au début, disposés sans ordre. Mais très vite les cases s'alignèrent en colonnes

4. - Textes de Shuruppak (2600-2500). - Les scribes de Shuruppak ont compris le parti qu'on pouvait tirer du cadrage et l'ont appliqué avec la plus grande rigueur : une case enferme un mot. Il est exceptionnel de trouver dans une même case le nom d'une personne et son nom de métier.

Par contre ils ont abandonné le procédé de la superposition des signes et amorcé la décomposition des signes superposés qui leur venaient de Jemdet-Nasr. Type de décomposition pris à la période suivante : la mesure de capacité nigin s'écrit encore à Shuruppak "un carré dans un carré", à Lagash cent ans plus tard : "un carré à côté d'un carré".

Ayant abandonné le procédé de la superposition des signes, ils inventèrent pour le remplacer le système plus simple des diacritiques.

5. - Textes de Shuruppak et de Lagash. Utilisation des diacritiques (2500-2350). Les signes simples d'Uruk avaient pour la plupart reçu, chacun, trois significations qui rappelaient : 1) l'objet, 2) un terme dérivé de cet objet

3) un verbe se rapportant à l'objet ou au dérivé :

TABLETTE	1) tablette	2) hérault	3) sceller
CHARRUE	1) charrue	2) cultivateur	3) labourer
CORNE	1) corne	2) bateau	3) remplir
BATON	1) bâton	2) contremaître	3) frapper

Chaque fois que les deux substantifs prêtaient à confusion, ils furent distingués l'un de l'autre par un diacritique. Ainsi "tablette" fut distingué de "hérault" par l'adjonction d'un trait vertical ; ainsi "bateau" le fut de "corne". Parfois c'est le verbe, ainsi "s'envoler", que ce même diacritique sépare du substantif, "oiseau".

A ces problèmes simples, résolus d'une façon simple, s'ajoutaient des cas plus complexes : ceux des signes dont on avait multiplié à l'excès les sens dérivés. Ainsi à CORNE (= "corne", "bateau", "emplir"), on avait adjoint "naviguer", et "être surabondant" par dérivation à "bateau" et à "emplir" ; par pure homonymie, on avait admis le sens "roux". Le scribe, pour distinguer l'homonyme utilisa un diacritique formé de 4 traits horizontaux ; et il employa des déterminants phonétiques pour préciser "naviguer" et "être surabondant". Il écrivit le premier hu-CORNE ("naviguer" = u en sumérien), le second CORNE-dur ("être surabondant" = dirig).

Le signe SERPENT offre un bel exemple du travail des scribes qu'il est possible de comprendre et de refaire. Le signe SERPENT sans diacritique signifie "être long", "mesurer (un champ)", "remorquer (un bateau)", "amener (un animal)", sens certainement dérivés de SERPENT car tous rappellent des actes qui se font avec une corde plus ou moins longue. Le signe SERPENT muni du diacritique à 4 traits ici verticaux signifie "être loin", "prolonger". Le signe SERPENT muni du même diacritique plus du signe SUŠ (probablement un déterminant phonétique) est le seul des trois à signifier "serpent", en sumérien : muš. Il est visible que l'implantation des diacritiques s'est faite en deux temps et que le déterminant phonétique est venu en dernier. D'autre part, le signe SERPENT sans diacritique signifie aussi "emporter", "arracher" ; on pense au mythe du serpent qui a ravi la plante de vie à Gilgamès ; l'hypothèse, en apparence invraisemblable, peut s'appuyer sur la valeur sumérienne sir attachée à ce sens et dérivée, ceci paraît évident, du nom accadien du serpent.

Séance du 18 novembre 1959

1. Charles VIROLLEAUD. Les fouilles de Ras-Shamra ont produit un assez grand nombre de messages, généralement fort brefs et souvent très mutilés.

Le plus développé et le mieux conservé des documents de ce genre est une lettre qui a été adressée par le roi de Tyr au roi d'Ugarit, son frère, dont le nom n'est pas indiqué, mais qui devait vivre à la fin du XIII^e siècle avant notre ère. Cette lettre a dû être écrite - comme les Lettres d'El-Amarna - en akkadien ; mais, une fois parvenue à destination on aura jugé bon de déposer aux archives, à côté de l'original ou à sa place, sa traduction en ugaritique. Ce n'est pas là, d'ailleurs, un cas exceptionnel.

Voici les principaux passages de ce texte, inédit encore, mais qui a été analysé sommairement dans CRAI, 1955, p. 77.

any kn dt likt mšrm, hndt b šr mtt, by gšm adr nškh
w rb-tmtt lqh kl žr'bd a []m
w ank bd rb-tmtt lqht w ššb ank lhm
w anyk št by 'ky 'ryt
w ahy mhk b lbh al yšt

"Le fort navire que tu avais envoyé (vers) l'Egypte, celui-là même, près de Tyr, a péri, s'étant trouvé dans une grande pluie.

"Alors, le rb-tmtt a enlevé tout le chargement aux marins."

"Mais moi, je l'ai (re) pris au rb-tmtt et je le leur ai rendu.

"Ton navire (maintenant) est stationné dans Acre (après avoir été) déchargé.

"Que mon frère ne se fasse donc pas de souci.

On peut noter, entre autres choses, que any "bateau" se présente souvent, comme en hébreu, sous la forme fém. anyt, et ainsi s'expliquent les formes dt, hndt, mtt, št et 'ryt, à côté de kn et nškh nif. de škh au sens araméen. La préposition b est écrite by, deux fois (by gšm, by 'ky) (ce qui ne s'est rencontré nulle part ailleurs) à côté de b : bsr, blbh, et de bd, forme abrégée de byd.

mtt signifie littéralement "elle est morte", expression identique à celle qui est employée dans le conte égyptien du Naufragé, où il s'agit d'une embarcation qui a réellement sombré, tandis que le navire d'Ugarit a été seulement jeté à la côte par une grande pluie (cf. gešem gādōl, I Rois, XVIII, 45) et qu'il a pu reprendre ensuite sa route, en direction de l'Egypte.

rb-tmtt littéralement "chef de la mort" (héb. temontāh) désigne sans doute un chef de brigands ou un naufragé. ššb ank, soit : infinitif abs. (ici au šafel) + pron. personnel, forme fréquente à Rš, comme on l'a reconnu dès les premiers jours, en 1930.

št paraît devoir s'expliquer par arabe tuy "faire halte". A la fin, mhk = mh + k : "quoique ce soit" (pour les personnes mn-k "qui que ce soit"). On dit en akk., plus brièvement encore : ina libbi-ka lā ibāšši (El-Amarna, N° 35, ll. 12 et 15).

Une autre lettre, adressée à son maître par le chef de certaine ville, décrit en ces termes la situation à laquelle il a à faire face :

akln b grnt l b^cr, ap krm m h_lq, qrtn h_lq, wd^cd.

"Notre moisson (litt^t nourriture) (qui était) sur les aires (a été livrée) au pillage (cf. Isaïe V. 5 le ba^cer, en parlant de la vigne).

"Les vignes aussi ont été saccagées ; notre ville a été saccagée. Sache-le bien !"

Or cette description, sommaire mais précise, est précédée de la déclaration que voici :

hb_t hw h_{rd} w'sl hw qr^c

laquelle présente mainte difficulté et dont le tour apparaît bien différent des mots akln b... etc...

On a l'impression d'avoir affaire ici à une sorte de dicton, emprunté à la langue populaire ou reproduisant un proverbe par quoi on cherchait à exprimer, en raccourci, un état de choses consécutif à quelque fait de guerre. Voir un cas semblable dans Lég. de Keret, ll. 97 ss. et 185 ss.

En utilisant divers rapprochements- avec, en particulier, une autre lettre où hb_t et h_{rd} sont nettement antithétiques, et si l'on admet que sl = héb. sâlev et qr^c = héb. qerou'a (rac. QR^c déchirer ses vêtements en signe de deuil), on peut proposer l'interprétation suivante :

"Le pauvre (cf. arabe hab_t maigre ou amaigri) (est maintenant) lui, riche, et l'homme paisible (est devenu), lui, inquiet".

h_{rd} à R^s a certainement un tout autre sens que le verbe héb. de même forme, qui signifie "avoir peur", noter, en particulier Pal. royal d'Ug. II N° 31, 15-17 : "le total (tgmr) du h_{rd} (trésor ?) est de 142 sicles lourds d'argent".

Le verbe "être" en ugaritique

"Etre" ne se rencontre nulle part sous quelque forme que ce puisse être dans les textes alphabétiques de R^s, mais dans le lexique quadrilingue (inédit) qui a été découvert en 1958, on lit ú-wi en face des mots sumérien, akkadien et hourite qui signifient "être" ; et comme on sait par l'abécédaire bigraphe de PRU II, p. 201 ss., que akk. ú = ug. h, ú-wi ne peut être qu'une transcription, aussi exacte que possible, de hwy = héb. hâwâh, forme secondaire de hâyâh. On écrit, pareillement, à R^s, hwt pour "vie"

La locution négative l bl (à comparer à lelo' de 2 Chron. 15. 3) s'est rencontrée d'abord dans un passage très fragmentaire de II krt 91 et 93, mais se trouve maintenant dans un étrange épisode récemment découvert (R^s 22, 225) où on lit tspi šir l bl hrb, tšt dmh l bl ks : "elle (la déesse 'Anat) dévore sa chair (il s'agit de Baal, frère de 'Anat) sans (user d') arme tranchante ; elle boit son sang sans (le verser dans une)coupe".

2. Karl G. PRASSE. Etude sémantique des verbes dérivés par préfixe en touareg.

Les préfixes verbaux sont les mêmes qu'en sémitique, mais leur emploi est plus étendu en berbère, qui a créé aussi des composés de préfixes

inconnus ailleurs. Ce sont : S préf. du causatif, M et N préf. du réfléchi, T et Tw (forme pleine ?) du passif.

MM, préf. du récioproque, est un composé de nature particulière, ses deux composants étant parallèles dans leur rapport avec la base verbale.

Dans les autres composés le premier membre est secondaire au deuxième, etc. . . , donnant un dérivé d'un dérivé. Les voici : SM causatif de réfléchi, SMM causatif de récioproque, MS réfléchi ou récioproque de causatif, SMS causatif de réfléchi récioproque de causatif, TWS passif de causatif, SS causatif de causatif.

Dans cette communication je ne pourrai traiter que des préfixes "nasaux" M, N et MM. On trouvera un exposé complet de ma théorie dans le prochain fascicule des Acta Orientalia de Copenhague.

Les exemples suivants proviennent du Dictionnaire Touareg-Français, I-IV (Paris 1952) du Père Charles de Foucauld.

M. Réfléchi. Particularités phonétiques : gémination à l'aoriste et au parfait de la conjugaison à infixé négatif i. - Dissimilation en | n | devant racine contenant une labiale (b, f, m).

Origine : probablement (selon les théories de M. C. E. Sander-Hansen) un verbe auxiliaire, peut-être du sens "être dans". Dans cette hypothèse, des formes nominales de l'auxiliaire se seraient combinées avec la base verbale pour donner les adjectifs verbaux et les noms de lieu et d'instrument. Ces derniers sont inconnus en berbère, qui en revanche seul aurait créé des verbes dérivés en préfixant au verbe simple une forme personnelle de l'auxiliaire.

Sens : Réfléchi indirect, faire l'action dans son intérêt (au propre : être (émotionnellement engagé) dans l'action ?). Secondairement : Réfléchi direct, se faire subir sa propre action. Troisièmement : Passif, subir une action.

Ex. : mənsəw "prendre le repas du soir" (réfl. ind.)
mənkaq "être coupé" (passif ; réfléchi direct ?)
məlkəz "être complètement meurtri" (passif intensif).

Confondu avec MM, M simple a généralement le sens récioproque avec toutes ses nuances possibles.

N. Réfléchi. Rare. Sens réfléchi comme M, dont il se distingue avec précarité :

Ex. : nəhəl "se diriger vers" (réfléchi indirect)
nahəɣ "être contracté par contagion" (maladie) (passif)

MM. Récioproque. Particularités phonétiques : devient toujours par dissimilation [nm]. Si la racine verbale contient une labiale, le second M aussi se dissimile en [n] et il y a confusion, dans la conjugaison à infixé négatif i, avec M simple. - Devient [m] bref dans les conjugaisons où il y a contact avec la première radicale, [n] bref si en outre la racine contient une labiale. Donc encore confusion avec M simple, sauf que la forme secondaire du récioproque, à voyelle a devant la dernière radicale, se maintient.

Sens : Le réciproque signifie que deux ou plusieurs sujets exécutent ou subissent, simultanément ou alternativement, l'action verbale, chacun dans son intérêt (réfléchi indirect). La pluralité des actions est précisément soulignée par la reduplication du préfixe.

Selon la nuance temporelle on peut parler d'un réciproque coordonné (action simultanée) ou alternatif.

Ex. : nəmənkəs = nəmənkəs = mənkəs "téter ensemble"
nəmiky "veiller tour à tour".

Facilement se développe le sens secondaire de l'action faite par chacun dans l'intérêt de l'autre, et finalement celui, tertiaire, où les sujets sont l'objet chacun de l'action de l'autre. On parlera respectivement d'un réciproque indirect ou direct.

Ex. : məktəb "s'écrire l'un à l'autre (des lettres)".
nəməlkəz "se meurtrir réciproquement".

Compte rendu sur l'activité du Groupe pendant l'année 1958-59

A la date du 24 juin 1959, le GLECS compte 102 membres. Au cours de l'année nous avons eu à déplorer le décès de René DUSSAUD qui était membre du groupe depuis 1938.

La moyenne des présences aux séances a été de 19 contre 22 en 1957-58 et 17 l'année précédente.

Le budget 1958-59 s'établit comme suit :

	<u>Recettes</u>	
Reliquat 1957-58		5.922
Cotisations (1958-59 et arriérés)		65.782
Vente de publications		17.200
Subvention de l'Institut d'Etudes Orientales (Faculté d'Alger) (1957-58)		25.000
(1958-59)		30.000
Total		143.904
	<u>Dépenses</u>	
Frais d'impression et essais de nouveaux tirages		32.362
Frais d'organisation		29.340
Microfilms		14.030
Total		75.732

Soit un excédent de 68.172 francs. Sur cette somme, il reste à régler les dernières impressions suivant l'ancien procédé et le tirage des derniers comptes rendus photomécaniques.

1.
par
(nn
mo
là"
de
où j
rev
de l
d'ic
(sar
ces
per:
envi
entr
nn c
lui
chel
cons
posi

plac
entr
d à
(= ar
quée
Ndhi
(2°)
Ait
sage
dont
n'en

élem
ci" :
gram
vent
ques
beau
valeu
sont l
de d
sens

Séance du 23 décembre 1959

I. L. GALAND. Une opposition perdue : Note sur la particule d'approche dans un parler kabyle des Bibans.

Au nombre des particules connues en berbère se trouvent une particule "d'approche" d (dd, id, idd) et une particule "d'éloignement" n (nn, in, inn), qui apparaissent : 1° En combinaison avec des éléments démonstratifs : chleuh argaz-a-d "cet homme-ci" : argaz-a-nn "cet homme-là" ; 2° A côté de verbes qui sont souvent, mais pas toujours, des verbes de mouvement : chleuh yuška-d "il vint (ici)" : yuška-nn "il vint (là-bas, où j'étais, mais où je ne suis plus pour l'instant)" ; Aït Ndhir yagul-d "il revint (par ici)" : yagul-ən "il retourna (là-bas)" (cf. P. Bisson, Leçons de berbère tamazight, p. 66) ; chleuh yufa-d "il trouva (en se rapprochant d'ici)" : yufa-nn "il trouva (en allant là-bas)", auprès de yufa "il trouva" (sans autre précision). Il est assez clair que, dans les parlers marocains, ces particules expriment le rapprochement ou l'éloignement par rapport à la personne qui parle. Naturellement, il arrive qu'un même procès puisse être envisagé de plusieurs façons et qu'on perçoive des hésitations, par exemple entre yufa-d et yufa-nn ; cf. encore chleuh llig d-yuška išš(a)-as kullu ma nn dar-s yufa "lorsqu'il vint (par ici), il lui mangea tout ce qu'il trouva chez lui (là-bas)" (tiré de A. Roux, Récits, contes et légendes berbères en tachelhit, p. 52, N° LXIV). d et n n'en sont pas moins, dans les parlers considérés - et aussi en touareg, par exemple - les deux termes d'une opposition vivante, simple et nette dans son principe.

On doit pourtant signaler, au Maroc même, une tendance à remplacer l'opposition d : n par l'une des oppositions "zéro" : n ou d : "zéro", entre lesquelles le choix ne s'opère pas au hasard ; le terme abandonné est d à côté du démonstratif, n à côté de certains verbes : 1° Chleuh argaz-a (= argaz-a-d), en face de argaz-a-nn (on voit que la proximité est alors indiquée par "zéro", non par a comme le disent parfois les grammairres ; Aït Ndhir argaz-a (= argaz-a-d), en face de argaz-i-n (P. Bisson, p. 115) ; 2° Chleuh awi-d "apporte" : awi "emporte" (awi-nn n'est pas normal) ; Aït Youssi ddu-d "viens" : ddu "va-t-en" (et non ddu-nn). Il y a donc passage, dans certaines circonstances, à une opposition du type privatif, type dont J. Cantineau a souligné le succès (CFS, 10, p. 30). Mais le système n'en paraît pas gravement atteint.

La situation est beaucoup plus trouble en kabyle. Ici, après les éléments démonstratifs, d n'apparaît plus jamais : argaz-agi "cet homme-ci" : argaz-ih-i-n "cet homme-là" (cf. A. Basset - A. Picard, Éléments de grammaire kabyle, pp. 92 et 94). Avec les verbes, Basset et Picard peuvent encore citer, pour le parler des Irjen (région de Fort-National), quelques exemples de n (p. 134 sqq.), tout en précisant que cette particule est beaucoup plus rare que d. Or, si d et n conservent assez souvent leur valeur fondamentale, Basset et Picard ajoutent que "tous les cas d'emploi sont loin d'être aussi nets" (p. 135) et Sœur Louis de Vincennes, à propos de d dans un parler de la même région, écrit : "Assez souvent, ..., son sens est difficile à expliquer" (FDB, Initiation au kabyle, 1954, p. 43).

La difficulté est encore plus marquée dans le parler du village de Tizi l-Lekhmis, dans l'ancienne commune mixte des Bibans (non loin du point 87 de l'enquête d'A. Basset : Etudes de géographie linguistique en Kabylie), qui est celui de M. Abada, répétiteur à l'Ecole des Langues Orientales. Comme en Grande Kabylie, n seul apparaît avec les démonstratifs : argaz-agi : argaz-i-n. Mais je n'ai relevé aucun exemple de cette particule à côté d'un verbe, position où seul d se présente. Les deux particules sont donc connues du parler, mais elles n'y constituent pas une opposition, puisque chacune d'elles possède son propre terrain où elle ne rencontre jamais l'autre. Aussi l'emploi de d ne se laisse-t-il pas décrire dans les mêmes termes qu'au Maroc. Certes on distingue awi-d "apporte" de awi "emporte" et, moins nettement yəgg^wə-d "il arriva (ici)" de yəgg^wə-d "il arriva" ; mais d accompagne presque automatiquement certains verbes : as-əd "viens", əg-əd "achète". Qui plus est, on peut observer, auprès d'un même verbe, une préférence pour l'emploi ou le non-emploi de d, selon que tel pronom personnel est également présent ou non : yənnə-d "il dit" : yənnə-y-as "il lui dit" ; wīn ara-k^wən-d-yīnīn "celui qui vous dira" : wīn ara-s-yīnīn "celui qui lui dira". Le pronom de la 3ème personne semble ici contrarier l'apparition de d ; mais la confusion augmente si l'on considère : nəqqar-d "nous disons" : wīd yəqqarən "ceux qui disent" ; kru-w-as-t-īd "loue-la (= la maison) lui" : kru-w-as aḥḥam "loue-lui la maison". La particule d est-elle, ici, beaucoup plus qu'un élément résiduel, dont la valeur et la nécessité sont plus ou moins senties ? Parfois, son rôle paraît se réduire à permettre certains groupements de consonnes, préférés à d'autres : a-k-d-əfkəg "je te (masc.) donnerai" : a-km-əfkəg "je te (fém.) donnerai" (a-kəm-d-əfkəg est du reste admissible).

Cet effritement du système pourrait expliquer une autre particularité du parler, d'ordre phonétique celle-là. En Grande Kabylie, si d précède un indice t- de 2ème personne ou de 3ème personne du fém. sing., cet indice est assimilé, avec ou sans abrègement secondaire : *a-d-ṭawi > a-d-(d)awi "elle apportera" (en face de a(ṭ)-ṭawi "elle emportera"). On a donc une assimilation progressive, contrairement à ce qui se produit en berbère dans la plupart des cas où des désinences, des pronoms personnels, des particules entrent en contact. Cette exception est due à la dominance des particules d et n, affectées, comme l'a déjà noté A. Basset, "d'une certaine durée ou d'une certaine intensité" (La langue berbère, p. 36). Chez M. Abada, la résistance de la particule d d'approche est suffisante pour lui conserver, comme en Grande Kabylie, son caractère occlusif, mais elle ne peut vaincre la tendance à l'assimilation régressive : *a-d-ṭawi > *a-t-tawi > a-tawi "elle apportera" (en face de a-ṭawi "elle emportera").

Il faut encore noter, sans en tirer de conclusion, que le parler considéré est, géographiquement, l'un des plus proches de l'Aurès où, selon une brève indication d'A. Basset (Langue berbère, p. 36), n ne se rencontre pas non plus à côté des verbes. Un système de ce genre, quel que soit le détail de sa genèse, se trouve éloigné de ceux des parlers chleuhs ou touaregs. Il doit être décrit pour lui-même. Cette note cherchait seulement à vérifier ce qu'on pouvait prévoir : auprès d'un verbe, d n'a pas les mêmes emplois selon qu'il constitue ou non, dans le parler à décrire, une opposition avec n.

"Of ne
vingtai
Il cons
deux n

que l'a
le mēr
pas ad
vantes
mots f
ser un

sophie
possib
d'Afri
plus as
même
té le g

juifs à
empru

BAUE
l'aran
nies j
aucun
l'hébr
siècle

revue
certai
par R
trouve
ce pro
rattac
recon
est er
amh ar
grami
menei
semb
arabe
mulée

2. J. LECERF. Les emprunts puniques en berbère

Sous ce titre, M. Werner VYICHL examine dans le journal "Of near eastern studies", volume XI N° 3 (juillet 1952) une série d'une vingtaine de mots qui peuvent avoir été empruntés par le berbère au punique. Il constitue une série intéressante de termes concernant l'agriculture, à part deux noms propres reconnus depuis longtemps par H. STUMME.

On se borne ici à examiner le cas d'un mot berbère amendam, que l'auteur rapproche de l'araméen mede°em, "quelque chose". Il suppose le même mot en punique. Sous cette forme, la supposition n'est évidemment pas admissible, le phénicien ayant toujours assimilé les n aux dentales suivantes. L'hébreu maddû, qui est généralement rattaché au même groupe de mots présente une forme attendue avec assimilation. Il est difficile de supposer un emprunt du berbère à l'araméen.

Dans un article fort curieux de la "Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse", Marcel SIMON soulève la question d'une conservation possible de la langue hébraïque dans certaines colonies juives très anciennes d'Afrique du Nord. Il est cependant plus probable que les colonies juives les plus anciennes aient adopté la langue punique, fort proche de l'hébreu, de la même façon qu'à une époque postérieure, les colonies hellénisantes ont adopté le grec.

Toutefois, il y a lieu de tenir compte de l'aptitude des milieux juifs à forger des langues spéciales, comme le yiddish, avec des termes empruntés à la langue du culte et du droit.

D'autre part, Marcel COHEN, dans son compte rendu de BAUER-LEANDER rappelle ce qu'il nomme la "symbiose" de l'hébreu et de l'araméen dans les milieux israélites. Toutefois, cette hypothèse de colonies juives antérieures à l'ère chrétienne en Afrique du Nord ne s'appuie sur aucune donnée historique incontestable. Et d'autre part, en Palestine même, l'hébreu avait cessé d'être une langue parlée dans la vie littéraire, quelques siècles avant l'ère chrétienne.

Mais la question présente un autre aspect. Si l'on passe en revue les pronoms indéfinis des langues sémitiques, on se rend compte d'une certaine convergence. Le phénicien possède un pronom mm, reconnu déjà par RENAN dans une intuition qui semble géniale, et le même pronom se trouve en ougaritique. Il semble que RENAN n'ait pas eu tort de rapprocher ce pronom phénicien de la forme hébraïque me'ûma que BAUER-LEANDER rattache au mot me'ûm "tache". Il est plus probable, suivant BARTHE, de reconnaître dans ce mot un pronom composé avec la particule finale -ma qui est employée pour former des pronoms indéfinis en accadien, en arabe et en amharique, comme le rappelle Marcel COHEN dans son compte rendu de la grammaire phénicienne de FRIEDRICH où il rapproche le même pronom menem du phénicien mm. L'hébreu et l'arabe ne présente pas une forme semblable à celle de l'éthiopien, du phénicien et de l'accadien. Mais la forme arabe mahma est énigmatique et l'hypothèse habituelle, d'ailleurs déjà formulée par les grammairiens indigènes d'une interprétation ma+ma n'est

gère satisfaisante. La question n'est peut-être plus la même si l'on compare la forme ougaritique du pronom quoi qui est : mh. Etant donné qu'il ne peut s'agir d'une mater lectionis, le h de ce mot doit être une consonne pourvue d'une voyelle. Et il y a lieu de se demander si l'orthographe hébraïque du pronom ma n'est pas la transcription exacte d'un pronom qui aurait eu une forme semblable. Au total, les formes des pronoms qui signifient "quelque chose" ou "quoi que ce soit" dans les langues sémitiques ne sont pas concordantes mais assez proche les unes des autres. La forme araméenne se rencontre parallèlement à l'autre, en accadien, en hébreu si l'adverbe interrogatif maddu "comment" ? doit être rattaché à la même série. Et l'éthiopien présenterait, d'après Werner VYICHL une forme myndyn que je ne trouve pas signalée dans la grammaire de Marcel COHEN mais qui peut se déduire peut-être de l'addition d'un m à un autre pronom.

On peut donc supposer que le sémitique commun aurait eu deux ou trois formes d'indéfinis désignant une chose et qui se retrouvent soit ensemble, soit séparément dans toutes les langues sémitiques. Si donc la forme qui est à la base de l'araméen mede'em, de l'hébreu maddû, de l'accadien mindema et de l'amharique myndyn, (si l'indication de M. Werner VYICHL est exacte) peut être considérée comme sémitique commune, il devient possible de poser la question d'une parenté du berbère amendam avec cette forme qui serait alors non plus seulement sémitique, mais chamito-sémitique.

On remarque que dans les deux cas, l'article de Werner VYICHL soulève des questions intéressantes et d'une grande portée sur l'histoire des langues en Afrique du Nord.

Séance du 27 janvier 1960

1. Ch. VIROLLEAUD. Un nouvel alphabet à Ras Shamra.

Deux fragments à écriture retournée ou sénestrogyre ont été publiés jadis en Syria XV 103 et XVI 186, soit A et B ; un autre fragment du même genre, soit C, a été découvert en octobre 1959.

Rapprochés les uns des autres, ces trois morceaux permettent d'établir que le nombre des lettres du nouvel alphabet est nettement inférieur à 30.

C'est ainsi que certain signe - non cunéiforme, mais circulaire et qui n'est pas un word-divider, contre C.H. Gordon, UM, p. 21 - représente tour à tour s et š ; par exemple : 'šrm "vingt", hns "cinq", et šlš "trois", šmn "huit" ; tandis que pour het, il y a, non pas deux signes - comme dans l'alphabet courant d'Ugarit et en arabe, mais un seul, qui est h. Ainsi, yphkn'mb (de A 9, signifie "le témoin (était) kn'm ("le dieu 'm est ferme"), fi(l)s de...", yph figurant yph, qui est fréquent dans les nouveaux textes, à paraître en PRUV. De même encore lht (C 7) "tablette", pour lht.

parai
comm

est,
les I

2. J.

l'Eg)
de m
croy
naire
liers
fonds
nyimi
nues
term
éclair
Cette
la to

le nc
gnat
gnob
bre
à A,
latif

- "I

- "I

gnat

tam
seul
nien
tion
de s
fond

Comme, en outre, i, u, s² et g ne se rencontrent nulle part, il paraît bien probable que le nouvel alphabet ne comprenait que 22 lettres, tout comme l'alphabet cananéen ou phénicien.

Ajoutons que, en B 1, il convient peut-être de lire nmry, qui est, on le sait (CRAI 1955, 75) le nom d'Aménophis III (Nimmuria) dans les Lettres d'El-Amarna.

2. J. YOYOTTE. Souvenirs de rois anciens (Toponymie de l'Egypte pharaonique II).

L'important répertoire géographique et toponomastique de l'Egypte fournit une somme, sans égale sans doute, de données susceptibles de mieux faire connaître le peuplement, la mise en valeur progressive, les croyances et les langues d'un seul et même pays durant près de cinq millénaires. Durant toute la période pharaonique, des individus, rois ou particuliers de marque, ont créé, pour leur compte ou en faveur des temples, des fondations (bâtiments, domaines agricoles) à leur propre nom. L'anthroponymie et même la prosopographie de l'Egypte ancienne sont assez bien connues pour que certains toponymes conservant le souvenir de personnes déterminées soient bien situés dans le temps et pour qu'on puisse par là éclairer un peu l'histoire de l'occupation humaine dans la Vallée du Nil. Cette note n'a pour but que de signaler divers cas de souvenirs royaux dans la toponymie.

D'ordinaire, dès l'Ancien Empire et jusqu'au Nouvel Empire, le nom d'une fondation royale se compose de trois éléments : (A) une désignation proprement géographique ("château, maison, forteresse, champ, vignoble... de"), (B), le nom du fondateur, (C) un élément spécifique, membre de phrase nominale, adjectif épithète ou apposition, se rapportant parfois à A, mais le plus souvent à B. La relation grammaticale, donc l'ordre relatif des éléments A, B et C varient selon les cas et les époques.

Exemples :

- "Le Château (A) : le dieu Heka fait vivre (C) Izezi (B)", litt. "faisant vivre Izezi est Heka" (Ancien Empire)
- "Le Château (A) de Ramsès-aimé-d'Amon (B) objet d'amour comme le dieu Atoum (C)" (Nouvel Empire)

Dans l'usage courant, on eut vite tendance à abrégé des désignations aussi longues. On le fit de plusieurs manières.

1°) L'une consiste à oublier l'élément spécifique C. C'est notamment ce qui devait se produire lorsqu'il n'y avait, par exemple, qu'un seul "Château du Roi X" dans une région donnée : on pouvait sans inconvénient pratique laisser tomber ce qui servait à le distinguer des autres fondations du même roi X. Ainsi, dans la partie méridionale du Saïd - où, faute de surfaces récupérables, les rois memphites ne purent créer beaucoup de fondations nouvelles - on connaissait encore sous la XIIIème dynastie un

"Château du roi Ounis" (Gardiner, Onom. II, N° 353 B) et un "Château du roi Snéfrou" qui fut durable (v. infra).

2°) Une autre façon d'abrégé : celle qui consiste à conserver l'élément spécifique C et l'élément géographique A, en oubliant le nom du roi fondateur. Cette solution était plus convenable dans les cas où les ruraux ou les scribes étaient amenés à signaler simultanément plusieurs fondations du même pharaon. Ainsi, le Papyrus Wilbour, citant sous Ramsès VI différents "Châteaux" de Ramsès II parlera du "Château de l'Objet-d'amour-comme Rê" (c. à-d. "de Ramsès-Objet-d'amour-comme-Rê).

Ces abréviations conservent au moins deux éléments. Avec le temps ou dans certaines circonstances, il arrivait qu'on en conservât qu'un seul :

3°) Il semble qu'un procédé ait consisté à ne retenir finalement que l'élément spécifique C. Au moins peut-on présumer que le toponyme Mrt (sic) -nh (Pap. Caire CG 58089, l. 6, XVIII dynastie = Gauthier, Dict. Géogr. III, 54) est le reliquat d'un nom de fondation de l'Ancien Empire bâti sur le type "Le dieu N veut que vive (mr nh) le roi X". On peut aussi supposer que Mr-nfr(t) (= Ṭihna) remonte à un mr-nfrt X (Dict. Géogr. II, 51-52), que Hr-mr (Vandier, Mo'allah, p. 30) est un ancien *Hwt Hr mr X "un Château (dit) Horus-aime-le-roi-X", et, plus sûrement que Mn-nh (Onom. II, N° 384) dérive d'un Mn-nh X "X est durable de vie". Le meilleur exemple qu'on puisse suggérer de toponyme royal réduit à l'épithète finale est assurément l'actuel Maidûm (markaz El-Wasta) dont le nom sert (abusivement !) à désigner une nécropole sise dans le désert voisin. Maidûm, grec Μαίδημις > Μαίδημις (Pap. Zénon, passim), égyptien Mr(y)-îtmw (Gauthier, Dict. Géogr. II, 48) est litt. "l'Aimé du dieu Atoum". Le toponyme initial fut, selon toute probabilité, "le terme topographique du roi X-aimé-d'Atoum" ; il est tentant, mais aucunement obligatoire de l'identifier au "Château de 'Aakheperkarê (= Touthmôsis I) aimé d'Atoum", non localisé (Naville, D. el-Bahari V, pl. 128)... Un peu au S. E. de Maidûm, se trouve un village nommé El-Maimûn. Ne serait-ce pas, alors, le souvenir d'une fondation d'un roi "aimé d'Amon", mry-îmn > *mei-amun (grec Μεϊαμου, Wb. II, 101, 1) ?

4°) En sens inverse, un toponyme basilophile pouvait finalement se réduire à l'élément géographique A. Un cas célèbre est celui du temple royal de Médinet Habou, construit par Ramsès III... Chacun des Ramesseides créa en effet sur la rive gauche de Thèbes un temple (avec dépendances) officiellement intitulé "Le Château de millions d'années + le prénom du roi + un qualificatif (se rapportant à "château") + dans le domaine d'Amon sur la rive occidentale de Thèbes" (v. Otto, Topogr. d. theban. Gaus). Le temple de Ramsès II - dit Ramesseum - était ainsi "Le Château de Millions d'années du Roi de Haute et Basse Egypte Ousimârê-l'Élu-de-Rê, qui s'unit-à-Thèbes, dans le domaine d'Amon sur la rive occidentale de Thèbes". Comment un scribe ou un fellah aurait-il pu, en pratique, dévider tout ce discours ? En fait, il est peu de textes, hiéroglyphiques ou hiératiques, qui n'omettent un ou plusieurs éléments de cette dénomination et, sous la XXIème dynastie, celle-ci devint finalement "Le Château de l'Élu-de-Rê", Ramsès II se distinguant des autres rois prénommés Ousimârê par ce qualificatif. (ASAE 21, 137). Parallèlement, le temple de

"Me:
Cair
tifié
Roi
nité,
sion
emp
te de
(Cér
loint
Tell
"Ceu
leur
du C
(et v

ont ;
date
cas
et de
com
de D
Dios
mên
de n
Onor
lieu
que
ici q
teau
(e.g
dite
L. é
fig.
n'es
tem
vieil
sim
est
(gen
(Onc
tre,
le n
myt
secc
lem
tie,
(dée
à H
Rec

"Mernéptah-l'âme-de-Rê" devint le "Le Château de l'Ame-de-Rê" (Statue Caire CG. 42.188 et 189, éd. Legrain II, pp. 55-58). Quant au temple fortifié de Ramsès III, il avait été baptisé "Le Château de millions d'années du Roi de Haute et Basse Egypte Ousimârê-aimé-d'Amon, qui-s'unit-à-l'Eternité, dans le domaine, etc.". Or, à la fin de la XXème dynastie, les incursions de Libyens et l'anarchie générale poussèrent les bureaucrates et employés de Thèbes-Rive-Gauche à se concentrer dans la formidable enceinte de ce temple qui devint alors "Le Château" (t' hwt) par excellence (Černy, JEA 26, 127-130). Cette abréviation radicale eut des incidences lointaines. Ramsès III avait fondé dans le Delta, sur le site de l'actuel Tell el-Yahûdiyâh, un domaine relevant de son temple thébain et dénommé "Ceux-du-Château-d'Ousermârê-aimé-d'Amon, etc.". Ce lieu - ainsi d'ailleurs qu'une autre fondation royale près Šahragt el-Kubra - devint "Ceux du Château" tout court, N^oy-t'-hwt, assyrien Nathu, grec Ναθου (et var. Cf. Gardiner, Onom., II, N^o 401).

Ainsi donc, beaucoup de toponymes royaux de l'Egypte pharaonique ont perdu, avec le nom de leur parrain, l'indice qui nous eût permis de les dater solidement. Pour ce faire, il devient indispensable, comme dans le cas de Nathô, de disposer de documents permettant de remonter la filière et de suivre à rebours l'usure du toponyme. Un cas semblable, mais plus complexe que celui de Nathô est fourni par le nom de Hû, village sis à l'E. de Dendara, et que les Grecs appelèrent, on ne sait trop pourquoi, Diospolis-la-Petite. L'arabe Hû remonte au copte ϣω, qui dérive lui-même de l'égyptien Hwt "Château", bien attesté comme appellation elliptique de notre Diospolis dans les inscriptions ptolémaïques (Dict. Géogr. IV, 129; Onom. II, N^o 346 avec Plates, pl. XXV). Cette forme Hwt (*Hô), au lieu de T'-hwt (> *thô) suggère a priori, par l'absence de l'article t', que ce toponyme est antérieur au Nouvel Empire. Cependant, Hwt n'est ici qu'une abréviation d'une forme concurrente Hwt-Šhmt, litt. "Le-Château-des-Sistres", expression attestée depuis au moins l'époque ramesside (e.g. ASAE 15, p. 276) - La reine divinisée Ahmès-Néfertari est parfois dite, sous la XIXème dyn., la dame du "Château-des-Sistres", cf. Gauthier L. des Rois II, p. 184, § 11 a; Bruyère, Fouilles IFAO VII/3, p. 41, fig. 16 et p. 65; Černy, Eg. Stelae in the Bankes Coll. N^o 3. Mais il n'est pas sûr dans ces temples qu'il s'agisse bien de Hû et non d'un obscur temple thébain). La région de Diospolis-la-Petite était patronnée par une vieille déesse, ayant la forme d'un bucrâne schématisé, et qui fut vite assimilée à Hathor. Ce bucrâne (B't), qui était l'emblème de la province, est d'ailleurs évoqué, peut-on croire, dans les toponymes B'tyw, "Les-(gens)-du-Bucrâne" (réf. dans BIFAO 56, 93) et Pr-d'q', copte Πϣωϣ (Onom. II, N^o 348), "La-Maison-de-la-Tête". Or la forme même du sistre, hochet sacré d'Hathor, s'inspire précisément de celle d'un bucrâne : le nom "Château-des-Sistres" s'explique de lui-même, en fonction de la mythologie locale. Et pourtant, il ne répond en fait qu'à une étymologie secondaire, forgée par les théologiens du cru. Il n'avait rien à voir initialement avec le sistre, ni avec le crâne de vache... Sous la XIXème dynastie, on trouve une fois la graphie Hwt-Šhmt, litt. "Le Château de Sekhmet" (déesse de Memphis), dans le titre archaïsant "prince porteur du bucrâne à Hwt-Šhm" (Statue Caire CG 630, éd. Borchardt II, p. 178 = Daressy, Rec. de trav. 14, p. 173; cf. Grdseloff, ASAE 40, pp. 197-198); il s'agit

ici d'un autre essai d'étymologie, probablement tenté à partir d'une graphie du Moyen Empire où Hwt-Sḫm était déterminé par le signe de la ville + t + trait (ainsi Statue Caire CG 407). Une forme très courante apparaît à côté de Hwt-Sḫmw ; c'est Hwt-Sḫm, plus ancienne puisqu'elle est attestée dès la fin du Moyen Empire (Hayes, A Papyrus of the Late Middle Kingdom, index s. v. ; statue Caire CG 407, éd. Borchardt II, p. 19 ; Davies, The Tomb of Rekh-mi-rê II, pl. XXXV, XVIIIème dyn., mais copié sur un document de la XIIIème). La traduction qui semble s'imposer, "Le-Château-du-Sistre" n'est pourtant pas non plus étymologique. L'Onomasticon du Ramasseum (fin du M. E.) montre que la localité se nommait initialement Hwt-Sḫm-Ḥpr-k³-R³, c'est-à-dire "Le Château (dit) Kheperkarê (= Sésostris I) est puissant". Cette connexion originelle de la ville et de Sésostris I se retrouve sur une statue de la XVIIIème dynastie mentionnant : "Amon seigneur de (...) Kheperkarê et Hathor, dame de Hwt-Sḫm" (Onom. II, p. 34 *). L'existence de différentes fondations royales de la XIIème dynastie dans la région de Hû est confirmée par le même Onomasticon et par le papyrus de Brooklyn (Onom. II, N° 346 A et 346 B ; Hayes, op. cit., p. 31-32). Les formations parallèles Sḫm-S-n-wsrt, "Sésostris-est-puissant" (ville de pyramide de Sésostris II, Gunn, JEA 31, 106-107) et Sḫm-Ḥ^c-k³-w-R^c, "Khakaourê est puissant" (poste nubien fondé sous Sésostris III, Smither, JEA 31, p. 6 et pl. II, ligne 7) fondent la traduction "Le-Château (dit)-Kheperkarê-est-puissant", plutôt que "the Mansion of the Sistrum of Kheperkarê". On notera en tout cas, avec Sir Alan Gardiner combien est amusante l'évolution qui a conduit une désignation pompeuse à devenir Hû, "no more than a modest monosyllable" (Onom. I, p. 13).

Les remaniements administratifs, l'évolution de l'économie agricole, les fluctuations démographiques entraînent la disparition à plus ou moins brève échéance de maintes fondations royales. D'après mes constatations, bien rares sont les fondations royales qui aient survécu, nommément et en tant que telle, plus d'un millénaire. D'autre part Natho, Hû, Maidûm montrent que la mémoire du fondateur s'oblitérait couramment dans les toponymes basilophores. Il ne doit pas y avoir grand souvenir des anciens souverains indigènes dans le grand répertoire géographique des papyrus et inscriptions grecques d'Egypte. Pour ma part, je n'en ai repéré aucun exemple certain. On peut évidemment citer la $\Sigma\epsilon\sigma\omicron\chi\alpha$ des papyrus romains de l'Hermopolite (éd. J. Schwartz), $\text{Ακωρίς}/\text{ΑΧΩΡΙΣ}$ près Tihna (Onom. II, N° 383 ; Calderini, Diz. geogr. e topogr. I, s. v.) et $\text{Περ} \chi \mu \sigma \sigma \iota \nu \eta \tau$ près Gêbelein (Spiegelberg, Rec. de trav. 28, p. 162). Le premier nom (< * $\Upsilon\epsilon\sigma\omicron\chi\alpha$ (?) = P(r)-Ššnḳ) se rapporterait à un roi Sheshonq (XXII-XXIIIème dyn.) ; le deuxième serait une "Maison-d'Amasis-fils-de-Neith" (*Pr- $\text{I}^{\text{h}}\text{-ms(w)-s}^{\text{2}}\text{-Nt}$), fondée par le roi Amasis (XXVIème dyn.) ; Akôris rappellerait le pharaon Akôris (Hkr, XXIXème dyn.) ! Malheureusement les noms Ššnḳ, $\text{I}^{\text{h}}\text{-ms(w)-s}^{\text{2}}\text{-Nt}$ et Hkr furent adoptés par maints particuliers et conservés jusqu'à Basse Epoque (Ranke, Die ägypt. Personennamen I, p. 330, N° 6 ; 13, N° 4 ; 231, N° 12 respectivement), si bien que nous avons peut-être affaire en réalité à des fondations de particuliers. Dans Akôris d'ailleurs, l'absence de terme géographique initial serait gênante et on peut penser à d'autres explications (l'ethnique Hkr désignant une peuplade arabe ? Ou *i't-Ḥ'rw = *A-hor, "La-Butte-du-Syrien", des implantations tardives d'Asiatiques étant connues dans la région de Tihna ?).

Un des sources l'Egypte a n'ir explic d'ailleurs longtemps célèbres

a) fonda la I orientale e que (Pose dans les 1 à son non quarantaine 577-583).

A dérive de Snfr-wi prouve qu (Onom. I

b) 1235) mu ou cinq " (hwt), ur des "die etc.), de il existe ne Nauc est la su sw = *] stèle de (Gardine

A grands c implicite qu'il y a en tout c liste, m reine.

I nom égy 141 ; On recouvr deux ins cal était outre pa Or, on c

Une fois constaté l'usure rapide des toponymes royaux et le silence des sources gréco-égyptiennes à leur sujet, on ne s'étonnera pas si, dans l'Égypte arabophone et musulmane, très peu de lieux ont conservé le souvenir explicite d'un pharaon. Les deux cas certains que l'on connaisse ont d'ailleurs un intérêt statistique : tous deux concernent des rois ayant régné longtemps et multiplié les fondations à loisir, et qui, de surcroît, restèrent célèbres dans la tradition littéraire.

a) Snéfrou (env. 2700 av. J. C.), auteur de trois pyramides énormes, fonda la IV^{ème} dynastie, contribua au développement économique du Delta oriental et passa dans le folklore pour un très bon roi d'esprit démocratique (Posener, Littérature et politique, pp. 31-33). On avait pu enregistrer dans les textes de l'Ancien et du Moyen Empire, les noms de 18 fondations à son nom et son temple de Dahshour en a fait récemment connaître une cinquantaine (A. Hermann, Mitt. Kairo 6, pp. 83-85 ; Fakhry, ASAE 52, pp. 577-583).

Asfûn (el-Maṭā'nah) près d'Esna, latin Asfynis (< grec * Ἀσφυνίς) dérive de l'égyptien * Ḥa-sfōnē (Ḥwt-sfn), issu par métathèse d'un Ḥwt-Snfr-wī (devenu Ḥa-snof). Cette filiation, bien établie par les sources, prouve que Asfûn est un survivant des nombreux "Châteaux de Snéfrou" (Onom. II, N° 236 ; Sauneron, Esna I, pp. 16-17).

b) Le très illustre Ramsès II de la XIX^{ème} dynastie (env. 1301-1235) multiplia les fondations personnelles durant son long règne : quatre ou cinq "maisons" résidentielles (pr), une bonne quinzaine de "châteaux" (ḥwt), une douzaine environ de "temples" (ḥwt-ntr), les "maisons" (pr) des "dieux de Ramsès", des fondations agricoles ("Ceux-de-Ramsès..."), etc.), des entrepôts (ḥt), des forteresses (ḥtm, bhn), etc... Aujourd'hui, il existe seulement une Ramsîs (markaz Itai el-Barûd), au sud de l'ancienne Naucratie, dans le "nome saïte". Selon toutes probabilités, Ramsis est la survivance toponymique d'un "Château-de-Ramsès" (Ḥwt-Rḥ-ms(w)-sw = * Ḥa-Ram(e)sse > * Aramsîs) relevant de Saïs et connu par une stèle de la XXIV^{ème} dynastie, et peut-être par une inscription ptolémaïque (Gardiner, JEA 5, p. 130, B-C).

Asfûn et Ramsîs seraient tout ce qui reste sur la carte de deux grands créateurs de villes, Hû et Maidûm étant d'autre part les témoins implicites d'autres fondations royales. C'est dire la difficulté et l'attrait qu'il y aurait à augmenter cette pauvre liste de toponymes royaux rescapés en tout ou partie. Je crois pouvoir ajouter deux autres numéros à cette liste, mais qui concerneraient, si je ne me trompe, non un roi, mais une reine.

Il existe au N. O. d'Akhmîm un gros bourg appelé Tahta, dont le nom égyptien était écrit in situ à l'époque romaine Ḥwt-ty (Dict. Géogr. IV, 141 ; Onom. II, N° 360 A), cette graphie archaïsante (sans article) pouvant recouvrir une forme néo-égyptienne T³-ḥwt-ty (avec article). D'autre part, deux inscriptions (XX^{ème} et XX^{ème} dyn.) nous enseignent que le dieu local était "Amon (de) Ty", var. de "Tyy", la seconde graphie montrant en outre par un déterminatif que ce Ty/Tyy était un anthroponyme féminin. Or, on devine que la reine Tiyi, épouse bien-aimée d'Aménophis III (env.

1408-1372) était originaire de la province d'Akhmîm, d'après la titulature de ses parents et d'après un "scarabée historique" relatif au bassin d'irrigation de Djârroukha (Cf. Kêmi 15, 23-33 ; nouvelle version du texte, Hayes, *Scepter of Egypt*, p. 233). On sait aussi que le nom de la reine Tiyi fut parfois écrit sous la forme réduite Ty par les générations ultérieures (Hierogl. Texts... Brit. Mus. VII, pl. 21 - Comparex, sur la survie du culte de Tiyi et de sa maison "thébaine" : Davies, *Seven Private Tombs*, pl. XII, p. 15, n. 4 et p. 30 ; Gardiner & Černy, *Hier. Ostraca I*, pl. LXXXI ; Vandier d'Abbadie, *Deux tombes ramessides à Gournet-Mourai*, pl. X, XIX, XX). $\text{ȚaȚta} < *ȚaȚtaye < *(T^3)\text{-hwt-Ty}$ viendrait en définitive de $T'\text{-hwt-Tyy}$, "Le-Château-de-(la reine)-Tiyi" (cf. Kêmi 15, p. 30, n. 1 et le PS, p. 33).

La même explication est sans doute valable à propos de $p^3 \text{ sg}^3 \text{ n}$ Hwt-Ty , qui exista dans la province héracléopolite sous les XXème-XXIIème dynasties (*The Wilbour Papyrus IV*, Index, p. 88 ; Tresson, *Mél. Maspero* 1/2, p. 823, ligne 20). On traduirait "La-colline-du-Château-de-Tiyi" (sur sg^3 , "colline" dans la toponymie, Černy, *BIFAO* 57, pp. 120-121).

Chose curieuse, à côté de l'arabe ȚaȚta ainsi compris, survit peut-être de nos jours une forme toute différente du même toponyme $(T^3)\text{-Hwt-Tyy}$. Le nom d'Aday(e), village de Nubie proche des ruines dites de Sédeïnga, remonte au méroïtique Atiye, qui fut lui-même transposé en égyptien tardif sous la forme Itty (*BIFAO* 50, p. 166, n. 4). Or, le temple de Sédeïnga était précisément un "Château de Tiyi", au dire formel de ses inscriptions (Porter & Moss, *Topographical Bibliography* VII, p. 166). Griffith a noté depuis longtemps que Atiye > Adaye devait dériver "evidently" de l'égyptien Hwt-Tyy (*Hataye), "with the initial h dropped in Nubian fashion" (*Meroitic Inscr.* II, p. 8). Aday(e) du Soudan serait ainsi un doublet nubien de ȚaȚta d'Égypte.

Séance du 24 février 1960

I. P. de CONINCK et L. GALAND. Un essai des Kel-Antessar pour améliorer l'écriture touarègue.

I - Principe et emploi de l'écriture améliorée (P. de Coninck)

Le mode d'écriture que je signale dans cette note a été relevé au Soudan, dans la zone Nord-Ouest de la boucle du Niger.

Cette zone a pour centre le lac Faguibine et est comprise entre Tomboutou et la frontière de Mauritanie sur l'axe Est-Ouest et entre les dunes de l'Aklé dans le Sahara et le lac Debo sur l'axe Nord-Sud.

C'est le territoire de la tribu maraboutique touareg des Kel Anta San.

Reçu fréquemment sous les tentes nomades, je me suis intéressé aux poèmes que les jeunes gens ont notés pour moi avec beaucoup d'obligeance.

J'ai été ainsi amené à apprendre l'écriture Tifinağ dont je ne soupçonnais pas l'usage dans cette région si méridionale.

Le Tifinağ est surtout employé par les jeunes gens pour les chansons, les poèmes et les graffiti amoureux que l'on trouve sur les parois des rochers ou les murs de terre des maisons de Tombouctou.

Les gens âgés et religieux affectent d'ignorer le Tifinağ.

Pour les Touaregs guerriers ou nobles, c'est une sorte de steno ne notant que les consonnes.

Quand ils lisent un texte, les Imochar qui n'emploient pas le système amélioré, chantonnent les consonnes les unes après les autres en y adaptant tour à tour les sons a, e, i, o, u -. Ils arrivent à reconnaître les mots à l'oreille. La difficulté réside dans le fait que les caractères d'un écrit se suivent sans interruption, sans ponctuation ni majuscule, ni séparation de mots.

Il n'y a aucun signe pour les voyelles. Un Touareg avec beaucoup de tâtonnements peut s'y retrouver. C'est impossible pour un étranger.

L'absence de voyelles ne paraît pas être un réel obstacle pour un Touareg puisque d'autres langues telles que l'Arabe peuvent être lues sans qu'on y note les voyelles.

C'est dans la tribu maraboutique des Kel Antessar ayant par conséquent une teinte de culture arabe qu'est apparue la nécessité de noter les voyelles dans le Tifinağ. Tout naturellement ces arabisants ont appliqué au Tifinağ les signes des voyelles arabes

Alors, d'une langue hermétique où l'on reconnaît plus la représentation graphique d'un mot que sa décomposition en syllabes, le Tifinağ s'est transformé en un script phonétique facile à lire. Pour qu'il en soit ainsi il faut que le rédacteur ait pris soin de séparer les mots (ce qui, la plupart du temps ne lui paraît pas nécessaire).

Voyelles

Les lettrés Kel Antessar ont simplement adopté pour le Tifinağ, les voyelles arabes :

ا	a	fath'a
ا	i bref, e é è ë	kasra
و	absence de voyelle	sukun
و	lettre doublée	tašdîd

Ces voyelles sont employées ainsi :

	b		ba		bi, be		bû, bo		eb		bb
	t		ta		ti, te		tû, to		et		tt
	d		da		di, de		dû, do		ed		dd

On peut ainsi lire quelques mots :

	TaKuBa	épée
	GuZMa	poignard
	aLaĠ	lance
	TiFaDeLiN	sandaes
	aNaKaBa	boubou
	DaNHaR	sourcils
	aDMaR	poitrine
	TiMii	front
	TiNŠaR	nez

Caractères Tifinagh des Kel Antessar

r	s	t	d	b
q	š	m	n	l
f	j	ğ (dj)	g	z
z	k	q	y	
w	h	g		

tiè
gé:
un

es
fic
de
on
et
re

tuj
pa
fin
de
la
qu
qu
toi
foi

do
dic
de
qu

en
no
"l
ti:
re
ve

va
ce
ry
(ti
de

T
dc

(1
(2
(3

II - Observations (L. Galand)

L'innovation des Kel-Antessar est un bel exemple d'emprunt en matière d'écriture. Son intérêt vient de ce qu'elle ne semble pas avoir été suggérée du dehors : elle est visiblement le fait de lettrés, mais elle répond à un besoin des usagers.⁽¹⁾

Le principe une fois connu, on aimerait savoir quelle application en est faite et quel degré de précision est atteint. Il est malheureusement difficile d'apprécier dans le détail les documents en tifinağ rapportés par M. de Coninck, parce qu'on n'a, pour cette région, aucun texte sûr avec lequel on puisse les confronter. J'ai utilisé les données de la grammaire berbère et les notations du P. de Foucauld, mais il faut rappeler que ces dernières représentent seulement un aspect local du touareg, celui du Hoggar.

Par une circonstance heureuse, les trois voyelles a, i, u de l'écriture arabe sont aussi les seules voyelles phonologiques du berbère⁽²⁾ d'autre part, les Kel-Antessar admettent en toute position - et pas seulement à la finale - le point comme support graphique de la voyelle, ce qui leur permet de noter les voyelles initiales, si fréquentes en berbère ; ils n'indiquent pas la quantité vocalique, mais celle-ci n'est pertinente, si même elle l'est, que dans d'étroites limites ; enfin ils peuvent marquer, grâce au tašdǫd, la quantité consonantique, qui possède une valeur distinctive. Ils ont donc tous les moyens d'une graphie phonologique ou quasi-phonologique : qu'en font-ils ?

Une remarque préliminaire s'impose : dans les textes qui ont été donnés à M. de Coninck, il n'est pas rare que les voyelles ne soient pas indiquées et qu'on revienne à la graphie traditionnelle, évidemment plus rapide. Toutefois, la plupart des documents présentent l'écriture améliorée, qui appelle les observations suivantes.

1°) Aucun effort n'est fait pour séparer les mots.

2°) L'usage du tašdǫd, même dans les textes soignés, semble être, en fait, extrêmement rare. Les consonnes longues ne sont presque jamais notées⁽³⁾ : $\text{H} \bar{\text{I}} \bar{\text{e}}$. aFaLa (= afella) "le haut" ; $\text{O} \bar{\text{I}} \bar{\text{e}}$. aMaS (= ammas) "l'intérieur" ; $\text{O} \# \bar{\text{e}}$. aTaS (= aṭṭas) "dors", etc... On pourrait multiplier les exemples. Cf. pourtant $\bar{\text{e}} \bar{\text{I}}$ NaKKa (= nekka) "nous allons", rencontré une fois, en face de nombreuses graphies sans tašdǫd pour le même verbe.

3°) Les signes des voyelles i et u reçoivent le plus souvent une valeur phonologique ; on ne tient pas compte de l'influence que peuvent exercer, sur la réalisation de la voyelle, certaines articulations vélares, pharyngales (emphatiques notamment), etc... Ex. : $\bar{\text{I}} \bar{\text{O}} \bar{\text{I}} \bar{\text{e}}$ TiDiDiN (tiḍiḍin) "les femmes" ; $\bar{\text{I}} \bar{\text{H}} \bar{\text{e}} \bar{\text{I}}$ TaZuLT (tazult) "antimoine" ; de même : $\bar{\text{I}} \bar{\text{O}} \bar{\text{I}} \bar{\text{e}}$. iHaD (Foucauld : éhod, avec é-) "nuit" ; $\bar{\text{I}} \bar{\text{O}} \bar{\text{I}} \bar{\text{e}}$ TiDaMiT (Foucauld : tédemit, avec té-) "gazelle" ; $\bar{\text{I}} \bar{\text{O}} \bar{\text{I}} \bar{\text{e}}$ TaZuDi (Foucauld : tazodé, avec -o- et -é) "douceur". L'écriture reste donc, sur ce point, conforme à la morphologie.

- (1) En principe, l'écriture touarègue notait déjà, par un point, la voyelle en fin de mot : cf. A. Basset, Articles de dialectologie berbère, p. 167.
- (2) Cela est pourtant moins sûr pour le touareg que pour les parlers du nord.
- (3) Dans la translittération employée ici, les capitales répondent aux tifinağ (le point est reproduit tel quel) et les minuscules aux signes arabes des voyelles.

D'autres emplois du signe de *i* méritent l'attention : a) c'est lui qui marque la palatalisation de [n] dans $\bar{\tau} \bar{\iota} \bar{\theta}$; WaRTiNi.a (= wər-tən^{ya}) "elle n'est pas cuite"(1) ; b) une graphie $\bar{\theta} \bar{\iota}$.iuR, à côté de $\bar{\theta} \bar{\eta}$.[a?] YuR "la lune", est peut-être l'expression d'un hiatus, puisque le P. de Foucauld écrit éór; e) enfin, dans certains cas, *i* paraît noter une simple voyelle "d'appui", sans valeur phonologique : $\bar{\tau} \bar{\iota} \bar{\theta}$; WaRTiNi.a (= wər-tən^{ya}) ; "elle n'est pas cuite" déjà cité (le premier *i*) ; $\bar{\tau} \bar{\iota} \bar{\theta}$.aSiKa (= ašikka ?) "demain" ; .aMiDiNiS (= amidi-nnea?) "son compagnon" (cf. toutefois amidi-*nnit*, avec -*i*- et -*t*-, forme du Hoggar qui n'est pas inconnue ici). $\bar{\theta} \bar{\iota} \bar{\theta}$

4°) Le signe de la voyelle *a* correspond tantôt au phonème *a*, quelle que soit sa réalisation : $\bar{\iota} \bar{\theta}$; .aMaN (aman) "eau", $\bar{\iota} \bar{\theta}$; .aLaC (= allag) "javelot", etc. . . . , tantôt à la voyelle d'appui [ə], avec toutes les colorations qu'elle peut prendre : $\bar{\iota} \bar{\theta}$ TaNa (= tanna) "elle dit" ; $\bar{\iota} \bar{\theta}$ MaLaN (= mellen) "(étant) blanc" ; $\bar{\iota} \bar{\theta}$; .iHaD (Foucauld : éhod) "nuît" ; $\bar{\iota} \bar{\theta}$; .aLMaZ (= alməz) "crêpuscule" et même $\bar{\iota} \bar{\theta}$; .aLiG (= lig) "j'ai". Cet abus de la voyelle *a* est très fréquent dans les notations des arabophones ou des berbérophones, même quand, dans des exercices scolaires par exemple, ils font usage d'un alphabet phonétique, et on le retrouve dans des manuscrits chleuhs en caractères arabes ; c'est le réflexe d'arabisants, à qui la structure de la syllabe arabe (classique) ne permet pas d'user du *sukûn* en toute position(1) Le *sukûn* est pourtant la solution que choisissent, en pareil cas, les manuscrits chleuhs les plus soignés, comme ceux du Bahr ad-Dumû dont l'édition, due à M. B. H. Stricker, est actuellement sous presse ; les consonnes suivies d'une voyelle [ə] y portent le *sukûn* tout comme celles que n'accompagne aucune voyelle, si bien que les chaînes de quatre ou cinq consonnes surmontées d'un *sukûn* n'y sont pas rares : $\bar{\iota} \bar{\theta}$ tsskrt "tu as fait", notation parfaitement phonologique. Il est vrai que les parlers chleuhs sont parmi ceux qui, même dans la réalisation phonétique, donnent le moins d'importance à la voyelle [ə]. Chez les Kel-Antessar au contraire, le *sukûn* n'est employé que si aucune voyelle, pertinente ou non, ne suit la consonne, c'est-à-dire en fin de syllabe ou en fin de mot, et plus généralement pour les consonnes implosives : $\bar{\iota} \bar{\theta}$; TiDaBiRT (= tidəbirt) "tourterelle", $\bar{\theta} \bar{\iota}$; .iMNaS (imnas) "chameaux".

Un système de ce genre peut donner au lecteur des renseignements sur la coupe syllabique (cf. *tidəbirt* en face de chleuh *tatbirt*), mais il lui cache la valeur des voyelles *a* qui parsèment les textes. C'est là, avec l'omission presque constante du *tasdið*, le principal défaut d'une graphie qui, par ailleurs, représente un progrès certain sur l'écriture traditionnelle.

Note complémentaire. - L'alphabet des Kel-Antessar présente une dizaine de lettres dont la valeur ou la forme ne sont pas les mêmes que dans les alphabets touaregs les plus connus : Hoggar et Ibettenâten, eux-mêmes divergents. De pareilles différences permettent de mesurer, mutatis mutandis, les obstacles que rencontre l'interprétation des signes "libyques" répandus dans toute l'Afrique du Nord. Elles devront faire l'objet d'une étude particulière.

(1) Apprenant le français, l'un des informateurs de M. de Coninck écrit :

$\bar{\iota} \bar{\theta}$; TaRaNKiL "tranquille".

mais j
Hogga
Tunisi

2. D.

voyell
une b
conna

il a é
Malte
cript
La V
part
qu'on

quell
neutr
il es
"ils
appa
la fo
dans
trer
brè
et d
exer

s'ag
la s
fûq

té l
var
D'a
dre
des

de
mä
g-i

(1)

mais je signale dès maintenant l'emploi, chez les Kel-Antessar, de la lettre \aleph pour \underline{y} : c'est elle, avec la même valeur, que l'on retrouve au Hoggar, dans les écrits et inscriptions d'une époque reculée⁽¹⁾ (?), et en Tunisie, dans les inscriptions libyques.

2. D. COHEN. Sur le vocalisme du maltais

L'alphabet employé officiellement pour le maltais comporte cinq voyelles : \underline{a} , \underline{e} , \underline{i} , \underline{o} , \underline{u} dont chacune note indifféremment une longue ou une brève. Un problème est de savoir s'il faut en déduire que le dialecte connaît dix phonèmes vocaliques à statut plein.

Sur ce point les constatations suivantes sont à faire : a) d'une part il a été impossible (en utilisant les textes publiés par H. Stumme dans ses *Maltesische Studien*, Leipzig 1904, et la dernière et la plus complète description du dialecte qui est celle de J. Aquilina, *The structure of Maltese*, La Valette 1959) de trouver une paire de formes opposant \underline{u} à $\underline{\ddot{u}}$; b) d'autre part dans les formes, assez rares, dans lesquelles apparaît $\underline{\ddot{u}}$, il semble qu'on ait toujours affaire à une variante d'un autre phonème.

Ce sont d'abord, et en très grande majorité, des formes dans lesquelles $\underline{\ddot{u}}$ se présente en finale absolue. Or en cette position, il y a toujours neutralisation de la quantité. Le $\underline{\ddot{u}}$ alterne régulièrement alors avec \underline{u} , dont il est une variante de position. Par exemple : $\underline{y\acute{o}qt\ddot{u}}$ "ils tuent"/ $\underline{y\acute{o}qt\ddot{u}h}$ "ils le tuent" où la désinence de la troisième personne du pluriel accompli apparaît respectivement sous les formes $\underline{\ddot{u}}$ et \underline{u} selon qu'elle est finale dans la forme linguistique ou pré-suffixale. L'alternance se produit non seulement dans les formes d'origine arabe pour lesquelles il n'est pas difficile de montrer qu'il s'agit étymologiquement et morphologiquement d'une longue réalisée brève, mais également pour les formes empruntées à des langues romanes et dans lesquelles il n'y a aucune raison de postuler une longue finale : par exemple $\underline{ziyy\ddot{u}}$ "oncle" (sicilien \underline{ziu}) / $\underline{ziyy\ddot{u}h}$ "son oncle".

Les formes dans lesquelles le $\underline{\ddot{u}}$ n'est pas en finale sont rares : il s'agit quelquefois aussi de longues abrégées par position. Par exemple, à la suite d'un déplacement d'accent provoqué par l'adjonction d'un suffixe : $\underline{f\ddot{u}q}$ "sur" / $\underline{f\ddot{u}q\ddot{u}é\acute{s}}$ "sur quoi ?"

Mais dans les cas où l'alternance n'est pas une alternance de quantité liée à la position, on a affaire, à en juger par les exemples relevés à des variantes libres de $\underline{\ddot{o}}$. Ainsi $\underline{k\ddot{u}ll}$ et $\underline{k\ddot{o}ll}$ "tout", $\underline{m\ddot{u}sfar}$ et $\underline{m\ddot{o}sfar}$ "pâle". D'ailleurs dans le répertoire des thèmes nominaux et verbo-nominaux dressé par J. Aquilina, les thèmes comprenant un $\underline{\ddot{u}}$ sont présentés comme des variantes des thèmes comportant un $\underline{\ddot{o}}$ à la même place.

Pour les autres voyelles brèves que note l'écriture, leur statut de phonèmes n'est pas contestable : $\underline{\acute{a}-\acute{e}}$: $\underline{s\acute{a}y\acute{f}}$ "été" - $\underline{s\acute{e}y\acute{f}}$ "épée, sabre" ; $\underline{m\acute{a}r\acute{a}}$ "femme" ; $\underline{m\acute{e}r\acute{a}}$ "miroir" ; $\underline{\acute{a}-\acute{i}}$: $\underline{y\acute{a}n\acute{a}}$ "richesse" - $\underline{y\acute{i}n\acute{a}}$ "chant" ; $\underline{\acute{e}-\acute{i}}$: $\underline{m\acute{e}ss}$ "il a touché" - $\underline{m\acute{i}ss}$ "touche", $\underline{s\acute{e}w\acute{a}}$ "il a rôti" - $\underline{s\acute{i}w\acute{a}}$ "rôti" ;

(1) P. de Foucauld, *Notes pour servir à un essai de grammaire touarègue*, p. 7

ǎ-ô : šădd "il a arrêté" - šôdd "arrête" ; ǎ-ô : qĕrq "tromperie" - qôrq "sandales" ; ĩ-ô : bĭnt "fille" - bônt

Pour les oppositions de quantité, il suffit, étant donné la conservation générale dans tous les dialectes arabes des anciennes voyelles longues ā, ū, ĩ, d'illustrer les oppositions ǎ-ô et ô-ô : šĕna "il a accusé" - šĕna "scène" ; dōmna "nous avons duré" - dōmna "médaille sainte".

Avec quatre phonèmes vocaliques brefs et cinq longs, le système vocalique du maltais semble bien le plus riche qui ait été décrit pour un dialecte arabe. Comment s'est-il constitué ? Et dans quels rapports se trouve-t-il avec ceux des dialectes maghribins ?

Ceux-ci ne connaissent que de la façon la plus exceptionnelle, et à l'état de traces en quelque sorte, le système : ũ, ă, ĩ qui est celui du classique. (Voir le dialecte hassane de Mauritanie, par exemple, où des oppositions entre les trois voyelles brèves jouent un rôle morphologique, mais très limité). Partout ailleurs alors que le vocalisme long a conservé son organisation triangulaire, le vocalisme bref s'est profondément modifié. Réduit à un seul phonème de timbre neutre et d'aperture moyenne dans un parler très évolué comme celui d'Alger juif (voir Marcel Cohen, Le parler arabe des Juifs d'Alger, Paris 1912, en particulier p. 104 et suiv.), il semble le plus fréquemment comporter encore deux phonèmes (dont l'un apparaît toujours d'ailleurs comme très secondaire, statistiquement et fonctionnellement).

Mais de ce point de vue ce qui semble ressortir de l'étude des divers dialectes, c'est que ce système à deux termes se réalise historiquement suivant deux types d'évolution différents aboutissant à deux tableaux différents.

Le premier est illustré par des parlers comme celui de Casablanca (J. Cantineau, dans Hespéris, XXXVII, 1950, p. 198) ou de Tunis Juif. Il se caractérise par la confusion des réalisations des anciens ă et ĩ aboutissant tous deux à un phonème du type ǎ. Mais le phonème ũ s'est maintenu avec diverses réalisations dans des formes nombreuses.

Le deuxième type est celui qui est représenté également par des parlers à deux voyelles brèves, mais où l'opposition est, non pas entre anciens ǎ-ĩ d'une part et ũ de l'autre, mais entre ancien ă et ĩ-ũ de l'autre. C'est l'état que J. Cantineau a dégagé pour le dialecte de Hamma de Gabès (BSL, XLVII, 1951, pp. 64-105). C'est également celui des Marazig tel qu'il apparaît dans les documents de Gilbert Boris.

On pourrait donc établir le tableau suivant :

Classique			Dialectes maghribins	
	ă	ĩ	I	II
ũ	ǎ	ĩ	ă	(1) Voy. d'avant/voy. d'arrière
			ũ ə f	(2) Voy. fermée/ voy. ouverte

En dépit des apparences, le système du maltais ne peut pas être considéré simplement comme un système classique augmenté de deux phonèmes longs et d'un phonème bref. En effet :

1) Si à ũ et ĩ classiques correspondent toujours ũ et ĩ en maltais, certains ĩ du maltais correspondent par contre à des ă classiques.

2) Pot
mé l'
présen
abouti
de cor
donne

effets
bré li
qu'en
tandis
diver
mome
ble ca
Et ce
Paris
séden

lique
brefs
excep

empr
siècl
qui a
nées.
Quan
comm
pondi
nu qu
Il y a
mes
d'em
voye
man
pour
supe

haut
tion
Lang
té l'
Espa

com
sém
défin
gati

2) Pour le vocalisme bref, la situation est bien plus significative. En résumé l'évolution est la suivante en partant des formes classiques comme représentant les prototypes anciens : ā aboutit à ō de façon très générale ; ā aboutit à ē ou i selon la position et le contexte et ne reste ā qu'en présence de consonnes emphatiques ou pharyngales ; i aboutit également à i ou ē, et donne ā sporadiquement au contact d'emphatiques ou de pharyngales.

Si on néglige les cas particuliers où l'harmonie vocalique et des effets d'analogie morphologique ont fait aboutir d'anciens i à ō dans un nombre limité de verbes (Saydon, *Orbis*, VII, 1958, p. 168-82), on peut conclure qu'en maltais la voyelle d'arrière ā dans l'ensemble maintenu son autonomie tandis que ā et i ont tendu dans une très grande mesure à confondre leurs diverses réalisations. La situation a donc évolué très nettement à un certain moment vers celle que symbolise le tableau II, 1. C'est le système qui semble caractériser au Maghrib des parlers citadins particulièrement anciens. Et cela confirme les vues de G. Colin qui définissait dans les *Mélanges Basset*, Paris 1960 le maltais comme dépendant du groupe maghrabin des parlers sédentaires citadins et villageois de l'ancienne Ifrīqiya.

Une deuxième question se pose alors : comment à un système vocalique relativement pauvre et qui semblait tendre à se réduire à deux phonèmes brefs et peut-être deux phonèmes longs, a fait place le système d'une richesse exceptionnelle que nous connaissons au maltais actuel ?

Pour ō et ī leur introduction s'est réalisée par le truchement des emprunts massifs faits par le maltais aux langues romanes à partir du XII^e siècle. Pour ē différent de i, il est visible que c'est une évolution arrêtée qui a figé des différenciations qui tendaient à produire des variantes conditionnées. L'opposition ē-i représente donc en partie l'ancienne opposition ā-i. Quant à l'existence phonologique de ā et ā, elle s'explique par une cause commune : la confusion des emphatiques avec les non emphatiques correspondantes. A la suite de cette confusion ā et ā dont le timbre n'était maintenu que par le contact des emphatiques sont devenus indépendants du contexte. Il y a eu phonologisation de variantes par transfert de distinctivité. Les formes qui ne se distinguaient que par la présence de l'une d'entre elles du trait d'emphase se sont désormais différenciées par l'opposition de ā à une autre voyelle. Il faut penser d'ailleurs que la redondance de distinctivité qui se manifeste dans une opposition comme ta-te a été la condition déterminante pour que t passe à t sous des pressions sans doute extérieures, substrat ou superstrat.

Observations à propos de la séance du 23 décembre 1959, pp. 71-2

Le yidich n'est pas une langue spéciale forgée, c'est un aspect du haut-allemand transféré en Europe orientale par des juifs obligés à l'émigration et devenu langue littéraire (écrite avec des caractères hébreux), voir *Langues du Monde*, p. 59. De même les juifs expulsés d'Espagne ont transporté l'espagnol, avec conservation de certains traits (en face d'évolutions en Espagne), et emploi de l'écriture hébraïque (*Langues du Monde*, p. 51).

Les indéfinis sont sujets à se compliquer d'éléments agglutinés. Des combinaisons analogues ont donc pu se trouver sur divers points du chamito-sémitique. En amharique un élément avec d ne paraît pas se trouver dans l'indéfini, mais məndər et məndən sont usuels comme allongements de l'interrogatif (Marcel COHEN, *Traité*, p. 123) (Marcel COHEN).

Séance du 23 mars 1960

1. G. COLIN. Les noms de la "queue" en arabe.

En arabe classique, le mot le plus général pour "queue", s'appliquant aux quadrupèdes, aux oiseaux, aux reptiles et même aux fruits est ḡanab, dont le sens étymologique paraît être "ce qui suit". A la même racine appartient ḡanb "péché", "acte dont les conséquences fâcheuses suivent l'auteur".

Courant aussi, mais plus spécialisé, est ḡail "queue longue, pendant jusqu'au sol"; c'est notamment la queue du cheval. Au figuré, le mot signifie "queue d'un long vêtement traînant sur le sol" et aussi "appendice, complément, post-scriptum".

De la racine ḡyl, doit être rapprochée la racine à répétition : ḡḡl, qui évoque l'idée de "pendiller" et donne des noms pour "queue de vêtement long, qui traîne sur le sol".

En plus de ces deux mots, l'arabe classique connaît d'autres termes pour désigner des queues caractéristiques : ḡunabā "queue d'oiseau"; ḡars, ḡarīs "queue du chameau (presque sans poil)"; 'alya "queue chargée de graisse (dans certaines races de moutons)"; šāula "partie de la queue du scorpion que celui-ci recourbe en avant pour piquer". La racine šwl fournissait par ailleurs un verbe signifiant "relever la queue" (en parlant d'une chamelle); ḡu'āba "mèche au queue de cheveux", mot qui figure dans une autre appellation de la "comète" : kaukab ḡu-ḡu'āba. La racine ḡib (comme ḡb-ḡb) évoque l'idée de "pendiller" : quel rapport le nom du "loup, chacal" : ḡi'b peut-il avoir avec elle ? L'on sait que sa queue touffue, comme celle du renard, est caractéristique. En arabe classique, le phénomène atmosphérique dit de la "fausse aurore" est appelé ḡanab as-sirḡān "la queue du loup".

D'une racine toute proche (ḡbb) on a dubāba "queue d'une dette".

Dans les dialectes arabes d'Occident, on retrouve - sporadiquement - des représentants de ḡanab et de ḡail.

L'hispanique employait les deux mots sans altération. Le parler bédouin des Marazig de la Tunisie du Sud conserve à la fois ḡen'eb et ḡēl. Le maltais a denb. Un peut partout, l'on retrouve l'un ou l'autre de ces termes dans des noms de plantes : "queue de cheval, de rat, d'agneau, de renard, de chat, etc...".

Au Maroc, ḡanab a donné des dérivés féminisés : ḡanba, ḡannība. De ḡail, dérive ḡiyyāla "queue grasse du mouton (spécialement, de celui qui a été sacrifié pour la Grande Fête)". De la racine swl, proviennent šuwwāl (+a) et šuwwīl (+a).

Plus spécialement (mais non exclusivement) pour les volatiles, on trouve ḡazzība, qui est peut-être à rattacher à la racine classique ḡsb "trancher".

La "queue du cheval", animal noble, est dite tābaḡ, litt. "ce qui suit" (c'est aussi le nom du "contre-coutre" dans la charrue). Quand elle est bien fournie, on l'appelle māndīl "serviette".

znt : zī

employ
féministrouve
classiq
des cui
ovins".de la r.
qui respeu par
baḡbōs

sort er

le bert

combi

connaî
trilité
sens d
laire |

ḡuḡḡūḡ

mots
tion m
Martīl'Afri
"faire
lui pr
allong
d'un t
neufactue
de Y'
tatif

D'origine non-arabe, semble-t-il, sont des dérivés d'une racine znt : zanṭəʃ et zənṇəʃ (+a).

On remarquera, dans la plupart de ces mots, 1°) une tendance à employer des thèmes nominaux "étouffés", alourdis ; 2°) une tendance à les féminiser.

Au Maroc et en Algérie, surtout dans les parlers bédouinisants, on trouve des dérivés d'une racine kəl : kəʃāla, kuʃāla, kuʃāla. Dans la langue classique, cette racine évoque la notion de "fiente qui s'agglutine à la laine des cuisses et de la queue"; il a donc dû s'agir, au début, de la "queue des ovins".

La province d'Alger connaît un zaʃka, que l'on pourrait rapprocher de la racine classique zək qui évoque la notion de "ce qui est court, le peu qui reste", il s'agirait alors d'une "queue courte".

Enigmatiques, sont des dérivés d'une racine bəs que l'on relève un peu partout, sur toute l'étendue de l'Afrique du Nord : baʃsəs, à l'Ouest, et baʃbəs à l'Est.

Au Maroc, baʃsəs me semble désigner cette partie du rectum qui sort en cas de prolapsus du rectum, spécialement chez les jeunes enfants.

Dans l'Est algérien, c'est nettement "queue".

En Tunisie, "queue" est baʃbəs, mot que l'on retrouve jusque dans le berbère de Siwa : āmaʃbūs (sic).

Le kaʃkəs de Libye pourrait, faute de mieux, s'expliquer par une combinaison ou contamination de kəʃāla, de zaʃka et de baʃbəs.

D'où peuvent provenir les mots de cette série ? L'arabe classique connaît avec les sens de "agiter, inquiéter, troubler (idtirāb)" une racine trilitère bəs qui a des élargissements quadrilitères : baʃrs et baʃs. Le sens de "chatouiller (daʃdaʃa)" est également attesté, mais pour le vocabulaire post-classique (muwallad).

Enfin, pour le "coccyx", la langue classique connaît buʃsūs et ʃuʃsūs, termes qui nous rapprochent de la notion de "queue".

Mais, pour tirer au clair le rapport sémantique qui réunit ces mots aux sens quelque peu disparates, je pense qu'il faut remonter à la notion méditerranéenne du impudicus digitus "doigt médius", illustré par Martial.

Et, dès l'abord, les choses se compliquent. Un peu partout, dans l'Afrique du Nord, on rencontre un verbe (IIème forme dénomminative) ʃəbbāʃ "faire à l'adresse de quelqu'un un geste obscène et outrageant, qui consiste à lui présenter, à bout de bras, la main refermée à l'exception du médius allongé". Ce verbe est dérivé du nom générique du "doigt", mot "aifolé", d'un type morphologique aberrant, pour lequel on ne connaît pas moins de neuf variantes.

Pour la racine bəs, que nous fournissent les dialectes arabes actuels ? - A Alep, baʃas (transitif) signifie "fourrer son médius à l'anus de Y" et, métaphoriquement "flouer, duper ; importuner" ; le verbe fréquentatif correspondant est le quadrilitère baʃbaʃ.

En Iraq, le nom d'agent intensif : baḷḷaṣa, signifie "doigt majeur".

Pour Le Caire, Spiro donne baḷbūs "doigt" et "affaire malencontreuse"; le verbe baḷbaṣ, d'après le même auteur, signifie "tripoter l'arrière-train" et aussi "entraver une entreprise". Le verbe trilitère baḷaṣ signifie "ennuyer, irriter".

A Malte, le verbe baḷbaṣ est "toucher du doigt". En Tunisie et dans le Constantinois, baḷbaṣ signifie "fourrer le médius à l'anus" et, métaphoriquement, "duper, flouer, mettre dedans".

Pour l'Algérie, sans localisation précise, Beaussier donne baḷṣāṣ et ṣaṣṣāṣ "qui trouve toujours à redire".

Observations. - Pour compléter Beaussier : le mot ṣaṣṣāṣ sert à Tunis uniquement à désigner "celui qui, toute honte bue, fait des avances à quelqu'un qui ne veut pas lui parler". C'est un mot du langage des enfants. Les Juifs de Tunis utilisent comme insulte (peu grave, plutôt interpellation familière correspondant à peu près à "bougre !") la forme baḷṣṣu. (D. COHEN)

2. M. LAMBERT. - Formules de politesse et formules d'introduction dans les langues mésopotamiennes : I. En Sumérien.

Les formules de présentation dans les lettres mésopotamiennes ont peu varié à l'époque sumérienne (2500-1900) pour cette raison qu'il n'y a pas de contacts directs entre l'expéditeur et le destinataire ; on n'écrit pas à quelqu'un, on fait écrire. De là le ton strictement impersonnel des formules. Celles-ci ne sont pas nombreuses ; en simplifiant à peine, on peut les ramener à deux, la première se situant avant 2350, la seconde après.

I. Formule antérieure à 2350. Le type en est fourni par la lettre envoyée par le pontife de la ville d'Eninkimar au pontife de la ville de Girsu, lors de la contre-offensive victorieuse que le premier mena contre une bande d'Elamites qui venaient de piller la ville de Lagash et d'y tuer le roi En-annatum II

lú-en-na sangu d_{nin}-kimar-ka-ke₄ na-e-a

en-è-tar-zi sangu d_{nin}-gir-su-ka-ra dug₄-ga-na

"(Ce) que déclare en vérité le pontife de Ninkimar dis à Enetarzi pontife de Ningirsu".

Cette formule comprend : 1) une relative (marquée par le a terminal), elle-même formée d'un sujet (marqué par le e de ke₄) et d'un verbe à la forme assertive (marquée par na) ; 2) d'une principale formée d'un datif (marqué par ra) et de l'impératif du verbe dug₄ "parler" (la forme indicative est mu-na-dug₄ d'où l'impératif est normalement tiré par inversion des éléments). Toutes les lettres de l'époque présargonique à Lagash utilisent cette formule, qu'elles émanent d'un berger ou d'un prince ; ainsi ur-dumu-zi na-e-a ur-igi dug₄-ga-na "(ce) que déclare Urdumuzi, dis à Urigi"; l'on reconnaît le thème : Sujet/Verbe au relatif//Datif/Verbe à l'impératif (cf. Sollberger, Corpus, pp. 46 et 63).

sage
per
de l
au p
vert
d'av
sort
que
prin
dant
oral
mé
moi
(cf.

son
vier
Si d
autr
d'ur
et il
bou
cite
moi

mai
cipa
nife
bes
tom
de s
corr
d'in
par
pér
laq
jour

ne j
etc.
mor
tiat

Cette formule pose un problème ; à l'entendre on imagine qu'un message oral va être transmis par courrier ; or en réalité c'est un scribe qui prend ce message et qui, de sa propre initiative, rédige la première partie de la formule "(Ce) que dit le pontife de Ninkimar" ; la seconde partie, "dis au pontife de Ningirsu", au contraire lui est dictée. Autre fait : l'emploi des verbes "déclarer" et "dire" ; ces verbes prouvent que ces formules datent d'avant la "grande invention de l'écriture", du moins de l'écriture capable de sortir des textes épistolaires ; c'est en effet antérieurement à cette époque que l'on trouve exactement les faits exprimés par la formule précédente : un prince désire envoyer un message ; il fait venir un mnémotechnicien et pendant que celui-ci se recueille, il lui dit "Dis à Un-tel". Entre cette période orale et la période graphique que l'on vient de voir, se situe un temps intermédiaire pendant lequel le messager, encore mnémotechnicien, aide sa mémoire de quelques signes d'écriture utilisés comme pictogrammes signaux (cf. M. Cohen : Grande invention, pp. 27, ss.).

Il y a en sumérien trois verbes qui signifient "dire ; parler". Ce sont e, dug₄ et bi ; les deux premiers sont utilisés dans la formule qu'on vient de voir ; les deux derniers dans la formule que l'on va voir maintenant. Si dug₄ a le sens de "parler" dans son acception la plus générale, les deux autres ont des significations plus précises. e indique la parole qui vient d'un coup, qui sort sans improvisation ; il se dit d'un oracle, d'une dispute, et il provient probablement de "sortir" ; cf. ka-ta-è-a "ce qui sort de la bouche" = "proclamation". A l'opposé, bi signifie "formuler une prière, réciter une salutation" ; il est souvent employé dans les hymnes, mais il a moins un caractère religieux qu'un caractère d'humilité et de politesse.

II. Formule postérieure à 2350.

lugal-lam-e na-bi-a lugal-mu ù-na-dug₄

"(Ce) que demande en vérité Lugallam, veuille dire à Lugalmu".

La formule comprend toujours une relative et une principale ; mais ont changé : 1) le verbe de la relative ; 2) la forme du verbe de la principale. Ces changements sont nés d'une tendance à la politesse qui se manifeste dès la fin de l'époque présargonique à Lagash, vers 2380. Les scribes d'alors désignaient les ouvrières par le signe FEMME, d'un dessin anatomique très réaliste ; à partir de ce moment ils préfèrent utiliser un signe de sens plus noble et de forme complexe où l'image du triangle féminin est comme oblitérée (il s'agit des signes geme et gemé). Ici, dans la formule d'introduction on a remplacé le verbe e, qui a un caractère net et tranché, par le verbe bi qui évoque une prière et une salutation ; et à la place de l'impératif catégorique, nous avons une forme adoucie proche de l'indicatif dans laquelle le ù initial, de signification et d'étymologie inconnues, se rend toujours assez bien par "veuille" ou "qu'il veuille".

Beaucoup de formules (une sur deux dans les textes économiques) ne possèdent pas la phrase relative (IT T V 6767 ; 6770 ; 6772 ; 6900 ; 6907, etc. . .) ; le texte porte seulement "dis à Un-tel" ; on ne sait qui parle ; ceci montre, comme il est dit plus haut, que la phrase relative était due à une initiative du scribe.

Les deux formules étudiées ci-dessus appartiennent à deux époques purement sumériennes : présargonique et troisième dynastie d'Ur. La période intermédiaire, dite d'Agadé, a vu les villes sumériennes soumises à des dirigeants accadiens, donc sémitiques ; a vu aussi apparaître les plus anciens exemples de la seconde formule, celle que l'on pourrait désigner aussi comme "la formule polie". Et ce qui est bien dans l'esprit du temps où l'influence sémitique était grande, l'une des formules connues présente l'inversion des deux phrases, c'est-à-dire que l'indépendante précède la relative ; une des règles fondamentales de la grammaire sumérienne n'a pas été observée :

lugal-mu ù-na-dug₄ ˁ-li-iš-tá-kal-e na-bi-a

"Veuillez dire à Lugalmu (ce) que Ilištakal demande en vérité".

Dans JCS, 10, 17, Sollberger a traduit la seconde partie par "(C'est) ce que Iliš-takal dit" ; il use d'un verbe sous-entendu pour retrouver une bonne syntaxe. Mais il paraît évident que l'auteur, un accadien écrivant en sumérien, n'a jamais songé à ce sous-entendu.

En résumé, nous pouvons dire que nous avons une formule impérative jusqu'aux derniers moments de l'époque présargonique puis, qu'à partir de l'empire d'Agadé, nous trouvons une formule polie ; on supposera avec vraisemblance que la première est née à l'époque d'avant l'écriture et que la seconde est due à l'installation d'un empire mésopotamien de culture raffinée.

Observations. - Il est difficile d'expliquer le passage de l'une à l'autre formule par l'influence sémitique. La formule sémitique à l'époque d'Agadé reste aussi sèche que celle qui a été signalée pour le sumérien avant 2350 (R. LABAT).

Séance du 27 avril 1960

Charles VIROLLEAUD. - Notes de Lexicographie ougaritiques.

D'une petite tablette mythologique : RS 19. 54, les deux premières lignes seules ont été conservées :

arḫ td rgm b ǵr b py t'łgt b lšny...

"La génisse jette (cet) appel (du haut) de la montagne :

Dans ma bouche (il y a) bégaiement ; sur ma langue...

arḫ, au plur. arḫt, s'est rencontré plusieurs fois : UM G 1. 245 = acd. arḫu, et aussi comme l'a noté G. Colin, arḫ ou irḫ et urḫiy "jeune taureau", fém. arḫat ou urḫiyat "génisse".

td 3ème pers. fém. impf. de *ndy, acd. nadû (par exemple : rigim-šu iddi, en parlant du dieu-tonnerre Adad).

t'łgt de rac. ˁLG, d'où ˁillegim "bègues", Is. 32. 4. Comparer Exode 4. 10, où Moïse dit : kebad peh, kebad lešon "(je suis) lourd de bouche, lourd de langue."

imméd
précéd
Source

doute d
deux pr
N° 377)
nier ré
de ces ;

c'est-à-
venir, s

acd. išt
est suivi

nin (sing
blette du
liste d'u
vitallem
1. - (RS

j'ai..

dant à l'ic
(ou les) l

suis seul"
nom suffi
ne s'est,
lexique qu

abaqqeš.

Le passage de RŠ 22.25 qui a été cité ci-dessus, p. 66, est suivi immédiatement d'un épisode dont on ne voit pas en quel rapport il est avec le précédent, mais qui contribue à prouver que 'Anat était bien la déesse des Sources. On lit :

tpnn 'n bšy 'n bšt ; tpnn 'n mḫr 'n pḫr, 'n šgr 'n šgr

Le sens de tpnn (3ème p. f. + n !) reste indéterminé. Il s'agit sans doute d'une opération pratiquée par 'Anat sur les cinq sources. Les noms des deux premières : bšy, bšt peuvent se rattacher à BS "avoir honte" (UM G I N° 377) ; mḫr peut être un nom de pays (UM N° 1088) ; pḫr et šgr (ce dernier répété) signifiant "assemblée" (UM 1536) et "porte" (UM 2058). Aucun de ces noms de sources ne s'était rencontré jusqu'ici.

Ce qui suit n'est pas moins mystérieux :

l šgr tšb 'n pḫr, l pḫr tšb 'n mḫr

l mḫr tšb 'n bšy, l bšy 'n bšt

l bšt tšb 'n šgr

c'est-à-dire : (Elle va) de la Porte à la source Pḫr et ainsi de suite, pour revenir, suivant toute probabilité, à son point de départ.

l au sens de "partir de" est fréquent à RŠ (par exemple l ym hnd = acd. ištu ūmi annfm : "à partir de ce jour") ; tšb 3ème p. f. impf. de SWB, est suivi de l'acc., comme en hébreu.

Il y avait place, à la fin, pour deux lignes qui ont disparu.

Sur le mot lḫt.

lḫt "tablette" se rencontre surtout dans les lettres. C'est le féminin (singulier ou pluriel) de heb. louah, pl. louhôt. On a ainsi lḫt spr "tablette du message" ; lḫt alp̄m "tablette des bœufs" (c'est-à-dire contenant la liste d'un troupeau de bovidés) ; et, fréquemment, lḫt akl : "tablette du ravitaillement." Ainsi :

l. - (RŠ 18.147, lignes 9-10) : ky lik bny lḫt akl 'my m'dy w ḡbny

"Quand mon fils m'a eu envoyé la (ou les) lḫt akl, j'ai été à l'aise et j'ai..."

lḫt paraît avoir ici, et dans l'exemple suivant, un sens élargi, répondant à l'idée de redevance ou de don, à moins d'admettre que la réception de la (ou les) lḫt ait suffi à reconforter l'expéditeur du message.

Pour m'dy et ḡbny, comparer aḫdy (Poème de Ba'al II, 7, 49) "Je suis seul", toutes formes composées du radical (au participe ?) suivi du pronom suffixe de 1ère pers. C'est une façon d'éviter l'emploi du verbe être, qui ne s'est, du reste, jamais rencontré dans les textes, mais qui figure dans un lexique quadrilingue ; voir ci-dessus p. 66.

aḫdy, m'dy, ḡbny, sont à comparer à l'héb. 'anokf mebaqqeš, pour abaqqeš.

2. - (RŠ 18.38 lignes 17-20)

w lht akl ky likt 'm sps' b'lk, ky akl b'hwk inn

"Et la (ou les) lht akl, comme tu l'as (ou les as) envoyée(s) au (roi) Soleil, ton maître, alors il n'y a plus eu de ravitaillement dans ton existence".

Ce qui paraît signifier que l'allié ou le vassal du Soleil avait envoyé à celui-ci une telle quantité de vivres qu'il courait à son tour le risque d'en manquer lui-même.

inn = in + n est assez fréquent, in étant l'adverbe négatif hébreu 'eyn.

Observations : tp, parallèle à n'm "grâce" est vraisemblablement un nom à préformante t de la racine YPY "être beau" (Andrée Herdner).

2. - Robert HERZOG. - Les compléments verbaux en somali.

En somali, le substantif ne porte aucun morphème de cas. La marque du complément se met devant le verbe. La structure d'une proposition verbale simple (sans insistance) est la suivante :

Sujet (S) - Objet (O) - Complément (C) - Pronom de rappel du sujet (P) - Marque du complément (M) - Verbe (V). (Le pronom de rappel est obligatoire et suffit à constituer une proposition avec le verbe).

Voici à partir de la proposition wū qādeyā "il prend", les relations de complément possibles :

- 1) Accusatif : pas de marque de complément.

boqorku seyfta wū qādeyā "Le roi prend le sabre"

- 2) Destinatif : marque u. Il exprime l'idée de "pour, en faveur de"

boqorku seyfta ninka wū u qādeyā "Le roi prend le sabre pour (défendre ou le donner à) l'homme".

- 3) Ablatif : marque ka. Il exprime l'éloignement, la disparition ou l'idée de "au détriment de"

boqorku seyfta ninka wū ka qādeyā "Le roi prend (= éloigne) le sabre de l'homme".

- 4) Instrumental-locatif : marque ku. Il exprime le moyen, l'instrument ou le lieu de l'action.

boqorku seyfta faraska wū ku qādeyā "Le roi emporte le sabre sur le cheval".

- 5) Collaboratif : marque la. Le sujet aide à faire l'action accomplie par le complément :

boqorku seyfta ninka wū la qādeyā "Le roi prend le sabre avec l'homme", c'est-à-dire "Le roi aide l'homme à emporter le sabre".

con
ma:
par
plo:

Cor
"ob
plu:
is (

plér
i +

ku

igu

la :

Ici
pro:

u :

aux
me

le r

(acc
tiqu

forr
inte

gēn
la d

ka

pos
fém

3err
emp

touj
n'ap

Cette série de marques ne les contient pas toutes. Un substantif comme deh par exemple, qui signifie "intérieur", peut être utilisé comme marque avec la valeur de "dans". Mais les marques : u, ka, ku, la n'apparaissent que dans les circonstances décrites ici, et ne peuvent être employées comme substantifs.

Compléments pronominaux. Il y a une série de pronoms qui peuvent être "objets" ou "compléments" : Sing. 1ère p. i, 2ème p. ku, 3ème p. zero; plur. 1ère pers. incl. inna, excl. na, 2ème p. idin, 3ème p. zero, réfléchi: is (invariable).
boqorku wū i qādeyā "Le roi me prend".

Ces pronoms, lorsqu'ils se combinent avec les marques de complément, subissent des changements phonétiques. Par exemple :
i + u > ī ; ku + u > kū ; i + ka > iga ; ku + ka > kā, etc...

ku : boqorku faraska wū igu qādeyā "Le roi me prend (= m'emmène) sur le cheval".

igu est ici formé du pronom objet i et de la marque ku qui renvoie au complément faraska.

(Il est à remarquer que toute cette série de pronoms ne peut se référer qu'à l'objet, lorsqu'elle entre en combinaison avec la marque ku).

la : la construction est tout à fait différente :

boqorku ninka wū kula qādeyā "Le roi prend l'homme avec toi (= Le roi t'aide à prendre l'homme).

Ici le pronom ku est le complément auquel se réfère la marque la. Les pronoms en combinaison avec la se réfèrent toujours au complément.

u : Ici par contre les pronoms peuvent se référer aussi bien à l'"objet" qu'aux "compléments", ninku boqorku wū ī ilālineyā peut signifier "L'homme me surveille pour le roi (= pour son compte)" ou "L'homme surveille le roi pour moi". ī (< i + u) en effet peut avoir une double valeur : "moi" (acc.), pour le compte de quelqu'un" ou tout simplement "pour moi". Pratiquement l'ambiguïté est évitée au moyen de divers procédés : emploi de formes d'insistance, choix d'un verbe dont le sens impose l'une des deux interprétations (par exemple kēn qui ne peut signifier que "amener" ou gēn qui n'a que le sens de "emmener"), usage de particules qui précisent la direction de l'action (sō "par ici", sī "par là").

ka aussi peut avoir une double valeur :

boqorku ninka wū iga kaheyā "Le roi m'éloigne de l'homme" ou "Le roi éloigne l'homme de moi".

Entre la marque de complément et le verbe, il peut s'interposer une autre série de pronoms personnels qui sont par ailleurs des suffixes possessifs : Sing. 1ère p. key ; 2ème p. kā ; 3ème p. mas, zéro ou kīs, fém. zéro ou kēd ; Plur. 1ère p. incl. kēn, excl. kāyo ; 2ème p. kīn ; 3ème p. zéro ou kōd. (Il semble que les pronoms de 3ème p. ne soient pas employés dans tous les dialectes)

L'inclusion des pronoms de cette sorte, qui d'ailleurs doivent toujours être accompagnés des autres pronoms antéposés à la marque, peut n'apporter aucune précision de sens comme dans la phrase : boqorku ninka

wū iga key kaheyā qui ne diffère de la phrase précédente que par la redondance dans l'expression de la première personne : iga key. Mais le rôle des pronoms génitifs est fonctionnel lorsque l'"objet" et le "complément" sont pronominaux : wū kuga key kaheyā = wū iga kā kaheyā "Il t'éloigne de moi" ou "Il m'éloigne de toi".

Ce sont ces pronoms qui sont utilisés dans les verbes réfléchis : isku (is = pron. réfl., ku "sur") qād "se jeter sur".

Le mécanisme de l'emploi de ces marques apparaît bien dans un exemple de phrase à deux compléments comme le suivant :

ninku boqorka wū la hadleyā "L'homme parle avec le roi"
(SCPMV)

ninku af sōmāli wū ku hadleyā "L'homme parle en somali"
(SCPMV)

ninku boqorka af sōmāli wū kula hadleyā "L'homme parle avec le roi en somali" (S1 C1 C2 PM2 M1 V)

Les verbes accompagnés des différentes marques ne représentent pas des unités sémantiques différentes. Le maniement des marques est assez libre, adapté à la structure particulière de la proposition. Voici deux exemples :

1) igu ēg "regarde moi avec cela"

īgu ēg "garde-le pour moi avec cela" (īgu < i + u + ku)

2) markān būg aḥriyeyey ayyū tirigī baḥtiyey
temps-le-je (un) livre je-lisais lumière-la s'est éteinte

"Pendant que je lisais un livre la lumière s'est éteinte".

halkān būg ku aḥriyeyey bā tirigī ka
endroit-le-je (un) livre y je-lisais lumière-la en

baḥtiyey

s'est éteinte

"A l'endroit où je lisais un livre, la lumière s'est éteinte".

Ici, nous avons deux phrases parallèles qui, en français par exemple, ne se différencient que par le syntagme initial : "Pendant que" - "A l'endroit où". Mais en somali, le mot mar "temps" ne demande aucune marque de "complément". Il se comporte comme un adverbe à valeur temporelle, alors que le mot hal "endroit" qui conserve son statut de substantif plein, et qui appartient à la fois à la proposition subordonnée et à la principale, doit avoir sa marque de fonction dans les deux, ku du locatif pour la première, et ka de l'ablatif (d'éloignement : la lumière quitte le lieu) pour la seconde.

En résumé, dans la proposition somalie, les marques de complément sont assemblées devant le verbe. Ainsi la phrase "Le roi éloigne le sabre de l'homme" donnerait littéralement "Le roi, le sabre, l'homme, il l'en éloigne". Les pronoms personnels de la série i, ku, etc... se réfèrent

normalement à l'objet ; mais avec la marque la, ils se réfèrent au complément, tandis qu'avec u et ka, la référence est libre, l'ambiguïté étant dissipée généralement par des éléments contextuels.

Séance du 25 mai 1960

Charles PELLAT. Sur quelques noms d'animaux en arabe classique.

Dans l'exposé qui suit, on se propose d'étudier quelques noms d'animaux choisis, non point à raison de leurs particularités, mais plutôt du besoin qu'ont éprouvé les Arabes de nuancer les appellations appliquées à une espèce donnée. La différenciation, souvent très poussée, se traduit dans le vocabulaire par l'emploi de termes distincts selon l'âge et le sexe - ce qui est attendu - et aussi selon l'aptitude à la reproduction, la teinte du pelage ou du plumage, la conformation des membres, des lèvres, etc... Fritz Hommel, *Die Namen der Säugethiere bei den südsemitischen Völkern*, Leipzig 1879, fournit ainsi plus de 120 mots pour le cheval et plus de 160 pour le chameau. On se bornera ici à examiner un aspect des problèmes posés et l'on essaiera de cerner la différenciation spécifique, c'est-à-dire, sans tenir compte ni des noms appliqués aux petits, ni des métaphores si nombreuses, ni des termes tirés d'un caractère particulier de l'animal, de rechercher comment les Arabes ont spécialisé le vocabulaire - en majorité d'origine sémitique - dont ils disposaient

Pour une espèce donnée d'animaux adultes, il est permis d'attendre au total six termes : 1) un pour l'espèce elle-même ; 2) un pour le groupe, la bande, le troupeau ; 3) un nom d'unité asexuée, c'est-à-dire un terme désignant un individu quelconque du groupe ; 4) un pour la femelle ; 5) un pour le mâle reproducteur ; 6) un pour le castrat.

En arabe classique, cette gamme n'est jamais complète : l'espèce 1) est en effet désignée par un vocable déjà employé soit pour le groupe 2), soit pour le mâle 5) ou même la femelle 4), et le castrat, quand il est nécessaire de le spécifier, par le mot ḥaṣī.

I. - Un terme. Un terme unique apparaît pour désigner des variétés d'animaux sauvages dont le sexe est indifférent : par ex. ḡurāb "corbeau". Ces noms désignent à la fois l'unité asexuée 3) et l'espèce 1) ; le pl. est employé pour le groupe 2), les mots dakar et untā pour préciser éventuellement qu'il s'agit d'un mâle 5) ou d'une femelle 4). Grammaticalement, tous ces termes sont du genre masc., mais fuqāb "aigle" est traité en fém. (souvenir totémique ?). Il est à noter que ṭā'ūs "paon" n'a pas de fém., alors que la femelle se distingue nettement du mâle.

II. - Deux termes. Trois catégories peuvent être distinguées.

a) Espèces vivant généralement en troupe et pour lesquelles l'arabe emploie un collectif (gram. masc. sing.) sur lequel est formé par suffixation de -t (> -a) un second terme considéré comme un singulatif et traité gram. en fém., sémantiquement en masc.

ou fém. ; c'est un nom d'unité asexuée 3) : naml "fourmis"/namla "une fourmi".

- b) Catégorie morphologiquement semblable à la précédente, avec cette différence que le premier terme, grammaticalement et sémantiquement masc., désigne le mâle 5) et l'espèce 1), le second, gram. et sém. fém., désigne seulement la femelle 4) : namir "panthère mâle"/namira "p. femelle". Dans cette catégorie entrent des animaux sauvages (mais aucun insecte), parmi lesquels certains vivent en troupe (zaby "gazelle mâle"/zabya "g. femelle"), et aussi des animaux plus proches de l'homme : surtout kalb "chien"/kalba "chienne", mais encore fil "éléphant"/fila "é. femelle" et peut-être bağl "mulet"/bağla "mule" qui sont également considérés respectivement comme collectif et nom d'unité asexuée.

IV. - Qua

Dans la catégorie a), le premier terme désigne la troupe 2) et l'espèce 1), tandis que le second s'applique à l'unité asexuée 3) ; il n'y a donc pas de terme pour la femelle ; cependant le nom d'unité, morphologiquement fém. tend à être sémantiquement senti comme tel, surtout dans les espèces vivant par couple (hamām "pigeons"/hamāma "un pigeon" > "une pigeonne" ; voir infra III, a).

- c) La troisième catégorie se distingue des deux précédentes par le fait que les deux termes en opposition sont tirés de racines différentes et que le plus courant, de forme masc., est gram. fém. et désigne fondamentalement la femelle 4) mais aussi l'unité asexuée 3) et secondairement l'espèce 1) : arnab "hase"/ħuzaz "lièvre" ; dabu "hyène"/dīḥ "h. mâle" ; ħubāra "outarde"/ħarab "o. mâle".

III. - Trois termes. Là encore trois catégories peuvent être distinguées :

- a) A la paire rencontrée ci-dessus (II,a) s'ajoute un troisième terme désignant le mâle : naḥl "abeilles"/naḥla "une abeille"/ya'sub "le mâle" ; dağāğ "gallinacées"/dağāğa "une g."/dḥk "coq" ; baqar "bovins"/baqara "une unité du troupeau"/lawr "taureau" et aussi "bœuf" ; na'ām "autruches"/na'āma "une a."/zalīm "a. mâle". Dans cette catégorie, le premier terme désigne le groupe 2) et l'espèce 1), le second, théoriquement, l'unité asexuée 3) et le troisième, le mâle 5). Il n'y aurait donc pas de terme pour la femelle (cp. ci-dessus II, a) ; en réalité, les animaux en question vivent en troupe, et chacun sait que dans les espèces domestiques les femelles dominent très largement ; de là, comme une unité de la basse-cour a des chances d'être une poule, dağāğa finit par être senti comme désignant la femelle et non plus un individu quelconque.
- b) A la paire rencontrée ci-dessus (II,b) s'ajoute un terme tiré d'une autre racine pour désigner la femelle : asad "lion"/asada et labu'a "lionne" ; ħimār "âne"/ħimāra et atān "anesse". Ici, le premier terme s'applique au mâle 5) et à l'espèce 1), le second et le troisième, exclusivement à la femelle 4), ce qui est a priori curieux. Sans doute faut-il considérer que l'opposition

1) Cor
nissen

mâle/femelle au moyen d'un suffixe (supra, II, b) est secondaire ; en tout cas, hīmāra et surtout asāda n'ont pas réussi à supplanter, dans l'usage classique, atān et labu'a (ce dernier nom pose un problème d'un autre ordre)

- c) La troisième catégorie, voisine de la précédente, est représentée par : 'aqrab (fém.) "scorpion"/'aqraba "s. femelle"/'uqrubān ('uqrubbān) "s. mâle"; ta'lab (masc.) "renard"/ta'labā (turmula-tu'āla) "r. femelle"/tu'lubān "r. mâle". Comme en b) ci-dessus, le terme en -t (> -a) est nettement fém. et s'applique à la femelle 4) ; le dernier, en uf'ulān, assez artificiellement formé au moyen d'un augmentatif, désigne le mâle 5) ; le premier, qui s'applique à l'unité asexuée 3) et à l'espèce 1), pose un problème de genre grammatical.

IV. - Quatre termes. Avec quatre termes, nous arrivons aux animaux qui constituent la richesse et le luxe du Bédouin, fondamentalement le chameau et le cheval, mais aussi le petit bétail. Pour les chameaux : 2) ibil, 3) ba'ir, 4) nāqa, 5) ḡamal qui désigne le mâle et aussi l'espèce 1), peut-être en concurrence sur ce point avec ibil. Pour le cheval : 2) hayl, 3) faras qui s'applique aussi à l'espèce 1) et, avec un accord au fém., à la jument 4) ; 4) hiḡr et 5) hiḡān sont peut-être des métaphores, une jument poulinière étant appelée ramaka et l'étalon simplement fahl, comme tous les mâles reproducteurs.

Pour le petit bétail, il n'y a pas de distinction primaire entre moutons et chèvres, tous désignés sous le nom collectif de ḡanam ; on considérera donc, non sans parallélisme cette fois :

<u>dā'n</u>	"ovins"	<u>ma'z</u>	"caprins", pour 2) et 1)
<u>dā'in</u>	"une unité"	<u>mā'iz</u>	"une unité", pour 3)
<u>dā'ina</u>	"brebis"	<u>mā'iza</u>	"chèvre", pour 4)
<u>kabā</u>	"béliet"	<u>tays</u>	"bouc", pour 5)

1) Comme attendu, ce sont les animaux les plus proches du Bédouin qui fournissent la gamme la plus étendue. On rencontre donc :

- un seul terme pour la plupart des animaux sauvages ;
- deux termes pour des animaux sauvages qui vivent en troupe (collectif et nom d'unité asexuée) ou pour des animaux sauvages ou domestiques chez qui une différenciation, primaire ou secondaire, de sexe est effectuée (masc. et fém.), la notion de couple ne paraissant pas intervenir d'une façon déterminante.
- trois termes pour des animaux sauvages ou domestiques : soit un collectif, un nom d'unité et un nom pour le mâle, soit un terme générique, un nom pour la femelle et un pour le mâle,

2. J. YOYOTTE. A propos des "terrains neufs" et de Thmouis (Toponymie de l'Égypte pharaonique III)

Bon nombre de lieux dits ou de noms d'agglomérations issus d'anciens lieux dits faisaient et font encore allusion en Égypte à la configuration des zones cultivées ou cultivables de la vallée du Nil. Parmi les toponymes de cette catégorie, il est un groupe spécialement intéressant pour la géographie et l'histoire économiques, dans la mesure où il rappelle clairement la formation progressive, par la lente accumulation des alluvions, du sol arable de l'Égypte : il s'agit des noms de lieux formés sur un mot $m^3 wt$ qui devait appartenir depuis longtemps au vocabulaire campagnard, mais qui apparaît seulement dans les textes lors du rajeunissement de la langue écrite qui accompagna l'hérésie amarnienne (Wh II, 27, 8). Très courant dans les textes néo-égyptiens, ce vocable se maintient en démotique (Erichsen, Demot. Glossar, p. 148) et passe dans le copte : Moye (S.) Moyi (B) (Voir Crum, A Coptic Dict., II, 160). Les papyrus grecs le connaissent indirectement dans la transcription de nombreux toponymes, où l'expression $t^3 m^3 wt (n)$, "la $m^3 wt$ de" est notée de différentes manières $\Theta \rho \omega \iota (v)$ $\Theta \rho \omega \nu (v)$, $\Theta \rho \omega (v)$, $\tau \rho \omega \iota (v)$, $\tau \rho \omega \nu (v)$, $\tau \rho \omega (v)$, et, avec omission de l'article t^3 , $M\omega$, Mou , $M\omega$ (voir Preisigke, Wörterbuch der griech. Papyrusurkunden III.)

L'origine du terme $m^3 wt$ est transparente et bien connue. Formé sur le verbe-adjectif $m^3 wy$ "être neuf", le mot signifie "le terrain neuf, la terre neuve". Opposé à $k^3 y$, littéralement "la zone haute, le terrain haut" - et ceci dès les premières attestations connues - il désigne les terres les plus récemment constituées par les apports du Nil, soit par exhaussement des plages riveraines, soit surtout par élévation des bancs encombrant le cours à proximité des rives. C'est en fonction de ce phénomène, encore facile à observer de nos jours, que le terme revêtit deux acceptions principales. Dans la langue administrative, en terme de rendement, $m^3 wt$ (grec $\nu \eta \sigma \omicron \varsigma$), s'opposant à $k^3 y$, s'appliquera à la partie basse d'un terroir, même si celui-ci ne présente plus un caractère insulaire ou péninsulaire (sur l'acception agronomique de $m^3 wt$, Gardiner, The Wilbour Papyrus II Commentary, p. 27). On distinguera dans un domaine appartenant ou ayant appartenu à un personnage X "la zone haute de X" et "la terre neuve de X" (Texte des donations d'Edfou par exemple). Mais, en topographie générale, $m^3 wt$ vient à signifier purement et simplement "île" (on a vu que les Grecs l'ont transposé passivement par leur mot "île"). On dira $n^3 m^3 wt n p^3 ym$, "les îles de la mer" (Edfou VI, 199, 2-3) ou $t^3 m^3 wt n Slmin$ "l'île de Salamine" (c'est-à-dire Chypre, version démotique du Décret de Canope). La coexistence de deux acceptions, agronomique et topographique amène au besoin à préciser : "la terre neuve que l'eau entoure (?)" (Edfou VII, 232, 12). Une expression $\dot{i}w n m^3 wt$, littéralement "l'île de terre neuve" - employant le vieux mot iw , "île" - est employée pour préciser qu'il s'agit d'une formation véritablement insulaire et devait s'appliquer notamment aux chapelets d'îlots qui, à proximité des terrains de formation récente, annoncent la naissance de nouvelles "terres neuves".

On se doute aisément que des lieux nommément désignés par le mot $m^3 wt$ sont mentionnés en grand nombre dans les documents égyptiens, depuis le Nouvel Empire jusqu'à l'époque byzantine. Toute une série figure,

sous l'autre, sions peuves Matth: le con faire nymiq exemj Géogr

Glecs

de sil tique. Sémi sémi

1844 tique ment Müll

coucl ment en de monc n'a j

aujo renc pris quel com que à un ficul sera être

fête: cher

sous la XXème dynastie, dans le grand Papyrus Wilbour (Index, p. 80) ; une autre, d'époque ptolémaïque se trouve dans le texte inventariant les possessions du temple d'Horus à Edfou (Edfou VII, 216-251). D'autres exemples peuvent être glanés dans les papyrus et ostraca démotiques (par exemple, Mattha, Demotic Ostraca, p. 224). On notera que dans les textes égyptiens, le contexte ne permet pas toujours de distinguer dans quelle mesure on a affaire à l'emploi fiscal et général du terme ou à une véritable désignation toponymique (si l'Index du Papyrus Wilbour n'a judicieusement retenu que les exemples certains de toponymes, l'inventaire donné par Gauthier, Dict. Géogr. III, pp. 3-6 devrait être revu sur ce point).

(La suite de ce compte-rendu doit paraître ultérieurement)

Au sujet de l'activité du GLECS

Marcel Cohen prend brièvement la parole au sujet de l'activité du

Glecs.

Il a eu l'occasion de faire un rapport au C. N. R. S. sur la possibilité de situer les études sémitiques dans leur cadre plus vaste du chamito-sémitique. Tout récemment il est intervenu auprès de la présidence de l'Institut Sémitique pour qu'au moins sur l'affiche de cet institut les études chamito-sémitiques soient mieux mises en valeur.

L'unité chamito-sémitique n'est pas une découverte récente. Dès 1844 déjà dans son ouvrage sur La parenté de l'égyptien et des langues sémitiques, l'indo-européaniste Th. Benfey avait posé la plupart des rapprochements morphologiques. Et, il y a trois quarts de siècle, en 1887, Fr. Müller donnait à cette famille de langues son nom le plus usité actuellement.

Malheureusement si les quatre groupes sémitique, égyptien, berbère, couchitique, étaient bien énumérés, les trois derniers étaient réunis abusivement dans une unité chamitique. Marcel Cohen a rompu cette unité factice en décrivant les quatre groupes autonomes de la famille dans Les Langues du monde en 1924. Cette manière de voir, reproduite dans l'édition de 1952, n'a jamais donné lieu à contestation.

Soit dit en passant, il est curieux de voir certains auteurs découvrir aujourd'hui, cette structure quadripartite du groupe, et l'exposer sans référence aux travaux antérieurs qui l'ont bien établie. Mais on est surtout surpris de voir chez certains spécialistes de l'un ou l'autre groupe de la famille quelque hésitation à affirmer nettement, en la prenant franchement à leur compte, l'unité chamito-sémitique. Il est de fait que la famille est vaste et que les langues diffèrent assez d'un groupe à l'autre pour qu'il soit peu facile à un seul chercheur d'en dominer l'ensemble. Mais précisément à cette difficulté, le Glecs est tout indiqué pour apporter des essais de solution. Il serait naturel, et fort utile, qu'il mette à son ordre du jour d'une façon peut-être plus systématique qu'il ne l'a fait jusqu'ici, les études comparatives.

Le groupe entre dans sa trentième année ; il faut espérer qu'il pourra fêter ce jubilé par un apport nouveau de précisions dans le domaine de recherches qui est le sien (et dans lequel se trouve comprise la question du

"tchado-couchitique", haoussa et langues du même groupe, qui y a été d'ailleurs déjà évoquée). Les spécialistes des divers groupes sont invités à réfléchir à la manière dont ils pourront collaborer à l'examen général.

Séance du 22 juin 1960

1. Maurice SZNYCER. Remarques linguistiques sur le punique plautinien

Les textes et les gloses puniques en transcription grecque ou latine, bien que leur nombre soit assez restreint, se révèlent souvent d'une grande importance pour l'étude de la langue punique à travers les différentes étapes de son développement. Parmi les documents de cette catégorie, de beaucoup les plus importants sont les passages puniques transcrits en latin dans le cinquième acte du "Poenulus" de Plaute. Il s'agit là tout d'abord d'un double texte, mis dans la bouche d'Hannon, le Carthaginois, au début de la première scène de l'acte V, - texte relativement long puisqu'il est composé de 20 vers (v. 930-949), - et de quatorze petits vers ou phrases éparpillés dans les scènes II et III du même acte. Ces textes ont donné lieu, surtout au XXème siècle à des travaux intéressants mais insuffisants, étant donné l'état des études phénico-puniques à cette époque. Les progrès accomplis depuis une trentaine d'années, ont rendu nécessaire un nouvel examen de la question que j'ai entrepris et achevé. Voici quelques points qui paraissent particulièrement dignes de remarque :

D'abord le problème difficile à résoudre, posé par la présence côte à côte de deux textes parallèles du discours d'Hannon : acte V, scène I, v. 930-939 et v. 940-949. Il y a là, selon moi, non pas deux versions d'un seul et même texte dont les différences s'expliqueraient par les déformations des copistes, ni non plus, comme on l'a envisagé généralement, deux textes ayant à la base une seule version punique et dont l'un ne serait qu'une copie, retravaillée et améliorée, de l'autre, mais deux rédactions distinctes, composées chacune par un auteur différent et à des époques différentes. Et, contrairement à la quasi totalité des commentateurs qui ont admis l'antériorité du texte II (v. 940-949), selon le principe qu'on doit toujours accorder sa préférence à la lectio difficilior, je crois avoir pu établir que c'est le premier texte (v. 930-939) qui est le plus ancien, remontant même sans doute, par delà Plaute, à son modèle grec. Notre auteur a pu l'y trouver transcrit en caractères grecs, et se borner simplement à le retranscrire en latin. En effet, plusieurs spécialistes plautiniens des plus qualifiés ont, en se basant uniquement sur une analyse textuelle, historique et littéraire de la pièce, envisagé l'hypothèse selon laquelle Plaute eût pu fort bien trouver dans son modèle grec l'idée de faire parler un personnage en langue punique, y trouver, par conséquent, un texte punique en transcription grecque. Je pense avoir pu déceler, dans le texte I, divers indices plus précis en faveur de cette hypothèse : transcription méthodique, à l'encontre du texte II, du kaph et du taw, occlusives aspirées que le latin ne connaissait pas, par ch et th, digrammes qui ont d'abord servi à rendre les aspirées grecques χ et θ (le qoph et le ṭeth étant notés par c et t) ; emploi systématique de la lettre y, qui ne se rencontre dans aucun mot proprement latin, mais seu-

lemen
ble d's
plus ts

si bien
du voc

par le
voisin
un seu
prouv
prés.
est nc
etc...
il ait
établi
encor
doute
systè
tions
const
finale
progr

matic
'alepl
ces p
recte
M^cR
maar
clusi
par t
com
le tax
KDS

confi
Le pi
est a
texte
dans
syth
- bie
masc
quan
peut
l'ups
bref,

lement dans des emprunts grecs ; etc... Le texte II, par contre - qui semble d'ailleurs refléter un punique plus récent - aurait pu être composé bien plus tard, après la mort de Plaute, à l'occasion d'une reprise de la pièce

L'apport du punique plautinien se révèle assez considérable, aussi bien dans le domaine de la phonétique que dans celui de la morphologie ou du vocabulaire puniques.

En ce qui concerne les voyelles, le fait le plus important attesté par les transcriptions du "Poenulus" est que les sons o et u étaient très voisins en punique et qu'ils ne formaient parfois, dans la prononciation, qu'un seul son, intermédiaire entre o et u : o/u. De nombreux cas concrets le prouvent d'une façon incontestable ; par exemple, dans les formes du part. prés. act. du qal, la première voyelle est toujours o en hébreu ; or, elle est notée dans le "Poenulus" indifféremment o ou u : dobrim, iusim, rufe, etc... Ce fait mérite une attention particulière puisqu'il ne semble pas qu'il ait été mis jusqu'à ici suffisamment en lumière. M. J.-G. Février l'a établi à partir des inscriptions puniques et néopuniques, mais J. Friedrich, encore dans sa Grammaire, fait une nette distinction, trop nette sans aucun doute, entre ces deux sons. D'autre part, le punique plautinien confirme le système des valeurs des voyelles établi par M. Février d'après les inscriptions : aleph = o/u et é ; 'ayin = a ; hé = e et o/u. On peut également constater, du texte I à texte II, l'affaiblissement des voyelles et l'élimination finale de ces voyelles entre deux consonnes fortes, de même que l'évolution progressive : u → ü → i.

Le fait essentiel, en ce qui concerne les consonnes, est la confirmation par les documents plautinien de la disparition des laryngales : heth, 'aleph, 'ayin. Certes, ni l'alphabet latin ni l'alphabet grec ne peuvent noter ces phonèmes, mais certaines transcriptions du "Poenulus" attestent indirectement cette disparition : p. ex. balim pour B^fLYM, marob pour M^fRB ; si le 'ayin était encore prononcé, on aurait certainement baalim, maarob. Dans le texte II, que nous croyons postérieur au texte I, les occlusives kaph et taw sont notées, comme qoph et teth, aussi bien par c et par t que par ch et th : on peut peut-être attribuer ce fait à l'incertitude qui commence à se manifester, en punique postérieur, entre le kaph et le qoph, le taw et le teth, comme l'attestent plusieurs exemples dans les inscriptions : KDS pour QDS, TYSM pour TS^fM, MT^f pour MT, etc...

Les transcriptions puniques du "Poenulus" révèlent également, ou confirment, plusieurs faits importants dans le domaine de la morphologie. Le pronom personnel de la 3^e pers. sing. employé est celui-là même qui est attesté couramment en punique : 'NK, transcrit anech et anec (dans le texte II), donc sans le suff. i. La voyelle médiane e montre qu'il y a eu, dans la prononciation, l'évolution : o → e. Le pronom démonstratif sing. syth transcrit le pronom ST, employé souvent sous cette forme en punique - bien que d'autres formes y soient également attestées - aussi bien pour le masculin que pour le féminin. C'est que le taw final n'a aucune signification quant au genre, comme dans les pron. H^fT et HMT. La transcription syth peut nous renseigner sur la prononciation de ST : en effet, l'y (qui transcrit l'upsilon) est surtout employé dans le "Poenulus" pour noter le sewa (é bref) et, en général des voyelles brèves et amuées, on peut donc admettre

qu'il rendait ici le son é, ou le son i, ou un son intermédiaire é/i : Sé/iT. Les pronoms relatifs attestés sont S, transcrit sy, et ʾS, transcrit ys. Quant à l'article, il est transcrit par a (a - elichot), comme il l'est souvent en punique postérieur par l'aleph : ʾKHN, ʾSPT, etc...

Les passages puniques du "Poenulus" attestent de nombreux substantifs à préfixe M-, formation courante en punique : ʾMQM, MBʾ, MʾRB, MLʾKT, MŠRT, etc... Mais, les substantifs à préfixe T-, beaucoup plus rares en punique, se rencontrent également dans le "Poenulus" : THLK, TRʾH. Le pluriel masculin est correctement rendu : -im (alonim, gubulim, etc...); le pluriel féminin peut être noté -uth (alonuth, bynuthi, etc...) et -oth (lymmoth). Le "Poenulus" confirme d'une façon éclatante l'existence du suff. 3ème pers. sing. masc. en -im : binim "son fils", sibthim "son habitation".

En ce qui concerne le verbe, les transcriptions du "Poenulus" attestent, à côté du qal et du piʾel, une forme rare en punique : le hitpaʾel (ysthalm = ʾSTʾLM), et semblent également attester le puʾal. Différentes formes et temps des verbes forts et faibles sont attestées; on ne peut que mentionner quelques cas intéressants :

Imparfait 1ère pers. sing. : le préfixe est noté, dans le texte I, toujours par y (son é) (comme en hébreu : e) ; par i dans le texte II, où il semble s'être encore abrégé.

Infinitif construit qal du verbe YŠB, avec suff. 3ème pers. sing. : sibthim = ŠBTM.

Infinitif construit avec la prép. L : liful et luful = LPʾL (de la rac. PʾL).

Participe état construit pluriel : TMKY, transcrit thymchy, l'y final rendant le son é, comme dans la forme correspondante en hébreu. Ce son est précisément noté, dans une inscription de Lepcis, par un ʾaleph, qui peut avoir, comme on sait, la valeur é : ʾDRʾ LPQY.

De nombreuses particules (des adverbes, des prépositions, des conjonctions, des interjections) sont employées - souvent même révélées pour le punique - dans les transcriptions du "Poenulus". Il faut signaler en particulier la particule d'accusatif ʾT, transcrite yth, donc prononcée sans doute : éth.

En ce qui concerne la syntaxe, enfin, le fait le plus saillant est la fréquence de la tournure avec le pronom relatif Š (sy et ys). D'autre part, le pronom démonstratif est généralement placé après le sujet : macom syth (= MQM ST), etc... Le possessif est souvent "décrit" : BMʾRB ŠLHM, BT ŠLY, BNY ŠLY, etc... On peut encore mentionner l'emploi de la tournure ŠLHM ʾLNYM, littéralement : "à eux, les dieux"; cette tournure est d'ailleurs attestée en phénico-punique.

Une grande partie des mots employés dans les passages puniques du "Poenulus" sont attestés, plus ou moins bien, en phénico-punique

et ne font tout au plus que confirmer ce que nous savons déjà. Mais il y a encore beaucoup à apprendre sur ce point. Les verbes sont très rares. Les prépositions sont très rares. Les conjonctions sont très rares. Les interjections sont très rares. Les particules sont très rares. Les pronoms sont très rares. Les pronoms relatifs sont très rares. Les pronoms démonstratifs sont très rares. Les pronoms possessifs sont très rares. Les pronoms personnels sont très rares. Les pronoms indéfinis sont très rares. Les pronoms numéraux sont très rares. Les pronoms démonstratifs sont très rares. Les pronoms possessifs sont très rares. Les pronoms personnels sont très rares. Les pronoms indéfinis sont très rares. Les pronoms numéraux sont très rares.

2. Ma

- 2000
tion es
A. De
deux fo
(estina
muabl

et se l
appro:
que m

on a v
taient
dant s
millér
la gra
ductiv
Sur ce
et let

rigine
(cf. :

(1) V
c.
a

et ne font que confirmer leur existence dans cette langue tout en permettant souvent d'en circonscrire mieux, ou d'en élargir encore, le sens. Mais ils nous fournissent tout de même, et cela est plus important, une vingtaine de mots nouveaux, non attestés jusqu'ici en phénico-punique, comme par exemple les substantifs HLKT, HRŠ, M'RB, MQR', etc..., les verbes BYN, KTR, Š'L, TNY, etc..., les particules HN, YHD, 'D, PH, etc...

Ces quelques exemples, parmi tant d'autres, montrent déjà l'importance du punique plautinien pour l'étude de la langue punique. Ce texte, si difficile et si riche, doit occuper désormais une place de choix parmi les autres documents puniques que nous possédons.

2. Maurice LAMBERT. Formules de politesse et formules d'introduction dans les langues mésopotamiennes.

II. En akkadien ⁽¹⁾

L'étude présente s'étend de la fin du dernier empire d'Ur (vers - 2000) jusqu'à l'époque de Nabuchodonosor (vers - 500). La documentation est vaste mais reste dans l'ensemble sans changements nombreux.

A. Deuxième millénaire. Les introductions de lettres sont composées de deux formules que l'on appellera D et E, parce que l'une mentionne le D (estinateur), l'autre l'E(xpéditeur) ; elles se réduisent à cette forme immuable :

D. : a-na UN-TEL qi-bi-ma

E. : um-ma TEL-AUTRE ma

et se traduisent, la première exactement : "à Un-tel parle", la seconde approximativement "ainsi Tel-autre : ", les deux points rendant l'enclitique que ma. Il faut comprendre "A Un-tel va dire : ainsi (parle) Tel-autre : ".

Cette introduction n'est pas copiée sur son analogue sumérien ; on a vu (GLECS, VIII, p. 88) que dans ce domaine les deux formules existaient bien, mais 1) que chacune d'elles était une phrase complète possédant sujet, verbe et complément ; 2) que dans les derniers siècles du III^{ème} millénaire l'usage de formes polies s'était imposé ; 3) que, en accord avec la grammaire sumérienne qui exige la relative avant la principale, l'introduction de lettres offrait toujours la suite E + D, jamais la suite D + E. Sur ces trois points (pour le troisième voir plus loin), lettres en akkadien et lettres en sumérien s'opposent nettement.

C'est probablement dans le langage parlé qu'il faut chercher l'origine de l'introduction des lettres en akkadien. Dans une lettre de Mari (cf. ARMT XV, p. 181) la phrase "voici ce qu'il m'a répondu" se dit :

(1) Voir la première partie, ci-dessus pp. 88 et sv. La présente communication n'a pas été présentée oralement à la séance, M. M. Lambert ayant dû s'absenter de Paris ce jour-là.

<u>ki-a-am</u>	<u>i-pu-la-an-ni</u>	<u>um-ma</u>	<u>šu</u>	<u>ma</u>
ainsi	il me répondit	:	lui	"

um-ma et ma ne sont ici, en termes de notre époque, que des signes de ponctuation, ou peut-être ne sont plus que des signes de ce genre, car ils apparaissent encore vivants dans certaines phrases ; exemple : "les cheiks ainsi parlèrent : " se dit : su-qá-qù ki-a-am iq-bu-nim um-ma mi, phrase dans laquelle um-ma mi note évidemment le pluriel.

La forme sèche de cette introduction n'est en rien monotone parce que presque imperceptible. Le nom du destinataire est tantôt froidement abandonné seul dans son cadre, ou bien accompagné d'une épithète, ou suivi d'un titre, ou encore, s'il s'agit d'un roi, d'une longue titulature. De plus, le scribe varie la présentation ; il intervertit les deux formules, écrit D + E ou E + D suivant son caprice ; c'est là une liberté qu'il se permet de prendre avec sa langue, un peu parce que celle-ci est encore vivante, surtout parce qu'elle est sa langue maternelle.

Mais que surviennent des étrangers vers - 1500 ; ils se mettent à l'école de la Mésopotamie, utilisent l'akkadien comme langue diplomatique et rencontrent les deux variations D + E et E + D. Ils suppriment alors le dernier élément de vie de la formule en donnant un sens précis à chacune de ces variations. M. J. Nougayrol a montré que chez les Hittites et à Ugarit ces variations obéissent à une loi stricte : le personnage important est placé au début (PRU, III, p. 3). Quand un chef écrit à un sous-ordre, il emploie la suite E + D ; mais le sous-ordre qui écrit à son chef emploie la suite D + E. Il ne s'agit pas ici d'une tendance à la politesse ; la preuve en est que la suite E + D s'emploie aussi entre égaux (Nougayrol). On penserait plutôt à une règle de protocole.

B. Premier millénaire. Nous sommes dans un monde différent ; les introductions de lettres sont en effet tout autre ; les messages commencent maintenant ainsi : "Tablette de Un-tel à Tel-autre" : šup-pi UN-TEL a-na TEL-AUTRE, ou "Parole du roi à Tel-autre" : a-mat šarri a-na TEL-AUTRE. Les premiers exemples de ce genre datent du XIII^e siècle de Tell Billa.

Il n'y a pas, au premier abord, de lien perceptible entre cette formule et celle de la période précédente ; l'on ne voit pas tout de suite comment l'on passe de l'une à l'autre. Pourtant le passage existe, mais il est dans l'esprit même du scribe, car ce qui est changé, c'est toute une forme de pensée, une certaine vision des choses. Au II^e millénaire, comme au III^e chez les Sumériens, ce qui dominait implicitement dans la formule, ce qui se cachait derrière les mots, c'était la présence du messager ; c'était elle qui expliquait l'introduction en deux temps "Ce que dit Un-tel (sous-entendu : écoute !), dis-le à Tel-autre (sous-entendu : cours lui dire !).

Maintenant ce qui importe, ce qui est le centre de la préoccupation, c'est le message, l'objet transporté ; on ne fait plus aucune allusion au messager ; de là, cette introduction à un temps : "lettre de Un-tel à Tel-autre", "Ordre du Roi à Tel-autre". Cette "disparition" du messager donne en général aux lettres de cette période un tour plus familier.

en sumé
a fait re
compte
que brut
insoluble
pire d'A
était lan
taient de
ensembl

Sources.
de M;
cript
Table
d'Uga
Cass;
Amar

AFO,
d'Uru

Compte

est publi
liste max
core acqu

Il convient de revenir sur un point de l'introduction des lettres en sumérien. La formule polie est apparue à l'époque d'Agadé. M. Labat a fait remarquer que cette tendance à la politesse ne pouvait être mise au compte des Akkadiens parce que les lettres en akkadien sont sèches, presque brutales (on vient de le voir). La réponse à ce problème, en apparence insoluble, doit être la suivante : la formule polie est née au temps de l'empire d'Agadé (- 2300) parmi une population policée pour qui le sumérien était langue littéraire et l'akkadien langue vulgaire ; les gouvernants sortaient de la région où l'on parlait akkadien mais l'aristocratie dans son ensemble était de culture sumérienne.

Sources. - IIème millénaire. Lettres de Babylone : Ungnad, Babyl. Briefe; de Mari : Archives royales de Mari ; de Cappadoce : Hrozný, Les inscriptions ... de Kultepe ; J. Lewy, Die Kultepetexte... ; Contenau, Tablettes cappadociennes ; de Ras-Shamra : Nougayrol, Palais royal d'Ugarit III ; IV ; des Hittites : Otten, MIO IV, pp. 181-186 ; des Cassites : Waschow, MAOG X, 1 ; d'El-Amarna : Knudtzon : El-Amarna-Briefe ; de Tell Billa : Finkelstein, JCS 7, pp. 167 ss.

Ier millénaire. Lettres de Tell Halaf : Weidner-Ungnad, AFO, Bh. 6 ; de Ninive : Harper, Assyrian and Babyl. Letters ; d'Uruk : Ebeling, Neubab. Briefe.

Compte rendu sur l'activité du groupe pendant l'année 1959-1960

Au 22 juin 1960, le groupe compte 104 membres dont la liste est publiée ci-dessous. (Il convient d'observer toutefois que c'est là une liste maximum provisoire, tous les membres inscrits ne s'étant pas encore acquittés de leurs cotisations).

La moyenne des présences a été de 16 membres par séance.

Le budget 1959-1960 s'établit comme suit :

	<u>Recettes</u>	
Reliquat 1958-59		681,72 NF
Cotisations 1959-60		160,00 NF
Arriérés		168,00 NF
Vente de publications		33,00 NF
Subvention de l'Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger		<u>300,00 NF</u>
	Total	1.342,72 NF
	<u>Dépenses</u>	
Arriérés		33,32 NF
Frais d'impression		349,74 NF
Tirages photomécaniques		242,00 NF
Frais d'organisation et d'expédition		<u>248,80 NF</u>
	Total	873,86 NF

Soit un excédent de : 468 NF, 86.

LISTE DES MEMBRES

Alexandria University, Faculty of Arts (R. A. U.)	
BEESTON (A. F. L., Dr) Bodleian Library - Oxford (Grande-Bretagne)	
BERNIER (T.) 20, Place d'Italie - Paris (13ème)	
BERQUE (Jacques) - Professeur au Collège de France Rue Monsieur-le-Prince - Paris (5ème)	
Biblioteca del Pontificio Istituto Biblico - Via della Pilotta, 25 - Rome 204 (Italie)	
Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes 2, rue de Lille - Paris (7ème)	
Bibliothèque générale et Archives du Maroc - Avenue Biarnay - Rabat (Maroc)	
Bibliothèque de l'Institut des Belles-Lettres Arabes 12bis, rue Djamâ el Haoua - Tunis (Tunisie)	
Bibliothèque de l'Institut français de Damas - Boîte Postale 344 - Damas (R. A. U.)	
Bibliothèque de l'Université Catholique de Louvain - Place Mgr. Ladeuze Louvain (Belgique)	
Bibliothèque de l'Université de Paris - Rue des Ecoles - Paris (5ème)	
BLACHERE (Régis) - Professeur à la Sorbonne 7, rue Emile Duclaux - Paris (15ème)	
BRUNOT (Louis) - Directeur honoraire de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines - 1, rue du Maine - Rabat (Maroc)	
BURKE (Madeleine, Mme) - Villa La Source, Parc de la Malmaison Rueil (Seine-et-Oise)	
CAQUOT (André) - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes-Etudes 20, Avenue Saint-Marc - Massy (Seine-et-Oise)	
CAZELLES (Abbé Henri) - Professeur à l'Institut Catholique 21, rue d'Assas - Paris (6ème)	
CERULLI (Enrico) - Conseiller d'Etat - 11, Via Lovano - Roma (Italie)	
CHEDEVILLE (Edouard) - 5, rue Claude Matrat - Issy-les-Moulineaux (S.)	
CLERE (Jean-Jacques) - Directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes 34, rue du Ccctentin - Paris (15ème)	
COHEN (David) - Attaché au C. N. R. S. - 6, rue Louvois - Viroflay (Seine-et-Oise)	
COHEN (Marcel) - Directeur d'études honoraire à l'Ecole des Hautes Etudes - 20, rue Joseph-Bertrand - Viroflay (S.-O)	
COLIN (Georges-S.) - Professeur à l'Ecole des Langues Orientales 15, rue de Poissy - Paris (5ème)	
DAVID (Madeleine, Mme) - Professeur, chargée de mission à l'Institut Pédagogique - 46, rue Gay-Lussac - Paris (5ème)	

GLE

DE C

DENI

DENY

DHO

DOSS

DRIO

DUP

EL A

FAU

FER

FEV

FLE

FLE

GAL

GAL

GIBI

GIVI

GRE

GRI

GUI

HAU

HEF

Inst

Insti

- DE CENIVAL (Jean-Louis) - 82, rue de l'Université - Paris (7ème)
- DENIZEAU (Claude) - Attaché au C. N. R. S. - 44, rue Carnot - Stains (S.)
- DENY (Jean) - Administrateur honoraire de l'Ecole des Langues Orient.
Chalet des Glycines - Gerardmer (Vosges)
- DHORME (Edouard) - Professeur honoraire au Collège de France,
membre de l'Institut - 13, rue du 22 Septembre
Bécon-les-Bruyères (Seine)
- DOSSIN (Georges) - Professeur aux Universités de Liège et Bruxelles
26, rue des Ecoles - Wandre-lez-Liège (Belgique)
- DRIOTON (Etienne) - Professeur au Collège de France
45, rue des Plantes - Montgeron (Seine-&-Oise)
- DUPONT-SOMMER (André) - Professeur à la Sorbonne
9, rue du Val-de-Grâce - Paris (5ème)
- EL ATRI (Salah) - Professeur - Route de la Corniche - Sousse (Tunisie)
- FAUBLEE (Jacques) - Professeur à l'Ecole des Langues Orientales
124, Boulevard Auguste-Blanqui - Paris (13ème)
- FERRY (Robert) - 12, rue Jean-Mermoz - Maisons-Laffitte (S. -&-O.)
- FEVRIER (James-G.) - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes-Etudes
11 bis, rue Lagarde - Paris (5ème)
- FLEISCH (le R. P. Henri) - Professeur à l'Université Saint-Joseph
Beyrouth (Liban)
- FLEURY (Marie-Louise, Melle) - 1, rue Dauphine - Paris (6ème)
- GALAND (Lionel) - Professeur à l'Ecole des Langues Orientales
12, rue André-Theuriet - Bourg-la-Reine (Seine)
- GALAND-PERNET (Paulette, Mme) - Attachée au C. N. R. S.
12, rue André-Theuriet - Bourg-la-Reine (Seine)
- GIBB (H. A. R.) - Professeur d'Université - Widener Library
Cambridge 38, Mass. (U. S. A.)
- GIVEON (R.) - 24, rue Saint-Martin - Paris (4ème)
- GREENFIELD (Jonas) - Professeur d'Université - 5834, Coldwater
Canyon - North-Hollywood, California (U. S. A.)
- GRIFFITH INSTITUTE - Ashmolean Museum - Beaumont Street -
Oxford (Grande-Bretagne)
- GUILLAUMONT (Antoine) - Directeur d'études à l'Ecole des Hautes
Etudes - 164, rue de Vaugirard - Paris (15ème)
- HAUDRICOURT (André) - Maître de recherches - 47, rue d'Assas (6ème)
- HERDNER (Andrée, Melle) - Attachée au C. N. R. S. - 81, rue Peronnet
Neuilly (Seine)
- Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger
- Istituto di Studi Orientali - Università di Roma - Città Universitaria
Roma (Italie)

	GLEC
The Jewish National and University Library - P. O. B. 503 - Jerusalem	Poznans
KANAWATY (Monique, Melle) - 54, avenue de Wagram - Paris (17ème)	PRASSE
LABAT (René) - Professeur au Collège de France - 2, rue Emile Faguet Paris (14ème)	RABIN
LAFUENTE (Georges) - Professeur - 2, rue Galbois - Philippeville (Algérie)	RICCI
LAMBERT (Maurice) - Chargé de recherches - 32, rue Boursault (17ème)	RODINS
LAPERROUSAZ (Ernest) - Attaché au C. N. R. S. - 20, rue de Vanves Clamart (Seine)	ROSEN
LEGERF (Jean) - Professeur à l'Ecole des Langues Orientales 5, Villa Niel - Boulevard Niel - Paris (17ème)	ROUX
LECLANT (Jean) - Professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg 77, rue Georges Lardennois - Paris (17ème)	SAADA
LESLAU (Wolf) - Professeur d'Université - 1662, Fairburn Avenue Los Angeles 24 - California (U. S. A.)	SAINTE
LESTEVEN (Maurice) - 4, rue Valentin Haüy - Paris (7ème)	SAUNEI
LEWY (Hildegarde, Mme) - 543, Glennwood Avenue - Cincinnati 29 - Ohio (U. S. A.)	SCHALI
MALININE (Michel) - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes 6, rue Alphonse XIII - Paris (16ème)	SCHENI
MARÇAIS (Philippe) - Professeur à l'Université d'Alger - 52, rue Jules Ferry - El Bial (Alger)	SCHNEI
MARQUET - Professeur - 19, rue Jean-Jacques Rousseau - Paris (1er)	SERRA
MAYER (Marie, Melle) - 4, rue de Chevreuse - Paris (6ème)	SCLA S
MOLE (Maryan) - Attaché au C. N. R. S. - Cité Universitaire - Paris	SOURDI
MOSCATI (Sabatino) - Professeur d'Université - Via Antonio Cerasi, 26 Roma (Italie)	SOURDI
NOUGAYROL (Jean) - Conservateur au Musée du Louvre - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes 3, rue Marié-Davy - Paris (14ème)	STRACI
OFFERLE (Pierre, Dr.) - Chargé d'enseignement à l'Ecole des Hautes Etudes - 220, rue Saint-Jacques - Paris (5ème)	STREL
ORIENTALNI USTAV - Praha III - Lazeňska 4 (Tchécoslovaquie)	SZNYCI
ORIENT INSTITUT - Freie Universität Berlin - Boltzmannstrasse 3 Berlin-Dahlem (Allemagne)	SZYSZN
PELLAT (Charles) - Professeur à la Sorbonne - 21, rue Jamin Bourg-la-Reine (Seine)	TOMICI
PICARD (André) - Professeur à l'Université d'Alger - 18, rue Danton Alger	TRINQU
PIRENNE (Jacqueline, Melle) - Attachée au C. N. R. S. - 30, rue Juste Lips - Louvain (Belgique)	TROUP
POSENER (Georges) - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes-Etudes 27, rue Vaneau - Paris (7ème)	

- sm
me) Poznanskie Towarzystwo Przyjaciół Nauk w Poznaniu -
ul. Alfreda Lampego 27/29 - Poznan (Pologne)
- guet PRASSE (Karl) - Agyptol. Institut Universitetet Frue Plads -
Copenhagen K (Danemark)
- (Algérie
7ème) RABIN (Chaim) - Professeur d'Université - Keren Kayemeth Street, 8
Entrance 4 - Jerusalem (Israël)
- RICCI (Lanfranco) - Professeur d'Université - 96 via Attilio Friggeri
Roma (Italie)
- RODINSON (Maxime) - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes-Etudes
27, rue Vaneau - Paris (7ème)
- ROSEN (Haiim B.) - Professeur d'Université - Jerusalem (Israël)
- ROUX (Arsène) - Professeur retraité - Villa "Les Ronces" - Chemin de
Masure - Bayonne (Basses-Pyrénées)
- SAADA (Lucienne, Mme) - 17, rue des Plantes - Paris (14ème)
- SAINTE-FARE GARNOT (Jean) - 4 bis, rue d'Ulm - Paris (5ème)
- Ohio SAUNERON (Serge) - 25, Boulevard Jean-Jaurès - Boulogne (Seine)
- SCHALL (Anton) - Privat-Dozent - Heidelberg-Ziegelhausen
Erzäckerweg 1 (Allemagne)
- SCHENKEL (Wolfgang) - Maison de l'Allemagne - 27, Bould. Jourdan (14ème)
- SCHNEIDER (Roger) - Expert auprès de la Section Archéologique à Addis-
Abeba - 6, rue de la Pie Voleuse - Bât. H -
Palaiseau (Seine-&-Oise)
- er) SERRA (Elias) - Professeur à l'Université de La Laguna (Canaries)
- SCLA SOLE (J. -M.) - Lecteur à l'Université - Wilhelmstrasse 8, Tübingen
(Allemagne)
- 26 SOURDEL (Dominique) - C. N. R. S. - 7, rue Abel - Paris (12ème)
- SOURDEL-THOMINE (Janine) - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes
Etudes - 7, rue Abel - Paris (12ème)
- is STRACMANS (Maurice) - Professeur d'Université
12, avenue des Narcisses - Uccle Bruxelles (Belgique)
- STRELCYN (Stefan) - Professeur d'Université - Krakowskie
Przedmiescie 26/28 - Warszawa (Pologne)
- SZNYCER (Maurice) - Attaché au C. N. R. S. - 2 bis, rue Gonnet
Paris (11ème)
- SZYSZMAN (Simon) - 61, rue Brancion - Paris (15ème)
- TOMICHE (Nada, Mme) - Chargée de conférences à l'Ecole des Hautes
Etudes - 1, Square de Tocqueville - Paris (17ème)
- TRINQUET (le R. P.) - 59 bis, rue du Général Leclerc
Issy-les-Moulineaux (Seine)
- TROUPEAU (Gérard) - 14, avenue Claire - Argenteuil (Seine-&-Oise)

- FUBIANA (Joseph) - Professeur à l'Ecole des Langues Orientales
9, rue Arnould - Bourg-la-Reine (Seine)
- ULLENDORFF (Edward) - Professeur d'Université
4, Linden Court, The Beeches - West Didsbury
Manchester 20 (Grande-Bretagne)
- VAN DE WALLE (Baudoin) - 187, rue Belliard - Bruxelles (Belgique)
- VERGOTE (J.) - 7, avenue des Hêtres - Louvain-Heverlé (Belgique)
- VIROLLEAU (Charles) - Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes-Etudes,
Membre de l'Institut
6, avenue Constant-Coquelin - Paris (7ème)
- UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY - Illinois (U. S. A.)
- UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY - Toronto 5 - Ontario (Canada)
- VOYOTTE (Jean) - Chargé de Recherches - 97, rue Monge - Paris (5ème)

(J)
- I
- I
- E
- E
- E
- E
- E
- B
- B
- G
- I
- I
- T
- O.
- O.
- P

Liste des Institutions membres du GLECS

(Pour les adresses complètes, consulter la liste générale, p.108)

- Bibliotheca del Pontificio Istituto Biblico - Rome.
 - Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes - Paris.
 - Bibliothèque Générale et Archives du Maroc - Rabat.
 - Bibliothèque de l'Institut des Belles-Lettres arabes - Tunis.
 - Bibliothèque de l'Institut français de Damas.
 - Bibliothèque de l'Université Catholique de Louvain.
 - Bibliothèque de l'Université de Chicago.
 - Bibliothèque de l'Université de Paris.
 - Bibliothèque de l'Université de Toronto.
 - Griffith Institute. Ashmolean Museum - Oxford.
 - Institut d'Etudes Orientales de l'Université d'Alger.
 - Istituto di Studi Orientali. Università di Roma.
 - The Jewish National and University Library - Jerusalem.
 - Orientalni Ustav - Prague.
 - Orient Institut. Freie Universität - Berlin.
 - Poznanskie Towarzystwo Przyjaciół Nauk - Poznan.
-

TABLE DES MATIERES

A. CAQUOT	- L'emploi de l'article dans le groupe substantif-adjectif en sémitique africain...	7	N.
H. CAZELLES	- Conjonctions de subordination dans la langue de <u>Qohelet</u>	21	J.
	- <u>Mamleket</u> et ses compléments en hébreu.....	57	Ch.
D. COHEN	- Sur le vocalisme du maltais	83	
M. COHEN	- A propos de "gage, caution" dans les langues sémitiques	13	
G.S. COLIN	- Les voyelles <u>i</u> et <u>u</u> dans le dialecte arabe de Tanger	37	X J.
	- Pourquoi les Arabes ont-ils fait des dictionnaires ?	44	
	- Le nom de la "queue" en arabe	86	
P.de CONINCK-	Un essai des Kel-Antessar pour améliorer l'écriture touarègue. Principe et emploi de l'écriture améliorée	78	H.
	36		
G. DOSSIN	- Une alternance G/L en sumérien	48	<u>Au</u>
A. DUPONT-SOMMER	- Remarques linguistiques sur un fragment araméen de Qoumrân ("Prière de Nabonide")... ..	47	
J.-G. FEVRIER-	L'orthographe néo-punique		
L. GALAND	- Quelques observations sur les emprunts du berbère à l'arabe.....	19	
	- Une opposition perdue : note sur la particule d'approche dans un parler kabyle des Bibans	69	<u>Lis!</u>
	- Observations sur l'écriture améliorée des Kel-Antessar	81	
P.GALAND-PERNET	- Préposition et subjonction. Quelques faits berbères	38	
M.-F. GHAZI	- Les emprunts dans les parlers arabes de Tunisie	17	
R. LABAT	- L'intercompréhension en Mésopotamie ancienne. Esquisse du problème.....	1	
	- Le bilinguisme en Mésopotamie ancienne	5	
M. LAMBERT	- Quelques aspects de la formation du syllabaire mésopotamien	62	
	- Formules de politesse et formules d'introduction dans les langues mésopotamiennes : I. En sumérien	88	
	II. En akkadien	105	
J. LECERF	- Rythme syllabique en arabe dialectal égyptien	41	
	- Les emprunts puniques en berbère	71	
W. LESLAU	- Les homonymes en gouragué (Ethiopie méridionale)	45	
K. PRASSE	- L'accent des mots et des groupes accentuels en touareg.....	60	
	- Etude sémantique des verbes dérivés par préfixe en touareg	66	
M. RODINSON	- Note sur une expression safaïtique	53	
J. SOURDEL-THOMINE	- Ecriture utilitaire et écriture ornementale de l'arabe	50	
S. STRELCYN	- Sur quelques types de composés nominaux en amharique	29	
	- Formules de défense amhariques	31	
M. SZNYCER	- La langue des ostraca parthes de Nisa : du pehlevi ou de l'araméen ?	10	
	- Remarques linguistiques sur le punique plautinien	102	

